

VENTE DE COUPES DE BOIS EN FORET PRIVEE

43 lots

11 469 m³

vendredi 7 juin 2024 à 15:00

Vente de feuillus - Chatillon en Bazois INFORMATISEE sans présentielle

EFF



expertsforestiersdefrance.com

Expert coordonnateur :
Benjamin GOUTORBE
b.goutorbe@foret-bois.com



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE



A l'initiative des Experts Forestiers, membres de Experts Forestiers de France, des propriétaires forestiers ou leurs mandataires habilités, procèdent à la mise en vente par appel d'offres de lots de bois sur pied décrits dans le présent cahier.

La vente est **INFORMATISEE** uniquement (pas de présentielle)

Le **VENDREDI 7 JUIN 2024 à 15h00**




via le site en ligne des Experts Forestiers de France :

<https://ventes.expertsforestiersdefrance.com>

Aucune offre papier / mail / fax ne sera prise en compte.

Les soumissions seront déposées toutes charges comprises et hors taxes.

Cette vente aura lieu :

-  aux conditions générales ci-après,
-  aux conditions particulières précisées sur chaque article,
-  ainsi qu'aux cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées (cahier établi par les Experts Forestiers de France).

CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

La vente aura lieu en séance non publique.

-  Seules les entreprises inscrites sur le site des Experts Forestiers de France et dont le compte est à jour pourront s'inscrire sur la plateforme de vente en ligne : <https://ventes.expertsforestiersdefrance.com>.
-  Seules pourront soumissionner les personnes invitées et qui s'engageront à respecter les conditions du cahier des clauses générales et particulières de la fiche de lot.
-  Chaque Expert assurera le suivi des coupes estimées par ses soins et il conviendra de s'adresser à lui pour tous renseignements.
-  Les exploitants forestiers désirant se porter acquéreur d'une ou plusieurs coupes devront déposer leur promesse de caution bancaire auprès de l'Expert Forestier coordinateur de la vente : Benjamin Goutorbe – 310 rue des Heurtras – 58110 Alluy – b.goutorbe@foret-bois.com, faute de quoi, ils s'exposeraient à voir leurs offres refusées. La caution devra obligatoirement être un établissement bancaire sur une place française.

PROCEDURE DE DÉPÔT DES OFFRES SUR LE SITE DE VENTE EN LIGNE

- 1) Être inscrit sur le site EFF (Experts Forestiers de France) www.foret-bois.com et avoir son compte à jour et validé par EFF (notamment attestation de RC)
- 2) Se connecter à la plateforme de vente <https://ventes.expertsforestiersdefrance.com> et s'inscrire à la vente sans tarder afin que l'expert coordonnateur valide votre participation
Il est conseillé de déposer vos offres en amont de la vente (sur le site de vente en ligne), afin d'anticiper un éventuel manque de votre débit internet le jour de la vente. Comme indiqué, vous avez la possibilité de modifier votre offre à tout moment.



- 3) La veille de la vente vous recevrez un mail avec des codes pour suivre la vente via une conférence téléphonique. Vérifier vos spams pour vous assurer de sa bonne réception.
- 4) Le jour de la vente, se connecter au site <https://ventes.expertsforestiersdefrance.com>, choisir le nom de la vente et cliquer sur direct pour suivre la vente et pouvoir soumissionner.
- 5) A l'issue du temps de vente, le lot se trouvera de plein droit vendu à celui dont la soumission comportera le prix le plus élevé au-dessus du prix de retrait.
Faute d'offre supérieure au prix de retrait, la coupe sera retirée de la vente.

Dans le cas où le lot aura reçu au minimum une offre inférieure au prix de retrait, celui-ci sera communiqué à l'assistance dans la mesure où la seule offre inférieure au prix de retrait ne soit pas dérisoire.

A l'issue de la vente et si le propriétaire maintient sa coupe en vente, le mieux disant aura priorité pour faire connaître son offre dans les cinq jours suivants la vente.

Les résultats de la vente seront consignés dans un procès-verbal électronique par EFF dans lequel figurera le numéro d'article, le nom du vendeur, le nom de l'acheteur, le montant de la soumission ainsi que l'ensemble des soumissions.

VALIDATION DE LA VENTE

La vente ne sera considérée définitive qu'à réception, par le vendeur, du marché signé, du règlement comptant, des billets à ordre avalisés, d'une attestation de responsabilité civile mentionnant spécifiquement l'exploitation forestière, et de l'engagement de cautionnement bancaire (soit caution permanente en cours de validité, soit par la signature de la caution sur le contrat, les cahiers des clauses, la fiche de lot).

Le permis d'exploiter ou d'enlever ne sera délivré qu'à réception de l'ensemble de ces éléments. L'acquéreur ne pourra débuter l'exploitation qu'une fois toutes les démarches administratives et financières validées.

Il est expressément demandé aux acheteurs de bien vouloir remettre à leurs bucherons et débardeurs une copie de la fiche de vente et du plan en couleurs, afin que ceux-ci aient connaissance du lieu, des limites, des conditions particulières du lot, du nombre d'arbres.

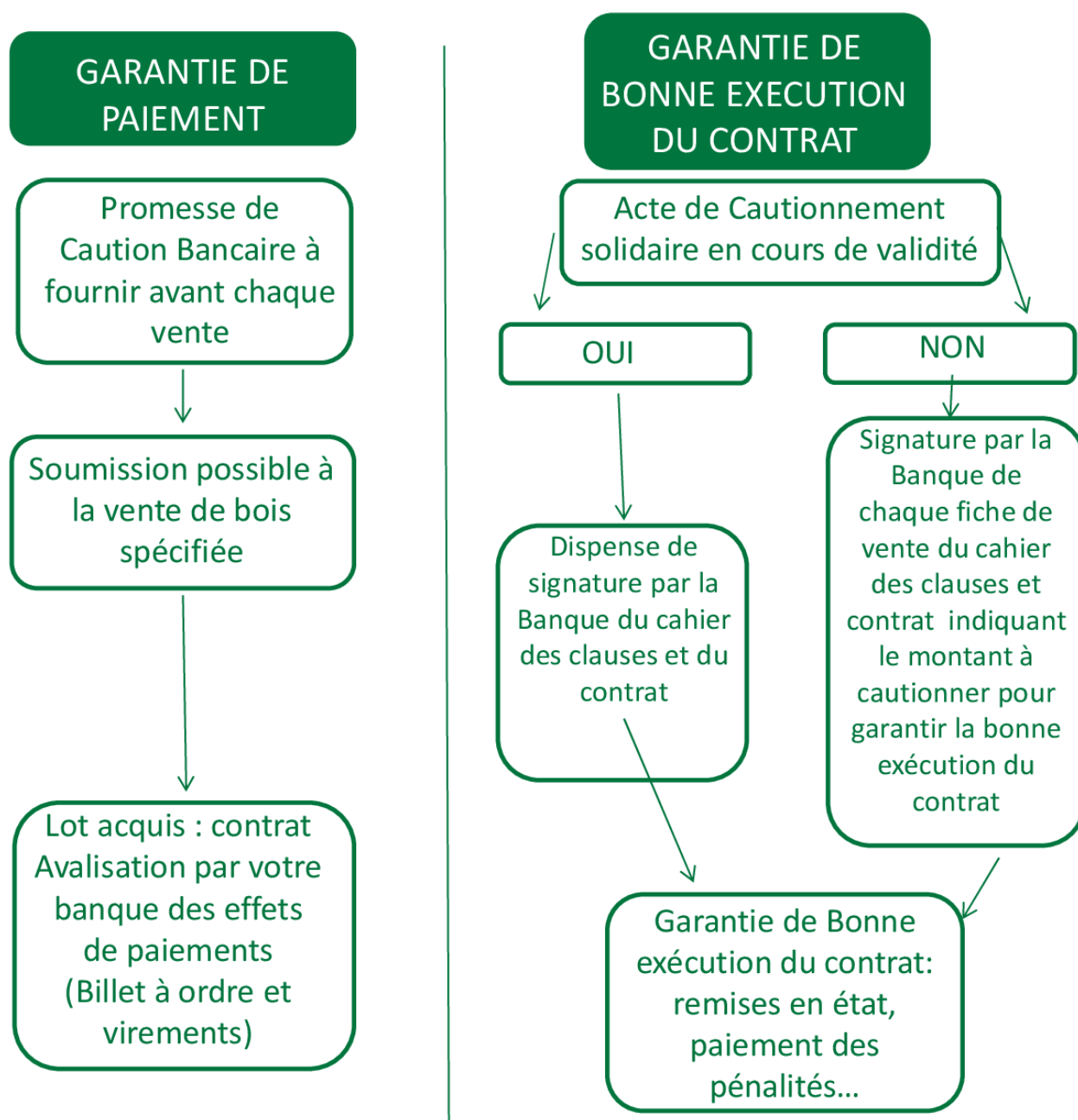


Les Cautions

Mode d'emploi

En Bref

Il faut distinguer 2 types de garanties qui sont assurées par 2 types de cautions :



Fait à Le / /

www.foret-bois.com
www.expertsforestiersdefrance.com



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

1 - La garantie de paiement

1) Promesse de caution

Le jour de la vente, une banque s'engage au nom d'un acheteur en signant « une promesse de caution bancaire » pour un montant maximum d'achat ce dit jour, qu'elle devra avaliser lors de la signature du contrat.

2) Avalisation des effets de paiement

L'avalisation des effets de paiement du lot de bois : les coupes vendues avec des échéances de paiement sont réglées par des billets à ordre cautionnés par les banques des exploitants forestiers ou des scieries. Le billet à ordre est un moyen de paiement destiné aux particuliers et encadré par les articles L 512-1 à 8 du Code du Commerce. Cet effet de commerce permet de répartir les échéances dans le temps, tout en conservant une garantie sur le paiement final.

- Un billet à ordre est un document par lequel le souscripteur se reconnaît débiteur du bénéficiaire, auquel il promet de payer une certaine somme d'argent à une date spécifiée sur le titre.
- Avalisés par la banque du souscripteur, les billets à ordre garantissent la transaction.
- Possibilité également de régler par virement cautionné (irrévocablement) par une banque

3 L'Acte de cautionnement solidaire

PRINCIPE :

Objet : Garantie financière de bonne exécution des contrats de vente de bois (sur pied, en bloc ou à l'unité de produit) pour les propriétaires ayant mandaté un expert forestier membre d'Experts Forestiers de France (**Important : ne concerne pas l'avalisation et le paiement des achats**)

Afin d'offrir la possibilité d'être exempté de la contrainte de signature bancaire (avec les délais qui en découlent) du cahier de clauses générales et des fiches de lots, les Experts Forestiers de France proposent la possibilité (facultative) de déposer un « acte de cautionnement solidaire » dit « permanent » d'un montant de 50 000 €, qui garantira la bonne exécution du contrat pour l'exploitation des bois et d'éventuelles remises en état non couvertes par les assurances.

Ce document une fois rempli par votre banque ou assurance-crédit sera **valable pour 2 ans**, mais à renouveler chaque année.

Durée : 2 ans : chaque année une nouvelle caution d'une durée de 2 ans est fournie par l'acheteur aux EFF, ce qui garantit une couverture permanente. Voici un exemple pour bien comprendre :

Une entreprise fournit une caution pour 2018 et 2019 : cela couvrira l'exécution de l'exploitation des achats conclus durant l'année 2018 (lots pouvant être exploités en 2018 ou 2019).

Au 1^{er} Janvier 2019, l'entreprise fournira une nouvelle caution pour 2019 et 2020, couvrant l'exécution des contrats signés en 2019, mais aussi ceux signés en 2018 (mais dont les lots n'ont pas été encore exploités) Cette nouvelle caution annule la précédente.

Montant : 50 000 €, sans distinction de montant d'achats faits à travers les EFF.

Conséquence : après envoi de cette caution aux Experts forestiers de France, exemption des signatures par la caution bancaire des cahiers des clauses et fiches d'articles pour les achats (ces documents restant toujours à signer par l'acheteur).

Pour mieux centraliser les cautions reçues au niveau national, les acheteurs intéressés par ce type de cautionnement doivent se référencer sur le site EFF : ils pourront y télécharger leur cautionnement et leur attestation d'assurance RC. Tous les Experts (EFF) au niveau national auront ainsi accès à l'information, ce qui évite à l'acheteur de les adresser à chaque expert organisateur de vente.

Les Experts Forestiers de France se tiennent à votre disposition pour tout renseignement.

Cette option est facultative, le cautionnement par lot reste possible.

ACTE DE CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE



LE GARANT : (Banque ou Assurance-Crédit)

La soussignée

Au capital de N° SIREN RCS

Ayant son siège social

Et une agence

Représentée par l'un de ses mandataires ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

APRES AVOIR RAPPELE QU'IL A ETE PORTE A SA CONNAISSANCE QUE :

L'ACHETEUR :

.....

Au capital de N° SIREN RCS

Ayant son siège social

ci-après dénommée « **le cautionné** »

est amené à conclure des contrats ou des marchés de vente de coupes de bois sur pied (ci-après dénommé « **le contrat** ») avec des clients ci-après dénommés les bénéficiaires assistés des adhérents d'Experts Forestiers de France (syndicat professionnel), dont le siège social est 6-8 rue Chardin 75 016 PARIS.

Les contrats type conclus entre le cautionné et les clients des experts forestiers comprennent un Cahier des Clauses Générales pour les ventes de bois en bloc et sur pied établi contractuellement entre la Fédération Nationale du Bois et Experts Forestiers de France et révisé le 1^{er} avril 2016.

Dans ce Cahier des Clauses, partie intégrante du contrat, il a été convenu qu'en garantie de la bonne exécution des Marchés, le cautionné fournirait à son cocontractant une caution bancaire d'un montant de 50 000,00 euros (cinquante mille euros).

DECLARE, par les présentes, se constituer caution solidaire d'ordre et pour le compte du cautionné au profit des bénéficiaires, à concurrence d'une somme maximum de **50 000 € (cinquante mille euros)**, afin de leur garantir les conséquences pécuniaires de l'inexécution ou de la mauvaise exécution par le cautionné des obligations lui incombant au titre des Contrats ci-dessus rappelés, qu'ils soient effectués en Bloc ou à l'Unité de Produits, faisant expressément référence au Cahier des Clauses Générales ci-dessus mentionné.

Il est rappelé que les bénéficiaires ont individuellement mandaté l'expert adhérent du syndicat EFF qui lui-même a mandaté ledit syndicat pour gérer pour leur compte la mise en jeu du présent cautionnement.

En cas de mise en jeu du présent cautionnement, l'expert forestier et le syndicat EFF ès qualité de mandataires devront par tout moyen justifier auprès du Garant du caractère certain, liquide et exigible de la créance envers le cautionné, ainsi que la défaillance de ce dernier dans le règlement de celle-ci au(x) bénéficiaire(s).

Il est précisé que la créance cautionnée se limite exclusivement à une obligation de payer, justifiée par :

- La défaillance du cautionné dans la mise en œuvre de ses obligations de bonne exécution, entendue comme le refus d'exécution non justifié ou l'absence de réponse à une mise en demeure de s'exécuter dans un délai d'un mois,
- La présentation de la décision et de l'estimation de l'adhérent d'Experts Forestiers de France.

Toute mise en jeu du présent cautionnement ne sera recevable que si elle est adressée par Lettre Recommandée avec avis de réception au Garant à l'adresse suivante :

.....
La recevabilité de la mise en jeu du présent cautionnement, sera exclusivement constatée par la date de réception par le Garant à l'adresse ci-dessus, l'accusé de réception faisant foi.

Tout paiement effectué par le Garant au titre de la mise en jeu du présent cautionnement relatif à un contrat ou marché, viendra automatiquement et de plein droit en déduction à due concurrence du montant maximum ci-dessus consenti, de sorte qu'il ne pourra être réclamé au Garant, dans le cadre de la mise en jeu du présent cautionnement relatif à un autre contrat ou marché, que la différence entre le maximum ci-dessus garanti et les sommes payées au préalable.

La solidarité entraîne renonciation du Garant aux bénéfices de discussion et de division.

Le Garant adressera tous règlements au Syndicat EFF par chèque libellé à l'ordre du bénéficiaire, à charge pour celui-ci es qualité de mandataire de le transmettre au (x) bénéficiaire.

La présente garantie entre en vigueur à la date de signature des présentes et garantira tous les marchés du cautionné répondant aux critères ci-dessus conclus avant le /..... /..... mais portera ses effets et sera valable au minimum jusqu'au /..... /..... pour tenir compte des délais d'exploitation des coupes de bois vendues.

L'attestation a vocation à couvrir non seulement l'ensemble des contrats signés à compter de la signature des présentes jusqu'au 31/12 de l'année en cours, mais également ceux signés l'année précédente dont l'exploitation de la coupe n'a pas encore débuté.

La présente garantie ne peut en aucun cas couvrir un contrat d'ores et déjà couvert par une autre attestation précédemment délivrée par le Garant.

Passé un délai de 3 mois à compter de son terme, elle deviendra automatiquement et de plein droit caduque et aucune demande ne sera plus recevable pour quelque cause ou motif que ce soit.

Le présent document est régi par le droit français.

Fait à Le /..... /..... 2





PROMESSE DE CAUTION BANCAIRE

Je soussigné, établissement bancaire :
Domicilié à :
Représenté par :

Promet de se porter caution solidaire de :

Dans les conditions prévues par les articles L134.3 et L. 134.6 du Code Forestier,
pour la valeur totale des achats qu'il pourra effectuer au cours de la vente de
bois de Chatillon en Bazois du 7 juin 2024.

Pour un montant maximum deEuros.

Fait à le

Signature :

Liste des experts participants

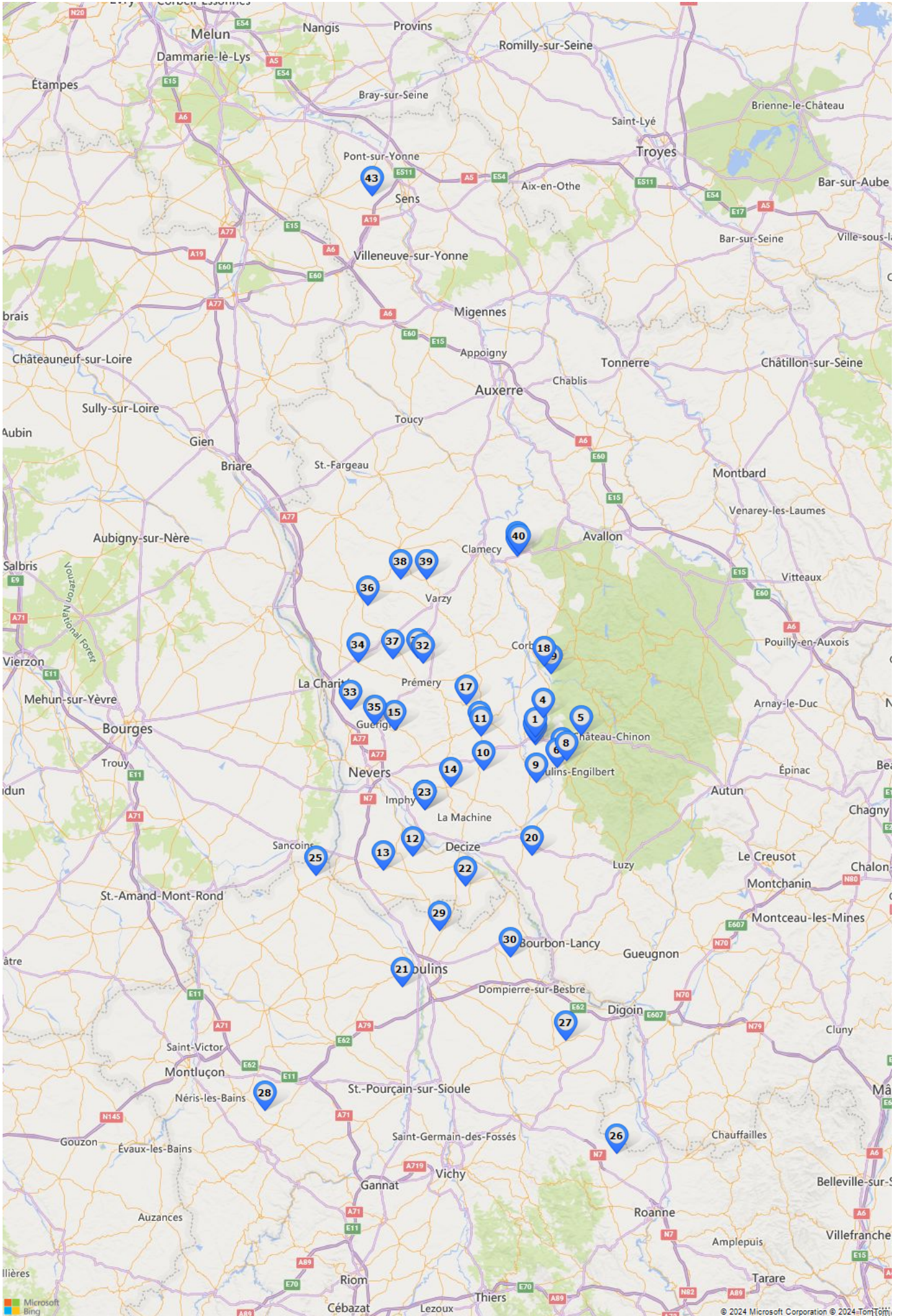
Initiales	Expert	Statut	Adresse	Téléphone	Courriel
Ma. CAP.	CAPPELAERE Marc	Participant		Tél : 02 33 34 78 41 Mobile : 06 20 46 91 68	m.cappelaere@foret-bois.com
Sé. CHA.	CHATON Sébastien	Participant		Tél : 03 86 51 23 84 Mobile : 06 07 79 42 64	s.chaton@foret-bois.com
Pi. COC.	COCHERY Pierrick	Participant		Tél : 01 34 83 19 44 Mobile : 06 60 53 19 13	p.cochery@foret-bois.com
Be. GOU.	GOUTORBE Benjamin	Coordinateur		Mobile : 06 65 63 80 32	b.goutorbe@foret-bois.com
Fr. LAB.	LABBE Frédéric	Participant		Tél : 03 86 23 03 74 Mobile : 06 84 38 63 01	f.labbe@foret-bois.com
Pi. MEU.	MEUNIER Pierre	Participant		Tél : 03 86 51 23 84 Mobile : 06 87 37 28 64	p.meunier@foret-bois.com
An. QUE.	QUELET Antoine	Participant		Mobile : 06 31 45 05 84	a.quelet@foret-bois.com

Sommaire

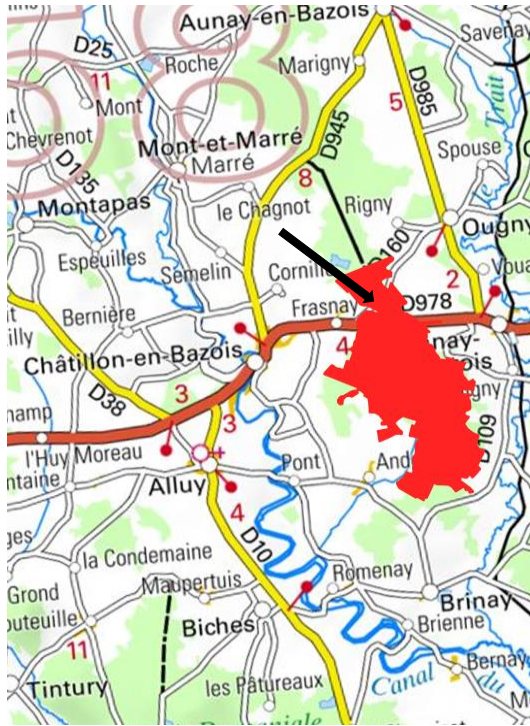
Article	Propriétaire	Expert	Essence principale	Commune	Département	BO	BI
1	GF FORET DE DELY	Be. GOU.	Chêne	CHATILLON EN BAZOIS (58110)	Nièvre	176 m3	
2	GF FORET DE DELY	Be. GOU.	Chêne	CHATILLON EN BAZOIS (58110)	Nièvre	359 m3	
3	GF FORET DE DELY	Be. GOU.	Chêne	ALLUY (58110)	Nièvre	714 m3	
4	Madame RAYSSIGUIER	Fr. LAB.	Chêne	AUNAY EN BAZOIS (58110)	Nièvre	241 m3	
5	FRANCE VALLEY ENTREPRENEURS	Be. GOU.	Chêne	DOMMARTIN (58120)	Nièvre	286 m3	
6	GFA DE LIMANTON	Be. GOU.	Chêne	LIMANTON (58290)	Nièvre	432 m3	
7	INDIVISION BYRS	Be. GOU.	Chêne	LIMANTON (58290)	Nièvre	227 m3	
8	M. Phillipe de Rouâlle	Be. GOU.	Chêne	MOULINS ENGILBERT (58290)	Nièvre	227 m3	
9	GFI FRANCE VALLEY PATRIMOINE	Fr. LAB.	Chêne	MONTIGNY SUR CANNE (58340)	Nièvre	182 m3	
10	INDIVISION PASQUETTE	Fr. LAB.	Chêne	FRASNAY REUGNY (58270)	Nièvre	159 m3	
11	Madame Chantal de BRONDEAU	Fr. LAB.	Chêne	SAXI BOURDON (58330)	Nièvre	97 m3	
12	Etablissements BOUVRY	Fr. LAB.	Chêne	FLEURY SUR LOIRE (58240)	Nièvre	140 m3	
13	GF DE CHABET	Be. GOU.	Chêne	AZY LE VIF (58240)	Nièvre	355 m3	
14	Madame GRIMAUD	Fr. LAB.	Chêne	LIMON (58270)	Nièvre	156 m3	
15	Monsieur Daniel APPERT	Be. GOU.	Chêne	BALLERAY (58130)	Nièvre	240 m3	
16	Monsieur et Madame ROUSSEAU	Be. GOU.	Chêne	ST SAULGE (58330)	Nièvre	87 m3	
17	GF DU BOIS DE SAINT FRANCHY	Pi. COC.	Chêne	ST FRANCHY (58330)	Nièvre	399 m3	
18	Monsieur Luc MORILLON	Fr. LAB.	Chêne	CERVON (58800)	Nièvre	107 m3	
19	Société Forestière GROUPAMA	Be. GOU.	Chêne	CERVON (58800)	Nièvre	657 m3	1 260 St
20	GFI FRANCE VALLEY PATRIMOINE	Fr. LAB.	Chêne	FOURS (58250)	Nièvre	218 m3	
21	Madame Sybille de LAGARDE	Fr. LAB.	Chêne	BRESSOLLES (03000)	Allier	202 m3	
22	Madame Sylvie de QUATREBARBES	Fr. LAB.	Chêne	COSSAYE (58300)	Nièvre	178 m3	
23	INDIVISION MAS	Be. GOU.	Chêne	ST OUEN SUR LOIRE (58160)	Nièvre	254 m3	
24	GF DE CHANVIN GOULENNE	Be. GOU.	Chêne	ST OUEN SUR LOIRE (58160)	Nièvre	183 m3	
25	GFI FRANCE VALLEY FORETS VII	Fr. LAB.	Chêne	CHATEAU SUR ALLIER (03320)	Allier	153 m3	

Sommaire

Article	Propriétaire	Expert	Essence principale	Commune	Département	BO	BI
26	Mme Anne-Marie MAYERE	Be. GOU.	Chêne	ST FORGEUX LESPINASSE (42640)	Loire	111 m3	
27	M. Emmanuel LEJAULT	Be. GOU.	Chêne	LIERNOLLES (03130)	Allier	334 m3	
28	Madame Monique HUGON de MASGONTIER	Sé. CHA.	Chêne	HYDS (03600)	Allier	82 m3	
29	FRANCE VALLEY PATRIMOINE	Be. GOU.	Chêne	GENNETINES (03400)	Allier	230 m3	
30	Société Forestière GROUPAMA	Be. GOU.	Chêne	BEAULON (03230)	Allier	144 m3	
31	Monsieur Jean-Claude ROUFFET	Be. GOU.	Chêne	ST BONNOT (58700)	Nièvre	50 m3	
32	M. CAULLE	Be. GOU.	Chêne	GIRY (58700)	Nièvre	235 m3	
33	GFI FRANCE VALLEY PATRIMOINE	Fr. LAB.	Chêne	CHAULGNES (58400)	Nièvre	252 m3	
34	M. François SIMON	Be. GOU.	Chêne	NARCY (58400)	Nièvre	356 m3	
35	Monsieur de NANTEUIL Ghislain	Fr. LAB.	Chêne	PARIGNY LES VAUX (58320)	Nièvre	196 m3	
36	Monsieur Jean-François VIGNET	Pi. MEU.	Chêne	STE COLOMBE DES BOIS (58220)	Nièvre	343 m3	
37	RAMON	Ma. CAP.	Chêne	DOMPIERRE SUR NIEVRE (58350)	Nièvre	631 m3	
38	Groupement Forestier du Bois de Rougemont	Pi. MEU.	Chêne	MENESTREAU (58410)	Nièvre	463 m3	
39	GFI FRANCE VALLEY PATRIMOINE	Fr. LAB.	Chêne	LA CHAPELLE ST ANDRE (58210)	Nièvre	396 m3	
40	Amundi Investissement Forestier□□□□□	Be. GOU.	Chêne	BREVES (58530)	Nièvre	210 m3	
41	Amundi Investissement Forestier□□□□□	Be. GOU.	Hêtre	BREVES (58530)	Nièvre	122 m3	
42	Amundi Investissement Forestier□□□□□	Be. GOU.	Chêne	BREVES (58530)	Nièvre	121 m3	
43	Societe Forestière Groupama	An. QUE.	Chêne	VILLEBOUGIS (89150)	Yonne	763 m3	
Total		43 lots				11 469 m3	1 260 st
					dont feuillus	11 221 m3	1 260 st
					dont résineux	0 m3	0 st



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/07/2024
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire GF FORET DE DELY
Département NIEVRE (58)
Commune CHATILLON EN BAZOIS
Forêt DELY
Ecocertification PEFC 10-21-1/2023
Labelisation NON
Essence principale CHÊNES
Nature de la coupe Amélioration/Eclaircie(15,14ha)
Marquage BO Cerclage strong rouge + 1 flashis au corps + pied
Surface 16ha 14a 00ca
Parcelle(s) n° 4(103 t)
Limites Celles des parcelles & des peuplements
Réserves Arbres non marqués



Expert Forestier Goutorbe Benjamin Expert forestier
Agence Alluy
310 Rue des Heurtras - 58110 Alluy
Tel: 0665638032
b.goutorbe@racines.com



Responsable cubage Goutorbe Benjamin Expert forestier
Tel: 0665638032

Contact / visite Benoist Guyet
Tel: 0689935324

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
103	177	1,7
B.I. =		0 st

Volume donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaude14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.	
Chênes						6	6	19	10	10	4	1	1								57	103	1,8
Chênes brogneux						8	9	10	4	7	2		1								41	67	1,6
Chênes gélifs								1													1	1,03	1,0
Chênes secs					1							1									2	3,31	1,7
Hêtres									2												2	2,79	1,4
Total																					103	177	1,7

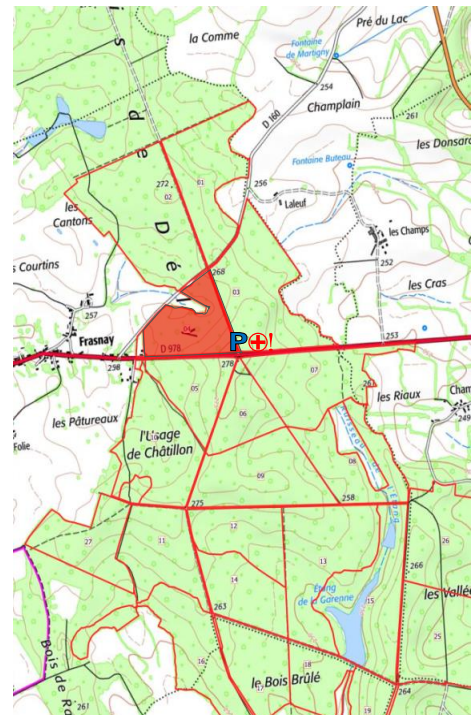
CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR36 789 674 777
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4500€ ou caution permanente valide
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés
Respect des régénérations

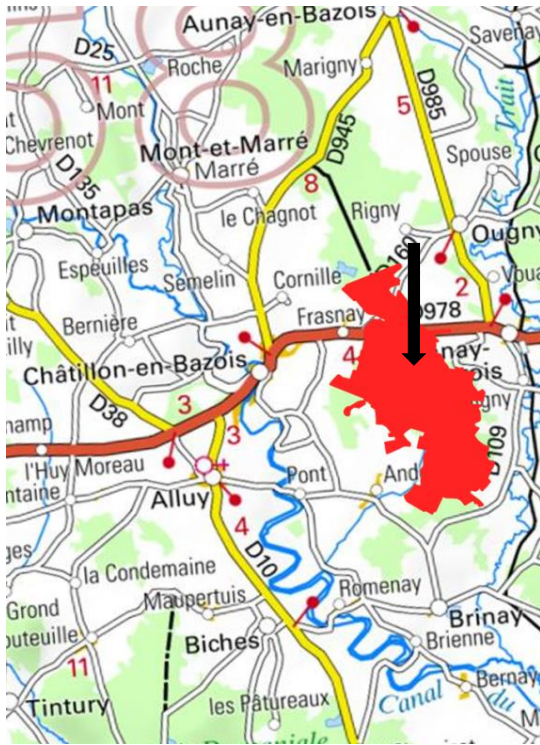
Débardage Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel

Place de dépôt **P** En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** N°PRS: 47.044486/3.687539

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/07/2024
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire GF FORET DE DELY
Département NIEVRE (58)
Commune CHATILLON EN BAZOIS
Forêt DELY
Ecocertification PEFC 10-21-1/2023
Labelisation NON
Essence principale CHÊNES
Nature de la coupe Amélioration/Eclaircie(18,21ha)
Marquage BO Cerclage Strong rouge + 1 flashis corp + pied
Surface 19ha 21a 00ca
Parcelle(s) n° 8 et 9
Limites Celles des parcelles
Réserves Arbres non marqués



Expert Forestier Goutorbe Benjamin Expert Forestier
Agence Alluy
310 Rue des Heurtras - 58110 Alluy
Tel: 065638032
b.goutorbe@racines.com



Responsable cubage Benjamin Goutorbe
Tel: 065638032

Contact / visite Benoist Guyet
Tel: 065638032

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
267	359	1,3
B.I. =		0 st

Volume donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaude14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes					3	8	29	32	17	13										102	149	1,5
Chênes brogneux					11	43	40	31	20	5										150	187	1,2
Chênes gélifs								1												1	1,5	1,5
Chênes secs					1	2	2	2	1											8	8,82	1,1
Hêtres							1		2			2								5	9,65	1,9
Hêtres branchus											1									1	2,58	2,6
Total																				267	359	1,3

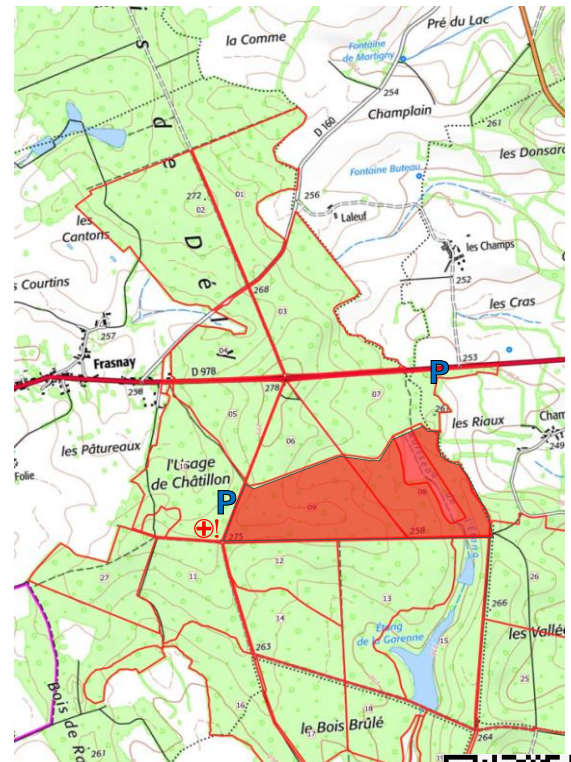
CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR36 789 674 777
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4500€ ou caution permanente valide
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

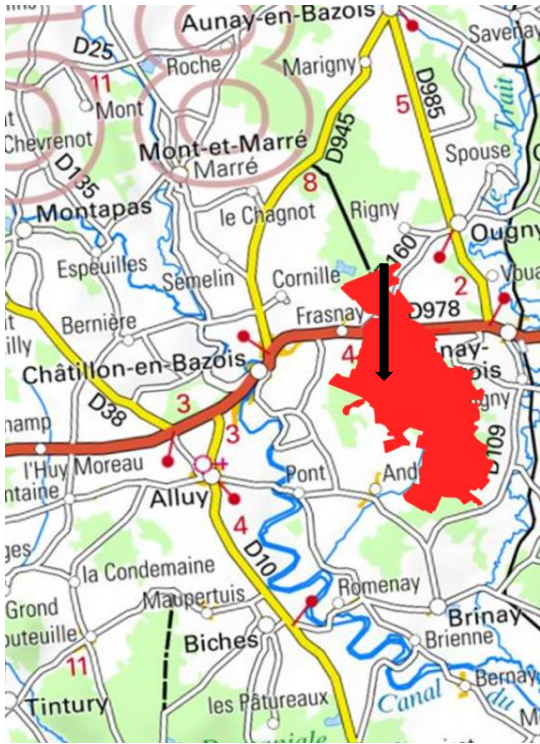
Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Par les cloisonnements existants et les lignes de parcelles

Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** N°PRS 47.049765/3.686170

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/07/2024
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire GF FORET DE DELY
Département NIEVRE (58)
Commune ALLUY
Forêt DELY
Ecocertification PEFC 10-21-1/2023
Labelisation NON
Essence principale CHÊNES
Nature de la coupe Amélioration/Eclaircie(25ha)
Marquage BO Cerclage Strong rouge + 1 flashis corp + pied
Surface 26ha 00a 00ca
Parcelle(s) n° 17-18(290 t)
Limites Celles des parcelles
Réserves Arbres non marqués



Expert Forestier Benjamin Goutorbe - Expert Forestier
Agence Alluy
310 Rue des Heurtras -58110 Alluy
Tel: 0665638032
b.goutorbe@racines.fr



Responsable cubage Benjamin Goutorbe
Tel: 0665638032
Contact / visite Benoist Guyet
Tel: 0689935324

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
290	357	1,2
B.I. =		0 st

Volume donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaud14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.	
Chênes					2	7	14	20	8	4	5	1									61	90,3	1,5
Chênes brogneux					24	51	51	50	16	2											194	222	1,1
Chênes gélifs						1		1	1												3	3,98	1,3
Chênes secs					2	8	13	1	3	3	1	1									32	41,1	1,3
Total																					290	357	1,2

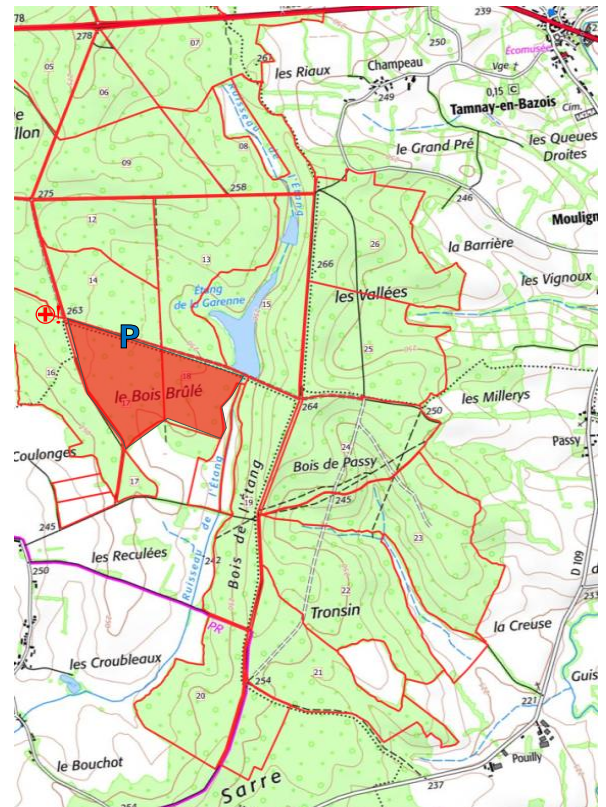
CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR36 789 674 777
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4500€ ou caution permanente valide
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

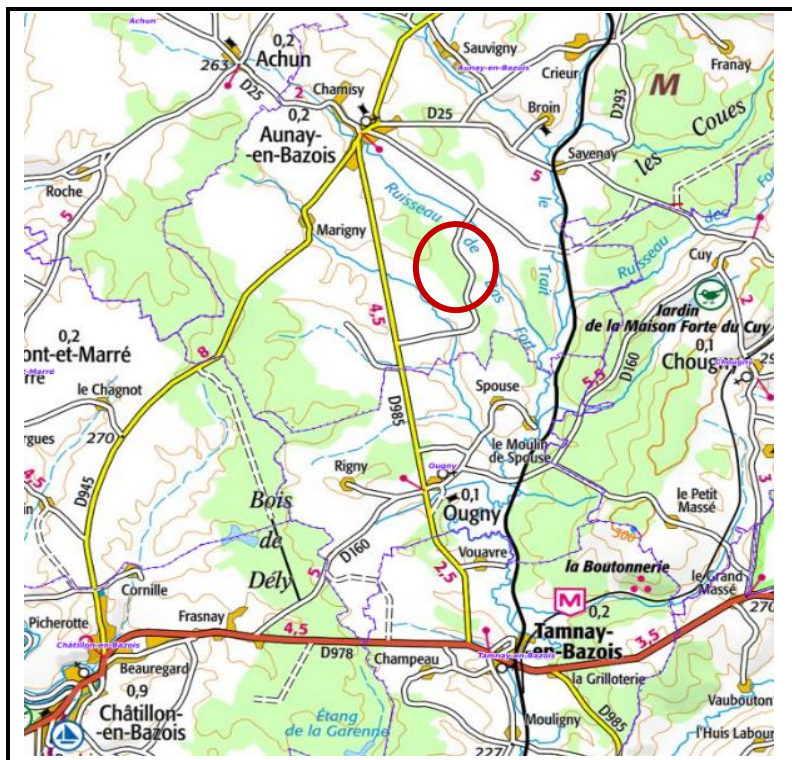
Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel

Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** N°PRF 47.044413/3.68

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Extrait IGN

Département : Nièvre (58).
Commune : Aunay-En-Bazois.
Nom de la forêt : VAREILLE.
Parcelle cadastrale : Section F279 et F339
Surface : 17 ha 05.
Nature de la coupe : Amélioration et sanitaire.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	240,69 m ³
Volume moyen :	1,23 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.
Réserves : Tout arbre non martelé.
Propriétaire : Madame RAYSSIGUIER.

Expert forestier : **Frédéric LABBE**
1 Chemin du Batteur
58130 ST AUBIN LES FORGES
Tél : 03.86.23.03.74
frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	Volume
195 Chênes	1	16	25	40	33	27	25	13	3	6	5			1	240,69 m ³
vol. présumé (m ³)	11,3		95,6			97,7			32,2		4,0				
dont gélifs				1		1									
dont secs			3	1	7	2	2			1	1				
dont chauffage				1											

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.101654°/Longitude 3.714462°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseau mobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec empruntant les cloisonnements.

Place de dépôt : dans la parcelle, en bord de route.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :

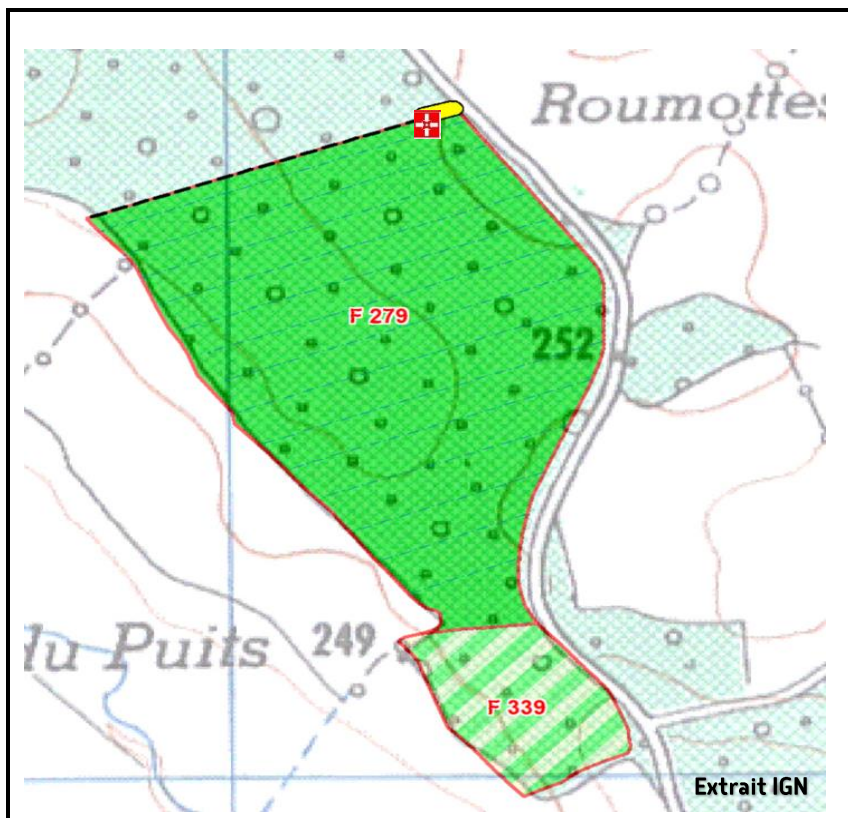
15 octobre 2025.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :



Extrait IGN

L'acquéreur :

La caution :



VENTE DE CHATILLON EN BAZOIS DU 07/06/2024

Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire FRANCE VALLEY ENTREPRENEURS
 Département NIEVRE (58)
 Commune DOMMARTIN
 Forêt SAINT PEREUSE
 Ecocertification PEFC - 10-21-1/2489
 Labelisation NON
 Essence principale CHÊNES
 Nature de la coupe Amélioration/Eclaircie(14,36ha)
 Marquage BO Cerclage strong rouge+1 marque au corps+piéd
 Surface 15ha 36a 00ca
 Parcelle(s) n° 1 et 2(249 t)
 Limites Celles des parcelles & des peuplements
 Réserves Arbres non marqués
 Expert Forestier Goutorbe Benjamin Expert forestier
 Agence Alluy
 310 rue des Heurtras 58110 Alluy
 Tel: 0665638032
 b.goutorbe@racines.com
 Responsable cubage Goutorbe Benjamin Expert forestier
 Tel: 0665638032
 Contact / visite Benoist Guyet
 Tel: 0689935324

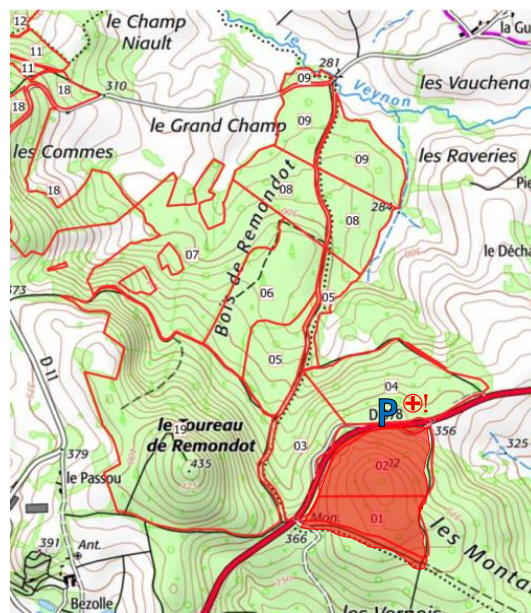


Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
249	286	1,1
B.I. =	0	st

Volume donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaudé14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.	
Chênes					2	5	12	11	5	1											36	44,36	1,2
Chênes brogneux					23	43	56	22	10	4	2							1			161	173,2	1,1
Chênes gélifs					1	6	12	11	1	2	2	1									36	48,43	1,3
Chênes secs					1	1		1	1												4	4,102	1,0
Hêtres						1		2	1			1									5	7,092	1,4
Hêtres branchus							1	2	2	1	1										7	9,091	1,3
Total																					249	286	1,1

CONDITIONS PARTICULIERES
 TVA FR 84 844 717 637
 Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
 Cautlon 4500€ ou caution permanente à jour
 C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
 Exploitation Houppiers réservés, précaution des arbres non marqués
 Débardage Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
 Place de dépôt P Voir plan
 Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
 Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
 Couverture téléphonique Bonne
 PRSF ⊕ N°PRS 47,063620/3,833443



Prix de vente ht €

Vente exonérée de TVA : oui non

précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/07/2024
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Surface
Parcelle(s) n°
Limites
Réserves

GFA DE LIMANTON
NIEVRE (58)
LIMANTON
RAIE
PEFC 10-21-1/2153
NON
CHÊNES
Amélioration/Eclaircie(19,59ha)
Cerclage strong rouge + 1 flaschis au corps + pied
20ha 59a 00ca
6 et 7(277 t)
Celles des parcelles
Arbres non marqués



Expert Forestier
Goutorbe Benjamin Expert forestier
Agence Alluy
310 rue des Heurtras 58110 Alluy
Tel: 0665638032
b.goutorbe@racines.com

Responsable cubage
Goutorbe Benjamin Expert forestier
Tel: 0665638032

Contact / visite
Benoist Guyet
Tel: 0689935324



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
277	432	1,6
B.I. =		0 st

Volume donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaudé14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes					3	10	16	20	13	9	3	1								75	123	1,6
Chênes brogneux					10	37	33	36	24	13	6									159	235	1,5
Chênes gélifs					4	6	6	6	3	1										26	43,2	1,7
Chênes secs					2		1	4												7	11,7	1,7
Hêtres							4	1	1	2	2									10	19,2	1,9
Total																				277	432	1,6

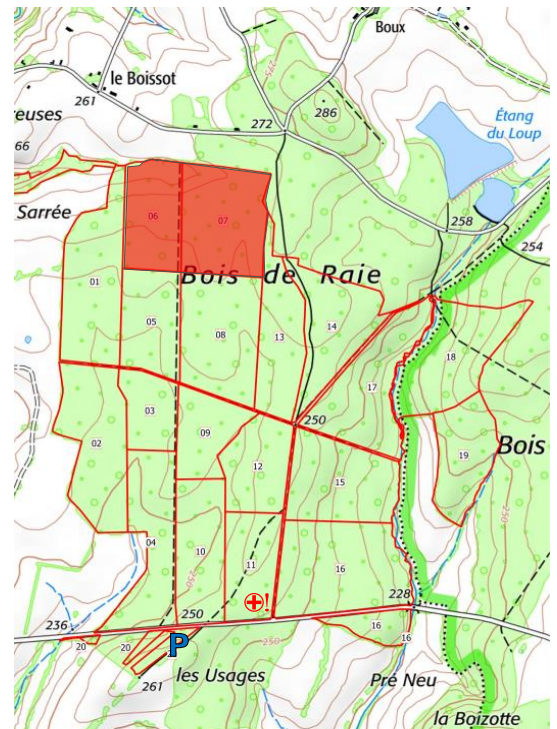
CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujéti FR82350457305
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4500€ ou caution permanente valide
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

Débardage Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel

Place de dépôt **P** En bordure de route
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** N°PRS 46.984883/3.763138

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE CHATILLON EN BAZOIS DU 07/06/2024
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire INDIVISION BYRS
Département NIEVRE (58)
Commune LIMANTON
Forêt CHARMOIS
Ecocertification NON
Labelisation NON
Essence principale CHÊNES
Nature de la coupe Amélioration/Eclaircie(12,12ha)
Marquage BO Cerclage Strong rouge + 1 flashis corp + pied
Surface 13ha 12a 00ca
Parcelle(s) n° 2(198 t)
Code cadenas APPELER B. GUYET
Limites Celles des parcelles
Réserves Arbres non marqués

Expert Forestier Goutorbe Benjamin Expert forestier
Agence Alluy
310 rue des Heurtras 58110 Alluy
Tel: 0665638032
b.goutorbe@racines.com

Responsable cubage Goutorbe Benjamin
Tel: 0665638032

Contact / visite Guyet Benoist
Tel: 0689935324



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
198	227	1,1
B.I. =		0 st

Volume donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaude14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes					5	11	19	16	6	2	1									60	74,5	1,2
Chênes brogneux					20	39	43	14	6	3		1								126	135	1,1
Chênes gélifs				1																1	0,77	0,8
Chênes secs						2	4	1	1		3									11	17,5	1,6
Total																				198	227	1,1

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA NON ASSUJETTI
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4500€ ou caution permanente valide
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel

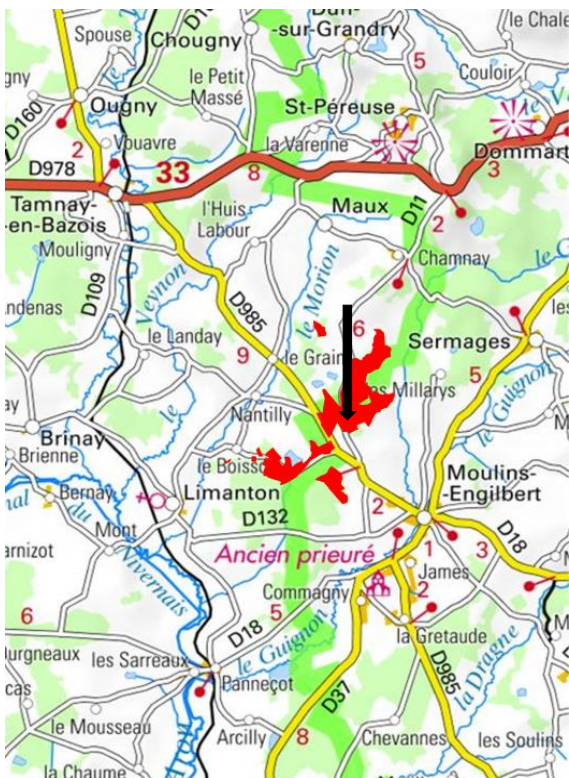
Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** N°PRS 47.0170429/3.7713522

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 0706/2024

Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

M. Philippe de ROUËLLE
NIEVRE (58)
MOULINS ENGILBERT
CHAPITRE COUETTE BOUX
PEFC 10-21-1/352
NON
CHÊNES
Amélioration/Eclaircie(10,97ha)
Cerclage Strong rouge + 1 flashis corp + pied
11ha 97a 00ca
6(148 t)
RAS
Celles des parcelles
Arbres non marqués



Expert Forestier



Goutorbe Benjamin Expert forestier
Agence Alluy
310 rue des Heurtras 58110 Alluy
Tel: 0665638032
b.goutorbe@racines.com

Responsable cubage

Goutorbe Benjamin Expert forestier
Tel: 0665638032

Contact / visite

Benoist Guyet
Tel: 0689529247

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
148	227	1,5
B.I. =		0 st

Volume donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaude14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.	
Chênes						1	1	13	9	13	8	1	4	1							51	87,7	1,7
Chênes brogneux						7	14	13	17	10	9	3	1								74	107	1,5
Chênes gélifs								2	1	1	3	1									8	15,8	2,0
Chênes secs								1													1	1,11	1,1
Hêtres						1	6	1		1											9	10,2	1,1
Hêtres branchus								4	1												5	5,13	1,0
Total																					148	227	1,5

Dont 1 arbres chablis

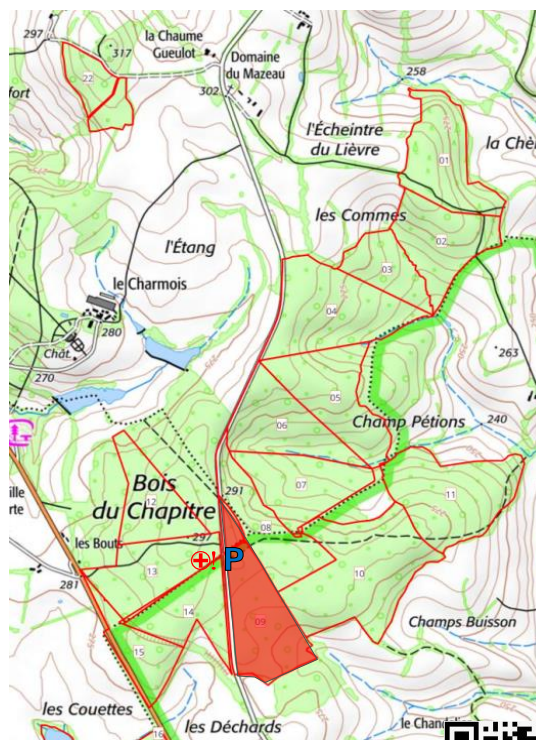
CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujéti FR4941832315
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4500€ ou caution permanente valide
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel

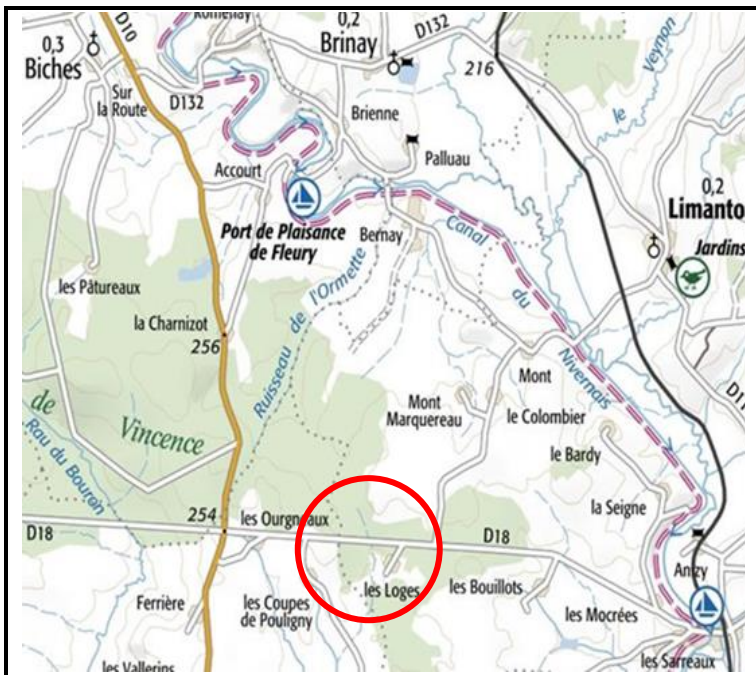
Place de dépôt Voir plan
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF ☎ N° PRS 47.009359/3.786664

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



Art n° -LIMANTON-P 19-20

VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Extrait IGN



Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2288.

Département : Nièvre (58).

Communes : Montigny-Sur-Canne et Limanton.

Nom de la forêt : Forêt de Limanton.

Parcelles Forestières : 19-20 (Réf. PSG).

Surface : 20 ha 29.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	181,61 m ³
Volume moyen :	1,34 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre marqué d'une croix ou d'un point.

Propriétaire : GFI FRANCE VALLEY PATRIMOINE



Expert forestier : Frédéric LABBE



1 Chemin du Batteur

58130 ST AUBIN LES FORGES

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	Volume
19	64 Chênes	3	3	6	12	10	6	8	9	4	3				85,12 m ³
20	72 Chênes	4	8	10	4	8	12	8	4	6	3	4		1	96,49 m ³
TOTAL	136 Chênes	7	11	16	16	18	18	16	13	10	6	4		1	181,61 m³
	dont gélifs				1		1	1			1,0				
	dont secs				1	1		1	1	1					

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 46.963934/Longitude 3.692391°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseau mobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété et en bordure de champs et pré. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec empruntant **les cloisonnements**.

Place de dépôt : en bord de route goudronnée.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :

15 octobre 2025.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

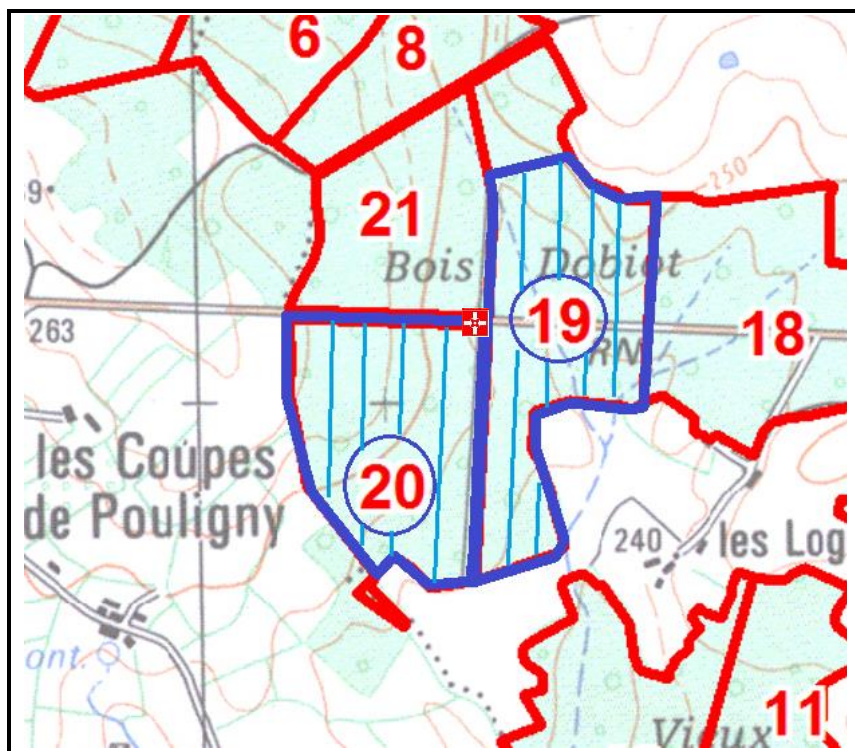
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

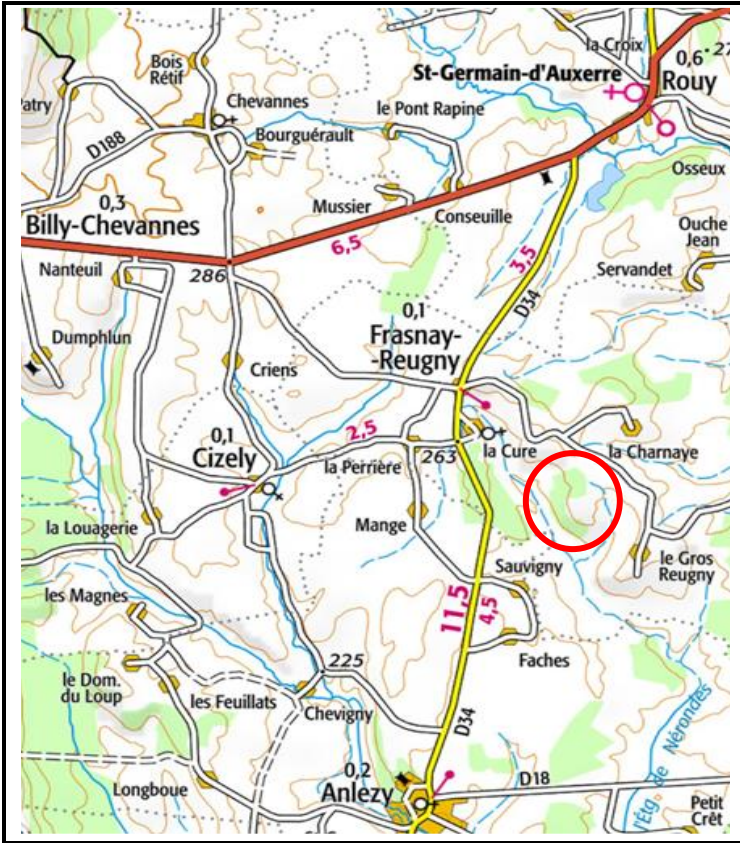
L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN





Département : Nièvre (58).
 Commune : Frasnay-Reugny.
 Nom de la forêt : Forêt des Gros Buchons.
 Parcelle Cadastreale : A 262.
 Surface : 14 ha 29.
 Nature de la coupe : Amélioration et sanitaire.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	158,83 m ³
Volume moyen :	1,42 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l’empreinte du marteau de l’expert, et ceinturé à la peinture.
 Réserves : Tout arbre marqué d’une croix ou d’un point.

Propriétaire : INDIVISION PASQUETTE.

Expert forestier : Frédéric LABBE



1 Chemin du Batteur
 58130 ST AUBIN LES FORGES
 Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Extrait IGN

Circ.	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	290	Volume
112 Chênes	1	6	11	16	21	14	14	8	11	3	2	1	1	2	1	158,83 m ³
vol. présumé (m ³)	0,7		30,7			66,9			41,7			10,4		8,5		
dont chablis									1							
dont secs			1		1	1			1							

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 46.990310°/Longitude 3.524063°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
 (www.monreseau mobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété.

Débardage : sur sol sec, par les cloisonnements.

Place de dépôt : Dépôt en sortie de ferme le long de la route - ailleurs si besoin.

Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits : 15 octobre 2025.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

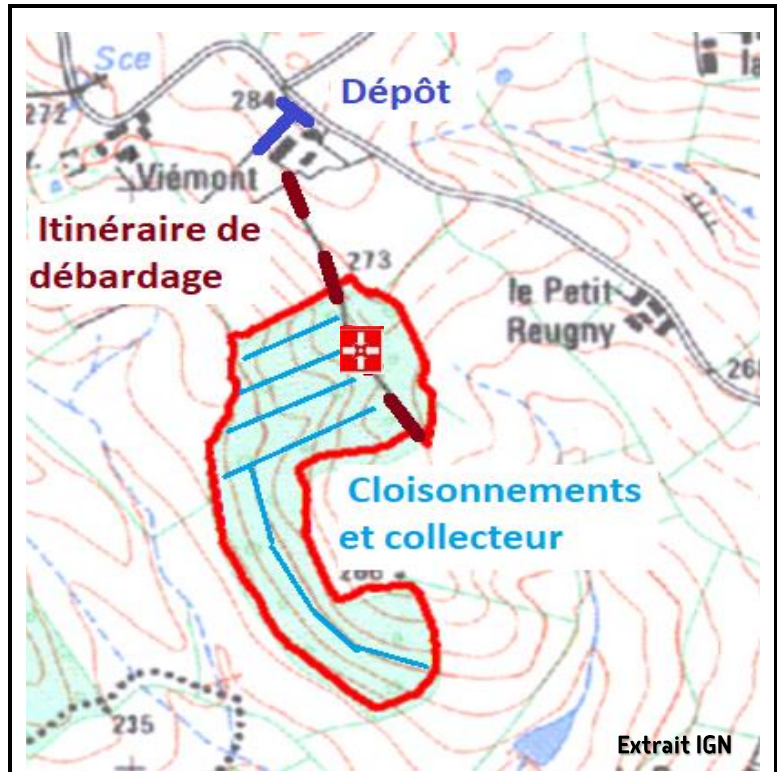
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

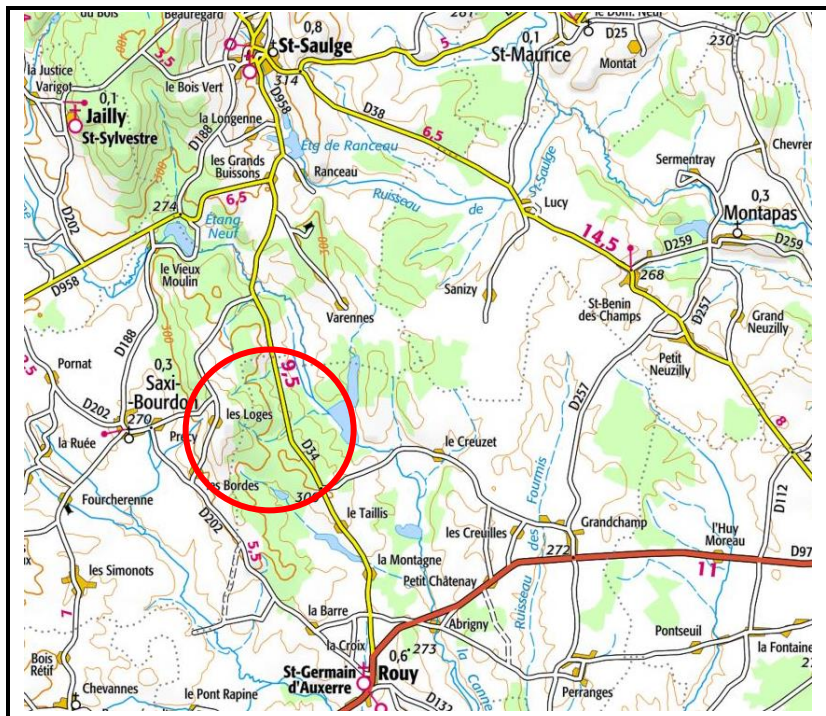
L’acquéreur :

La caution :



Extrait IGN





Extrait IGN

Département : Nièvre (58).
Commune : Saxe-Bourdon.
Nom de la forêt : Bois de Rouy
Parcelle forestière : 4 (réf PSG).
Surface : 10 ha 35.
Nature de la coupe : Récolte.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	96,69 m ³
Volume moyen :	1,79 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portants l’empreinte du marteau de l’expert, et ceinturé à la peinture.
Réserves : Tout arbre marqué d’une croix ou d’un point.
Propriétaire : Madame Chantal de BRONDEAU.
Expert forestier : **Frédéric LABBE**



1 Chemin du Batteur
58130 ST AUBIN LES FORGES
Tél : 03.86.23.03.74
frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	Volume
45 Chênes	3	6	5	10	6	6	7	1	1			81,95 m³
vol. présumé (m³)	3,6		32,0			40,6			5,7			
dont gélifs		1				1						
dont sec							1					
dont chauffage				1								
9 Hêtres	2	1	1	1	1	1	1				1	14,74 m³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude : 47.063036° / Longitude : 3.516859°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseaumobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l’aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : Au bord de la route et sur la place de dépôt.

Délai d’exploitation : 15 septembre 2025.

Délai d’enlèvement des produits : 30 octobre 2026.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

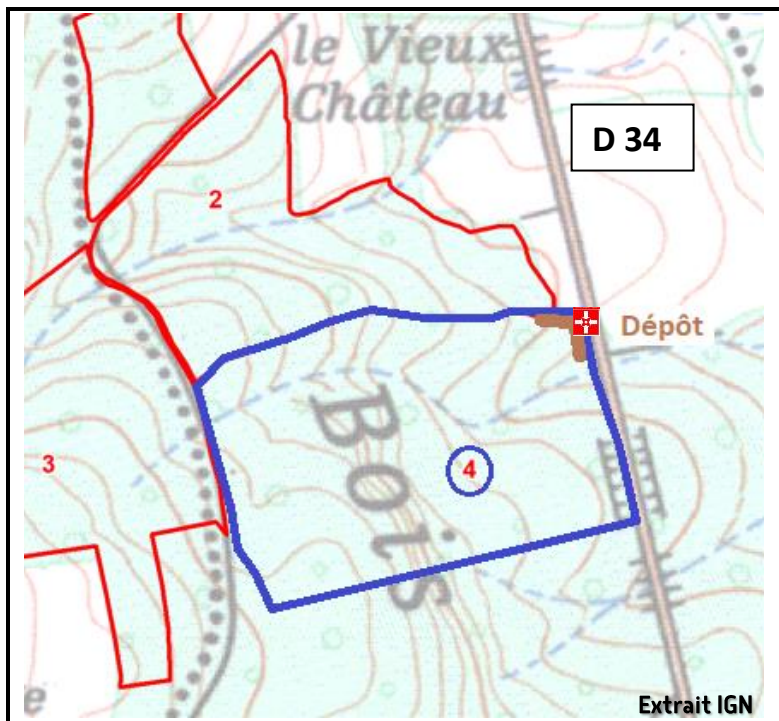
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

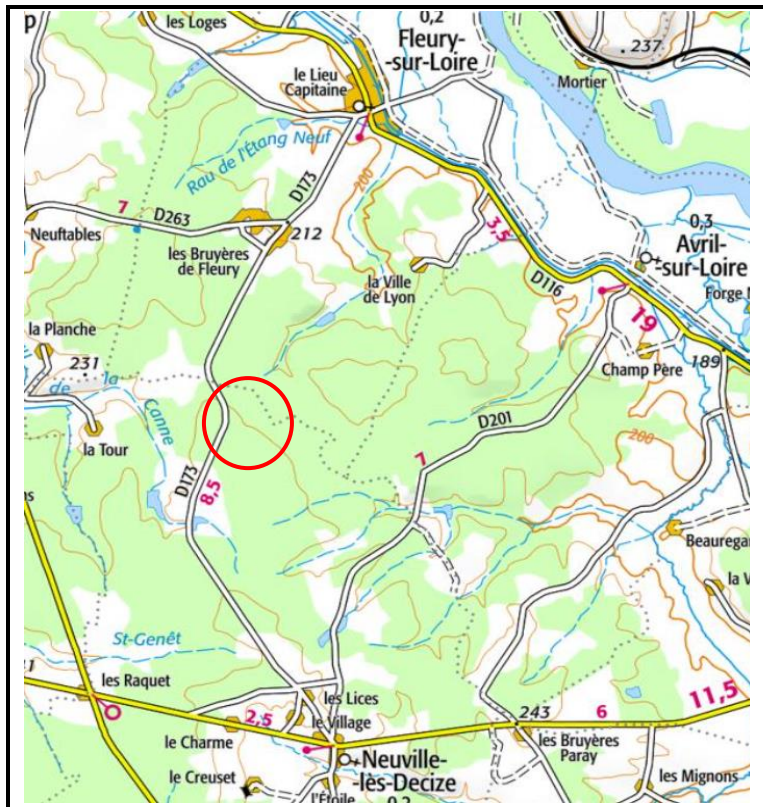
L’acquéreur :

La caution :



Extrait IGN





Département : Nièvre (58).
Commune : Fleury-sur-Loire.
Nom de la forêt : Forêt des Tardys
Parcelles forestières : 4 - 5 partie - 17 partie (Réf. PSG).
Surface : 14 ha 90.
Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	140,00 m ³
Volume moyen :	1,35 m ³

Marquages : Martelé au corps et au pied, cerclé à la peinture rouge.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire, gestionnaire, martelage et cubage :
Etablissements BOUVRY.

Contrat : **Frédéric LABBE**
1 Chemin du Batteur
58130 ST AUBIN LES FORGES
Tél : 03.86.23.03.74
frederic@labbe.expertforestier.com



Extrait IGN

Circ.	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	vol. présumé (m ³)
104 Chênes	7	14	17	26	18	9	7	3	2	1	140 m ³

Visite : Voir le plan. **Prévenir M. BOUVRY Olivier pour le**

débardage et le dépôt dans les parcelles :

06.75.93.18.24.

Coordonnées GPS – Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 46.805454°/Longitude 3.299688°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseauamobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : dans la parcelle, en bord de route.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2025.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

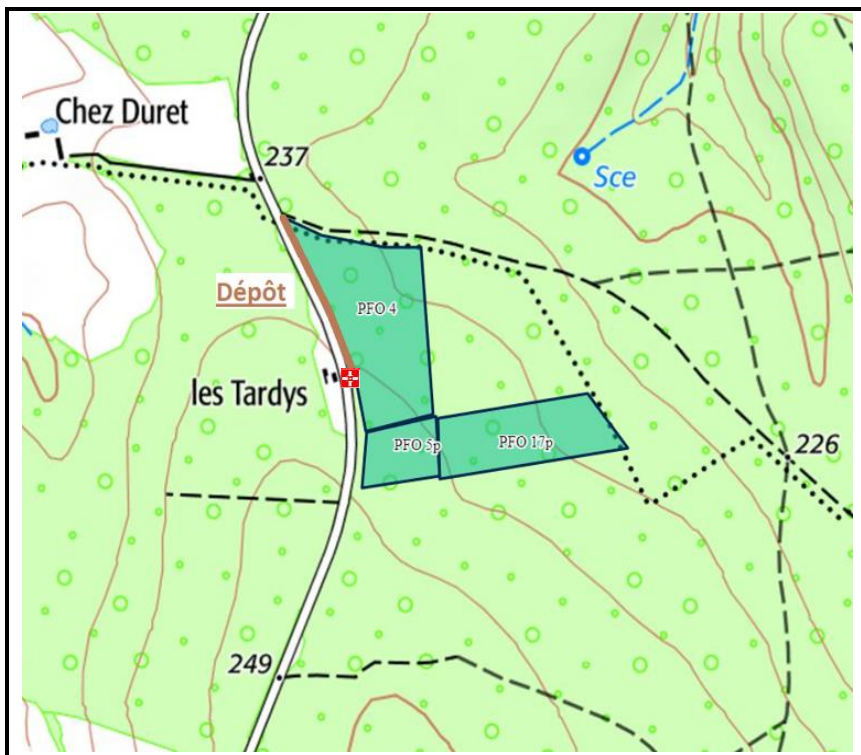
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

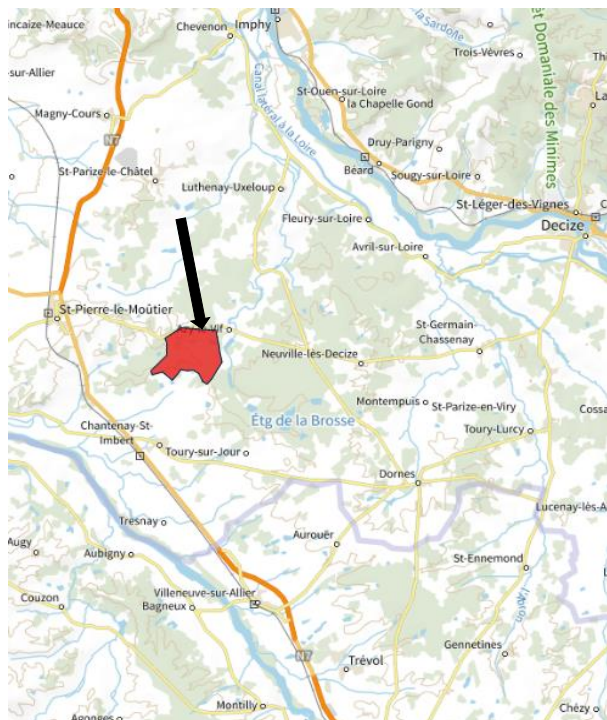
La caution :



Extrait IGN



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 07/06/2024
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire GF DE CHABET
Département NIEVRE (58)
Commune AZY LE VIF
Forêt CHABET
Ecocertification NON
Labelisation NON
Essence principale CHÊNES
Nature de la coupe Amélioration/Eclaircie(33,9ha)
Marquage BO Cerclage Fluo orange + 1 flashis corp + pied
Surface 34ha 90a 00ca
Parcelle(s) n° C1(101 t) C2(144 t) J2(28 t)
Code cadenas Appeler Monsieur Cottet
Limites Celles des parcelles
Réserves Arbres non marqués

Expert Forestier Goutorbe Benjamin Expert forestier
Agence Alluy
310 rue des Heurtras 58110 Alluy
Tel : 06565638032
b.goutorbe@racines.com

Responsable cubage Goutorbe Benjamin Expert forestier
Tel : 0665638032

Contact / visite M. Pascal Cottet
Tel : 0652193503

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
273	355	1,3
B.I. =		0 st

Volume donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaude14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes					4	23	31	24	15	8	2	2	1							110	154	1,4
Chênes brogneux					12	38	41	23	9	9	3									135	160	1,2
Chênes gélifs					2	3	8	3	1											17	24,8	1,5
Chênes secs					1	3	5	1					1							11	16,5	1,5
Total																				273	355	1,3

Dont 3 arbres chablis

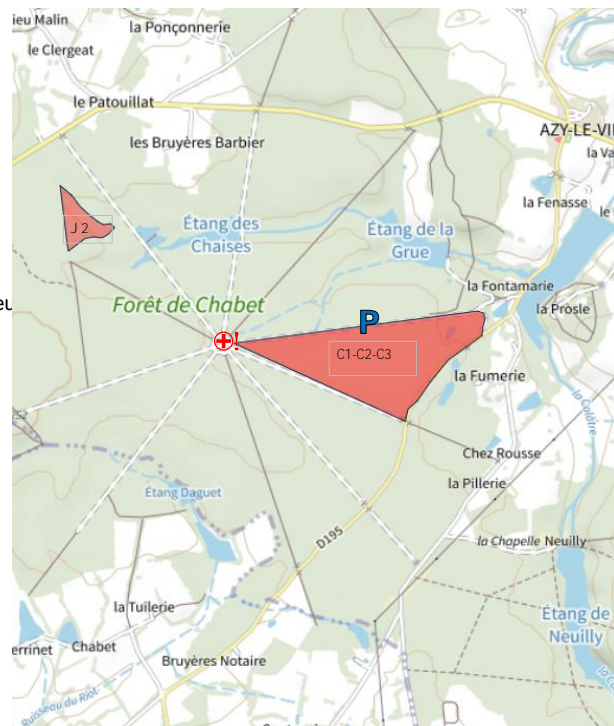
CONDITIONS PARTICULIERES

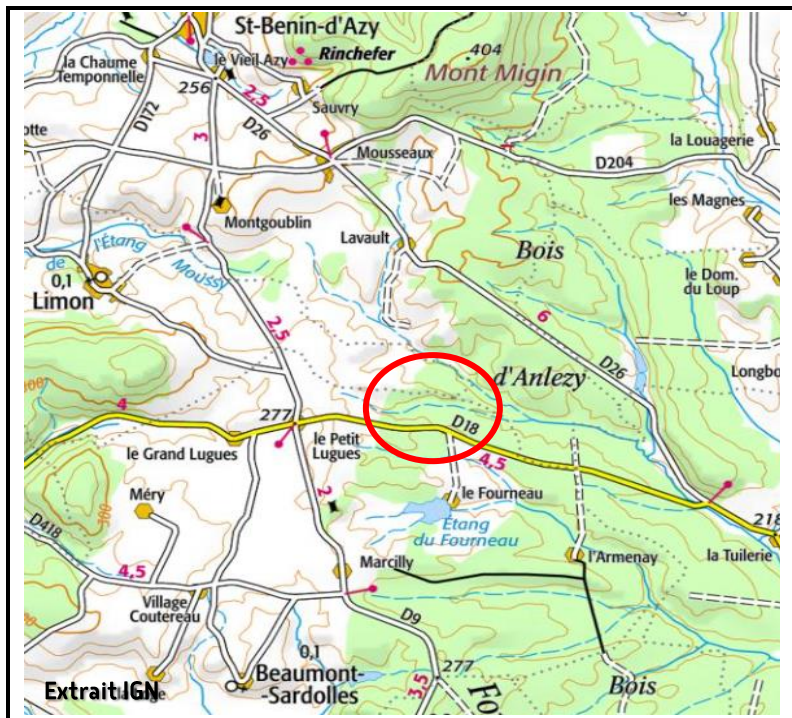
TVA
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4500€ ou caution permanente valide
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Par les cloisonnements existants et les lignes de parcelles

Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** N°PRF 46.775095/3.205894

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"





Département : Nièvre (58).
Commune : Limon.
Nom de la forêt : Buisson Neuilly.
Parcelles cadastrales : B 219-220.
Surface : 13 ha 47.
Nature de la coupe : Amélioration et sanitaire.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	156,10 m ³
Volume moyen :	1,46 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portants l’empreinte du marteau de l’expert, et ceinturé à la peinture.
Réserves : Tout arbre marqué d’une croix ou d’un point.
Propriétaire : Madame GRIMAUD.

Expert forestier : **Frédéric LABBE**
1 Chemin du Batteur
58130 ST AUBIN LES FORGES
Tél : 03.86.23.03.74
frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	Volume
107 Chênes	3	9	13	17	19	12	12	9	4	2	3	2	2	156,10 m ³
vol. présumé (m ³)														
dont gélif					1									
dont secs			1	1	1			2			1			

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS–Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude : 46.953667° /

Longitude : 3.420397°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseau mobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l’aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec et portant de mai à septembre.

Place de dépôt : Au bord de la route et sur la place de dépôt.

Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits : 15 septembre 2025.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

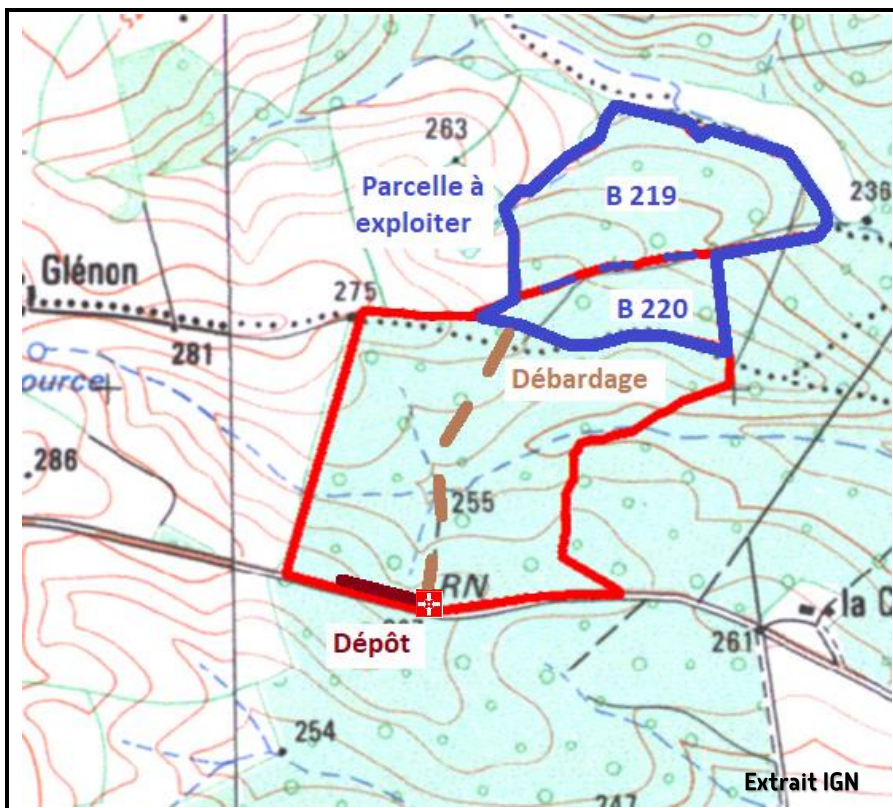
Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier :

25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L’acquéreur :

La caution :



VENTE DE CHATILLON EN BAZOIS DU 07/06/2024

Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire MONSIEUR DANIEL APPERT
Département NIEVRE (58)
Commune VAUX D'AMOGNES
Forêt POUQUES
Ecocertification NON
Labelisation NON
Essence principale CHÊNES
Nature de la coupe Amélioration/Eclaircie(14,98ha)
Marquage BO Cerclage Strong rouge + 1 flashis corp + pied
Surface 14ha 98a 00ca
Parcelle(s) n° 3-4-5(176 t)
Limites Celles des parcelles
Réserves Arbres non marqués



Expert Forestier Benjamin Goutorbe Expert Forestier
Agence d'Alluy
 310 Rue des Heurtras - 58110 Alluy
 Tel: 06656368032
 b.goutorbe@racines.com

Responsable cubage Benjamin Goutorbe
 Tel: 0665638032

Contact / visite Benoist Guyet
 Tel: 0689935324

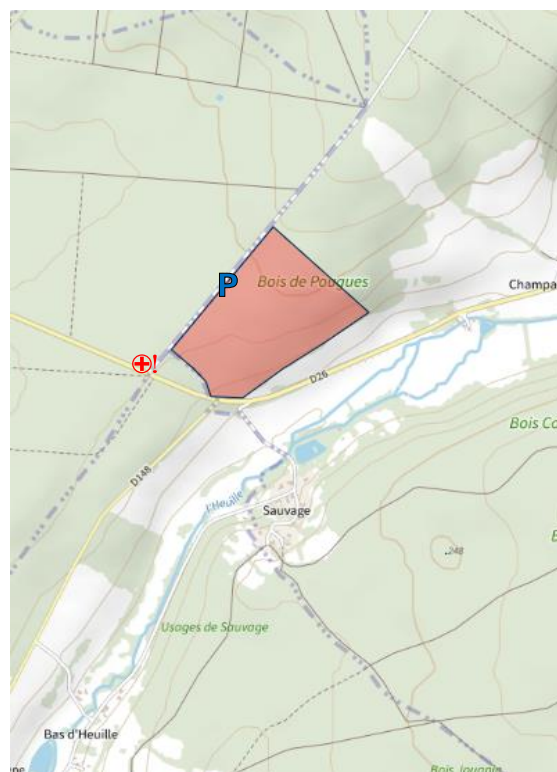
Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
176	240	1,4
B.I. =		0 st

Volume donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaud14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes					5	11	10	7	2	2										37	43	1,2
Chênes brogneux					7	16	19	15	10	1	1	1								70	88,1	1,3
Chênes gélifs					3	4	5	8	8	7	1									36	59,6	1,7
Hêtres						2	5	10	3	4	1		1							26	39,7	1,5
Hêtres branchus						1	2	2		1	1									7	9,77	1,4
Total																				176	240	1,4

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA NON ASSUJETTI
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4500€ ou caution permanente valide
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houpiers sont réservés
Débardage Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Place de dépôt **P** En bordure de route forestière ONF (Frais et convention de passage à la charge de l'acheteur) prendre contact avec M. félix Planche au 0601134712
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** N° PRS 47.0756224/3.2407210



Prix de vente ht €
 Vente exonérée de TVA : oui non
 précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE CHATILLON EN BAZOIS DU 07/06/2024
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Surface
Parcelle(s) n°
Limites
Réserves

MONSIEUR ET MADAME ROUSSEAU
NIEVRE (58)
JAILLY
BOIS DE LA VENTE
NON
NON
CHÊNES HÊTRES
Amélioration/Eclaircie(5,2ha)
Cerclage strong rouge + 1 flashis au corps + pieds
5Ha 20a 00ca
1(55 t)
Celles des parcelles
Arbres non marqués

Expert Forestier



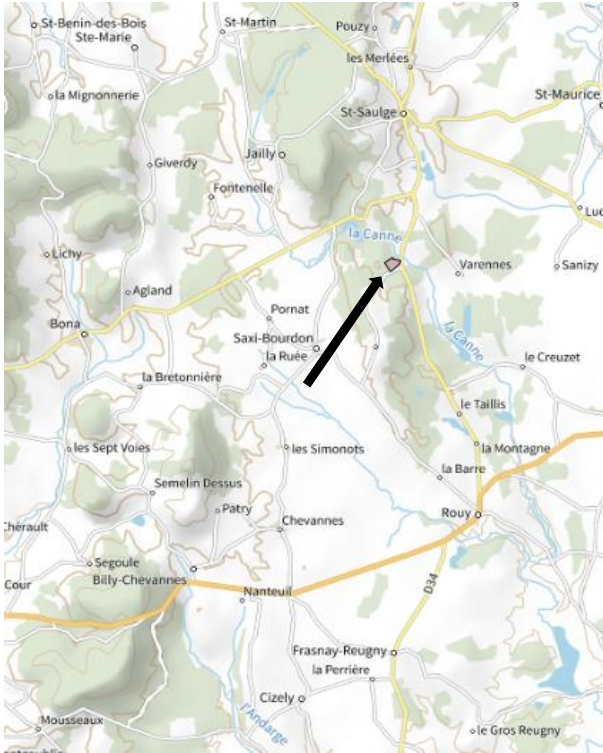
Benjamin Goutorbe - Expert Forestier
Agence Alluy
310 Rue des Heurtras - 58110 Alluy
Tel: 0665638032
b.goutorbe@racines.com

Responsable cubage

Benjamin Goutorbe
Tel: 0665638032

Contact / visite

Benoist Guyet
Tel: 0689935324



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
55	87	1,6
B.I. =		0 st

Volume donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaud14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.	
Chênes						1		4	1	2	2		2		1						13	25,4	2,0
Chênes brogneux							10	7	7	3	2	1									30	41,3	1,4
Chênes gélifs									4	2											6	10,4	1,7
Hêtres								1	1	2											4	7,17	1,8
Hêtres branchus								1	1												2	2,4	1,2
Total																					55	86,7	1,6

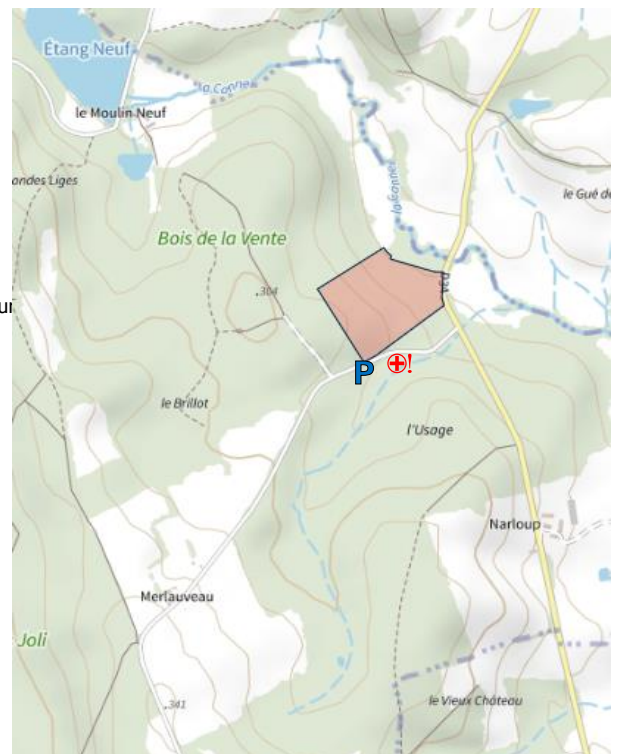
CONDITIONS PARTICULIERES

TVA NON
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4500€ ou caution permanente valide
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

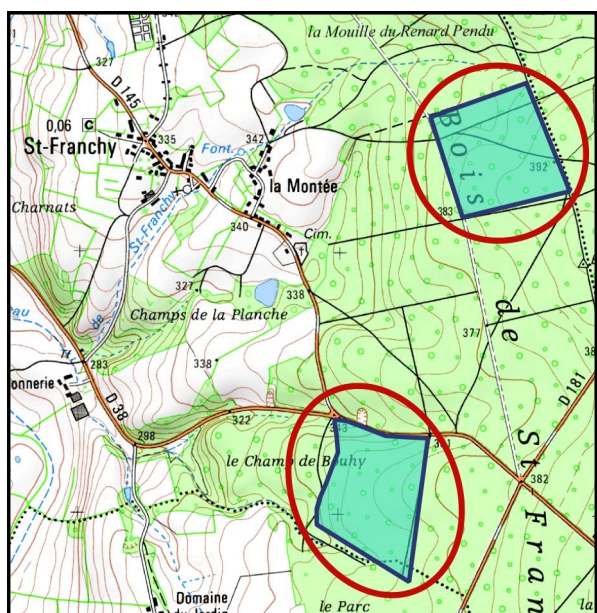
Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel

Place de dépôt En bordure de route
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** N°PRs 47.073636/3.509192

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriétaire GF du BOIS de SAINT FRANCHY
Référence/n°Article sainfra_24_P22&30

Département Nièvre (58)
Commune Saint-Franchy
Forêt / Lieu-dit Saint Franchy
Essence principale Chêne
Nature de coupe Jardinatoire
Surface (ha) 34.80
Parcelle forestière 22, 30
Réserves Arbres non flachés ou marqués d'un "R", Houppiers des arbres flachés

Limites Celles des parcelles (chemins, layons, fossés) et des peuplements, cf plan.

Marquage Flachis PC/FL au corps (2)/au pied (1) + ceinturage à la peinture

Expert Forestier **PIERRICK COCHERY - EURL P.COCHERY**
Le grand manoir - 28480 BEAUMONT LES AUTELS
pierrick.cochery@gmail.com - 06.60.53.19.13
Tél 01.48.74.74.37 - Fax 01.49.95.03.10



Visite Prévenir M. Yann Rollet : 06.71.32.65.73 - Relever barrière et cadenas code 2020

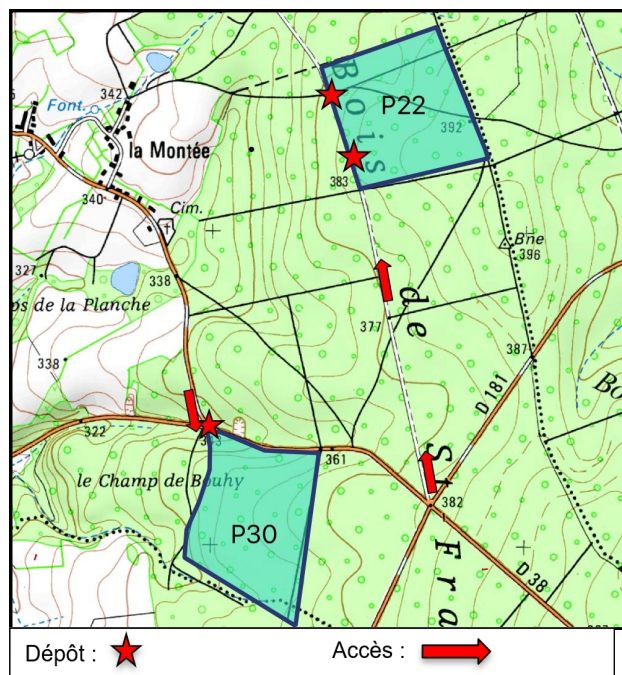
Nb pieds	Vol. présumé	VUM / tige
398	BO 398.7 m³	1.0 m³

Nbre	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol											Volume	Vum
		30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80		
126	Chêne	2	17	21	20	28	16	7	6	6	1	2	143.8 m³	1.1 m³
25	Chêne gélif	.	.	6	5	4	5	1	2	1	.	1	35.5 m³	1.4 m³
1	Chêne chablis	.	1	0.5 m³	0.5 m³
123	Hêtre	.	1	36	26	24	21	6	6	1	2	.	130.3 m³	1.1 m³
114	Châtaignier	10	56	41	4	2	.	1	79.6 m³	0.7 m³
6	Frêne	.	1	1	3	1	5.7 m³	1.0 m³
3	Chêne sec	.	.	1	.	.	2	3.3 m³	1.1 m³
398													398.7 m³	1.0 m³

Remarques : P22 : 263 arbres - P30 : 135 arbres dont 2 frênes à câbler pour 1,9 m3

CONDITIONS PARTICULIERES

- Exploitation** RDV préalable obligatoire avec l'expert.
- Débardage** Respecter les flèches d'abattage éventuelles et une découpe fin bout de 25 cm. Eviter réserves, régénérations, clôtures et chaises de battues éventuelles. Débardage par les cloisonnements si ouverts, sur sol sec, portant, hors dégel, hors des allées, routes et empiètements.
- Enlèvement** Hors période humide ou de dégel. Vitesse limitée à 20 km/h. Balayage des écorces hors de la route après chargement.
- Place de dépôt** Cf plan
- Délai d'exploitation** 30/06/2025
- Délai d'enlèvement** 30/07/2025
- TVA** Assujéti à la TVA - n° : FR09509648184
- CVO** Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur
- Caution** 1/4 du montant de la vente sauf caution permanente
- Paiement** Le 1er terme par virement bancaire, le reste par virement cautionné
- Conditions de vente** Conditions particulières exposées dans la présente Fiche de lot, modalités d'organisation de la vente, Conditions Générales de Vente, Cahier des clauses générales (EFF-FNB)



Déclare avoir pris connaissance des conditions de vente prévues dans les documents précités (Livret de vente), et les accepter sans restriction au cas où cet article me serait attribué.

PRIX DE VENTE

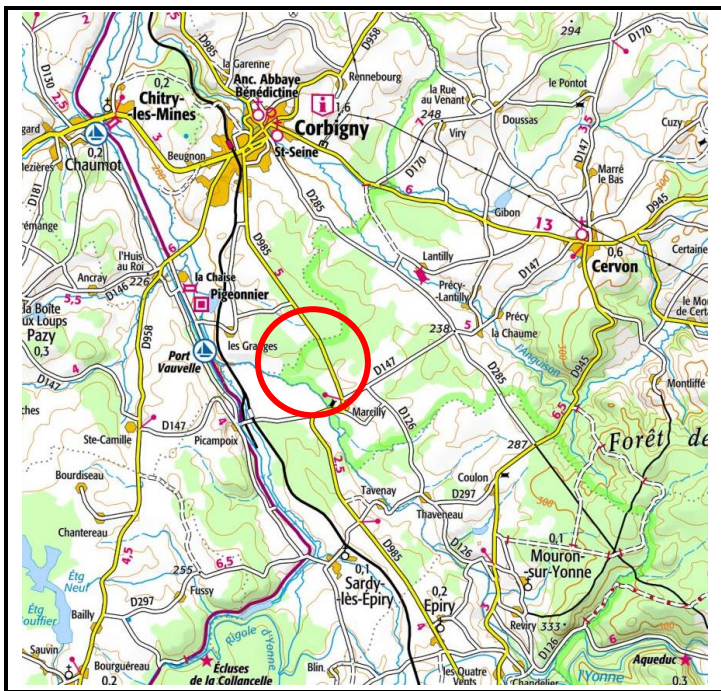
ACQUEREUR

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"



Art n° - Boisseau - P 8

VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Extrait IGN

Département : Nièvre (58).

Commune : Cervon.

Nom de la forêt : Usage du Bois Boisseau.

Parcelle Forestière : 8 (Réf. PSG).

Surface : 11 ha 89.

Nature de la coupe : Amélioration et sanitaire.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	106,70 m ³
Volume moyen :	1,69 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portants l’empreinte du marteau de l’expert, et ceinturé à la peinture.

Reserves : Tout arbre marqué d’une croix ou d’un point.

Propriétaire : Monsieur Luc MORILLON.

Expert forestier : Frédéric LABBE



1 Chemin du Batteur
58130 ST AUBIN LES FORGES
Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	270	Volume
62 Chênes	1	5	11	2	7	7	6	3	8	4	2	3	1	1	1	104,43 m ³
vol. présumé (m ³)	0,6		16,6			29,0			33,8			17,6			6,7	
dont secs					1	1			1							
1 Frêne												1				2,27 m ³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.212568°/Longitude : 3.715356°

Couverture téléphonique satisfaisante : non (www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire croix sur la souche à l’aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec empruntant les cloisonnements jusqu’à la place de dépôt en bordure de route.

Place de dépôt : dans la parcelle en bord de route départementale 126.

Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits : 15 octobre 2025.

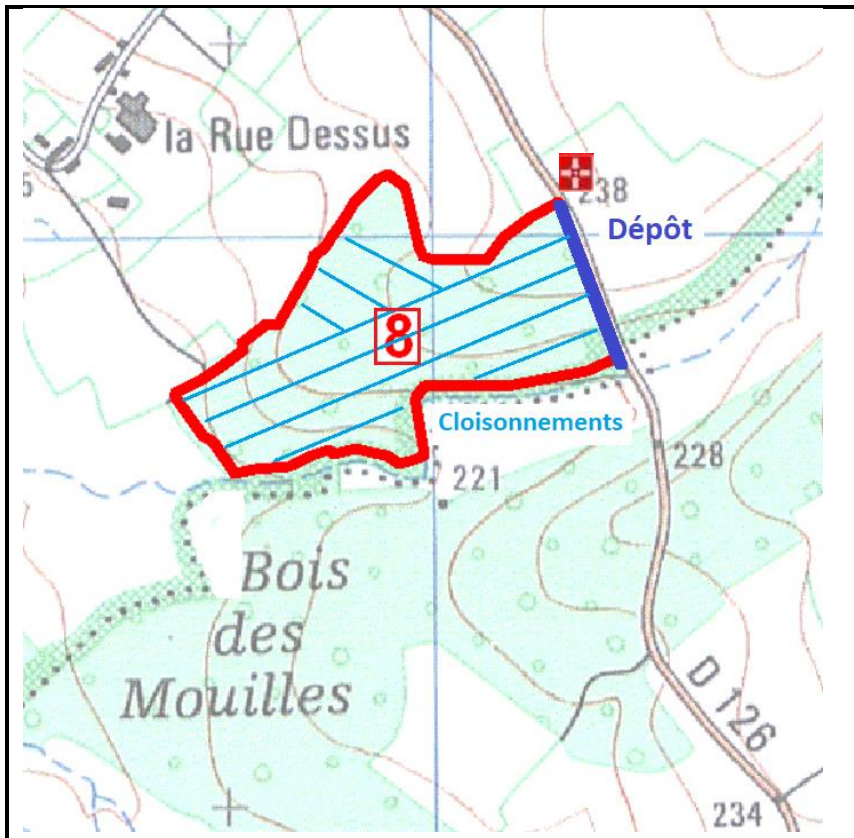
Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L’acquéreur : La caution :



Extrait IGN



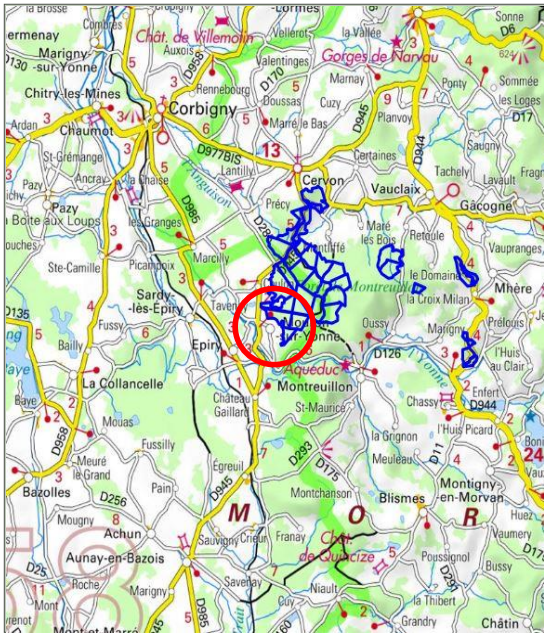
VENTE DE CABINET DU 04/09/2024
Nature de la vent EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Marquage BI
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

SOCIÉTÉ FORESTIÈRE GROUPAMA
NIEVRE (58)
CERVON
CERVON
PEFC 10-21-1/1604
NON
CHÊNES
Amélioration/Eclaircie(55ha)
Rond Rose + 2 flachis corps + 1 pied
Trait oblique Rose
55ha 00a 00ca
1(244 t) 33(274 t)
RAS
Celles des parcelles & des peuplements
Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées

ARTICLE N°



Expert Forestier



Goutorbe Benjamin Expert forestier
Agence Alluy
310 Rue des Heurtras - 58110 Alluy
Tel: 0665638032
b.goutorbe@racines.com

Responsable cubage

Dulion Nicolas Technicien forestier
Tel: 0325031697 Mob: 0679819773

Contact / visite

Christian Berland
Tel: 06 80 20 20 75

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
518	658	1,3
B.I. =		1260 st

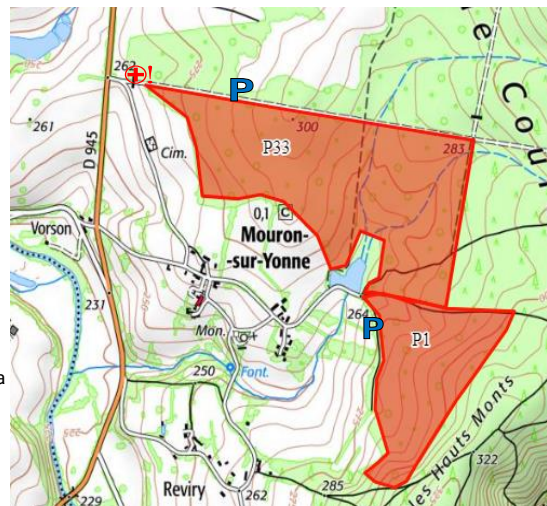
Volume donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaude14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes sains						11	18	27	17	7	8	3	2							93	139	1,5
Chênes brogneux					24	73	89	61	52	21	15	5	2	1						343	414	1,2
Chênes gélifs				1	7	3	7	2												20	28,2	1,4
Chênes secs				3	4	6	2	5												20	19,1	1,0
Hêtres				10	9	8	4	4	1	2	1									39	52,5	1,3
Hêtres branchus						1				1	1									3	4,43	1,5
Total																				518	658	1,3
Trituration	265	153	126	65	21	9	2													641		

Dont 1 arbre à cabler

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR 79 315213421
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
10 000€ ou caution permanente
Caution La CVO sera réglée par le propriétaire
C.V.O Exploitation jusqu'à Øfb 7 cm
Exploitation Rémanents à ramener en cordons dans les cloisonnements
Respect des flèches d'abattage
Respect des régénérations
Débardage P Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Par les cloisonnements existants et les lignes de parcelles
Remise en état des pistes si besoin après exploitation
Place de dépôt P33. En l'absence de route forestière privée, une place de retournement PL sera aménagée au bout du chemin de desserte de la P1
Délai d'exploitation 16 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF PRSF: lon : 3.7369° / lat : 47.1963°



Prix de vente ht €

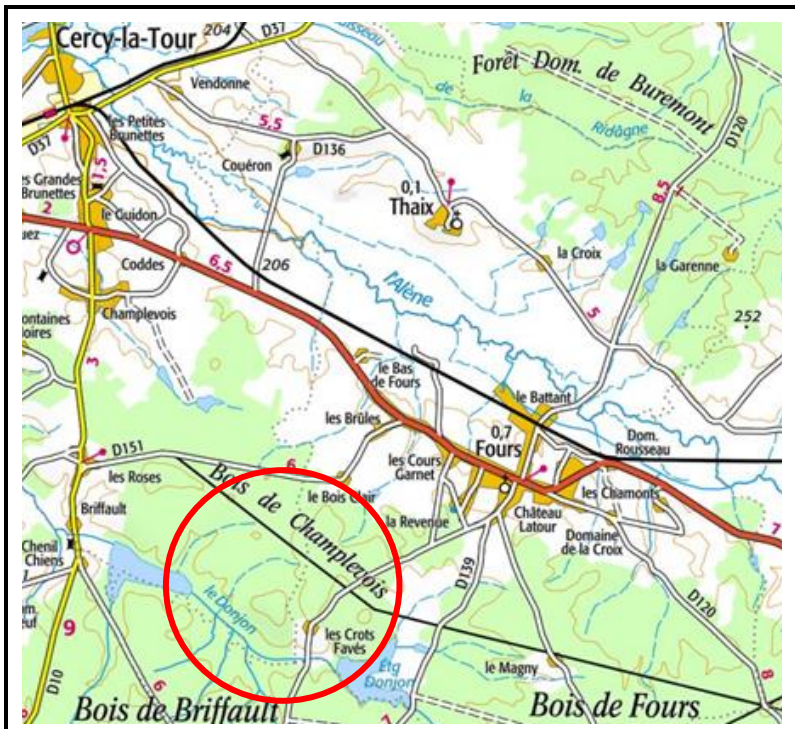
Vente exonérée de TVA : oui non

précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art n° -Forêt de Fours-P 7



Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2288.

Département : Nièvre (58).

Commune : Fours.

Nom de la forêt : Forêt de Fours.

Parcelle forestière : 7 (Réf. PSG).

Surface : 10 ha 83.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	218,44 m ³
Volume moyen :	1,30 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l’empreinte du marteau de l’expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire : GFI FRANCE VALLEY PATRIMOINE.



Expert forestier : **Frédéric LABBE**

1 Chemin du Batteur
58130 ST AUBIN LES FORGES
Tél : 03.86.23.03.74



frederic@labbe.expertforestier.com



Extrait IGN

Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	Volume
163 Chênes	6	12	13	37	23	16	17	18	10	6	2	1	1	1	212,06 m³
vol. présumé (m³)	12,3		73,9			79,0			37,8		9,0				
dont gélifs				4		1	1	1		3					
dont secs				1	1			1							
dont chablis			1	1											
5 Hêtres		2			1	1			1						6,38 m³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 46.807340°/Longitude 3.676379°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseauemobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l’aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : Au bord de la route forestière et sur la place de dépôt.

Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits :

15 octobre 2025.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

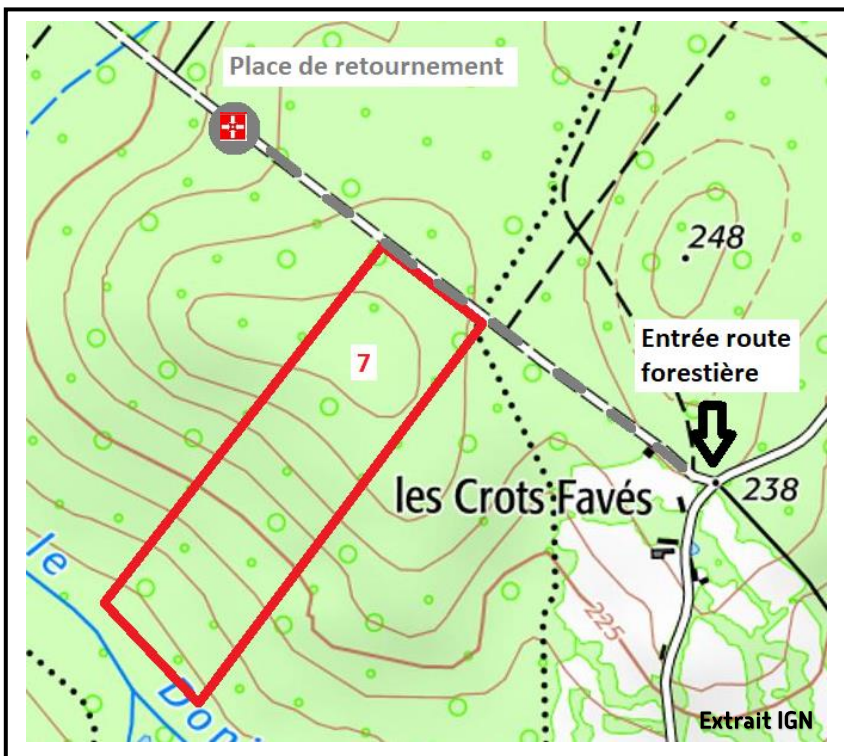
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L’acquéreur :

La caution :

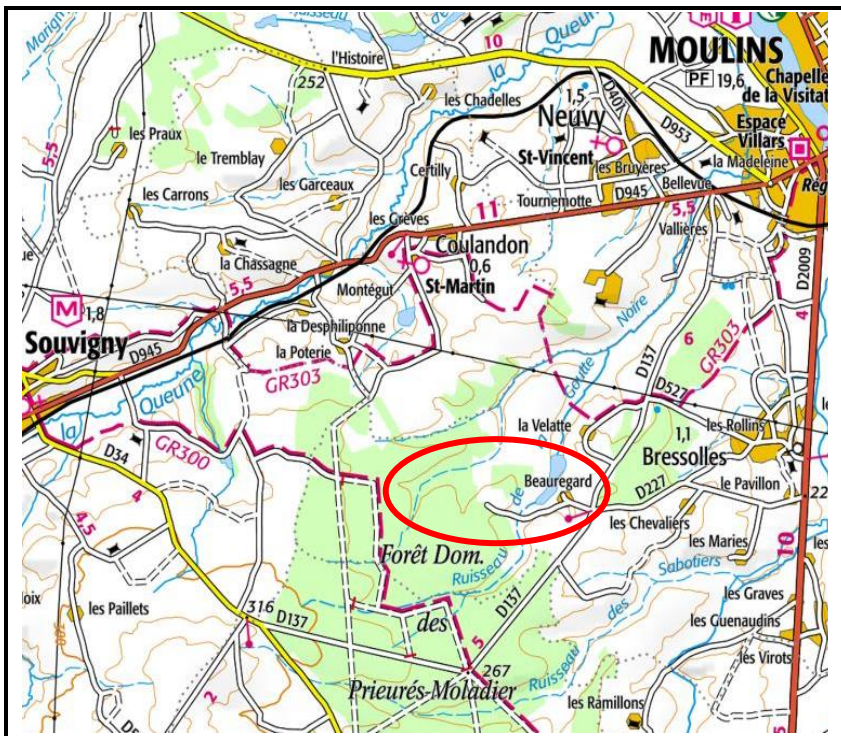


Extrait IGN





VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Extrait IGN

Département : Allier (03).
 Commune : Bressolles.
 Nom de la forêt : Bois de Beauregard.
 Parcelles forestières : 7 et 8 (Réf. PSG).
 Surface : 16 ha 27.
 Nature de la coupe : Amélioration et sanitaire.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	201,93 m ³
Volume moyen :	1,01 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portants l’empreinte du marteau de l’expert, et ceinturé à la peinture.
 Réserves : Tout arbre non marqué.
 Propriétaire : Madame Sybille de LAGARDE.
 Expert forestier : Frédéric LABBE



1 Chemin du Batteur
 58130 ST AUBIN LES FORGES
 Tél : 03 86 23 03 74
 frederic@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	Volume
7	51 Chênes		9	7	9	5	10	5	1	2	2		1	55,74 m ³
8	148 Chênes	6	16	30	27	25	14	14	9	4	1	1	1	146,19 m ³
TOTAL	199 Chênes	6	25	37	36	30	24	19	10	6	3	1	2	201,93 m³
	dont chablis					1		2	1					
	dont secs		2	2	3	2	1	3						

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 46.525606° / Longitude 3.266394°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseaumobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l’aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec, par les cloisonnements.

Place de dépôt : en bordure de parcelle.

Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits : 31 octobre 2025.

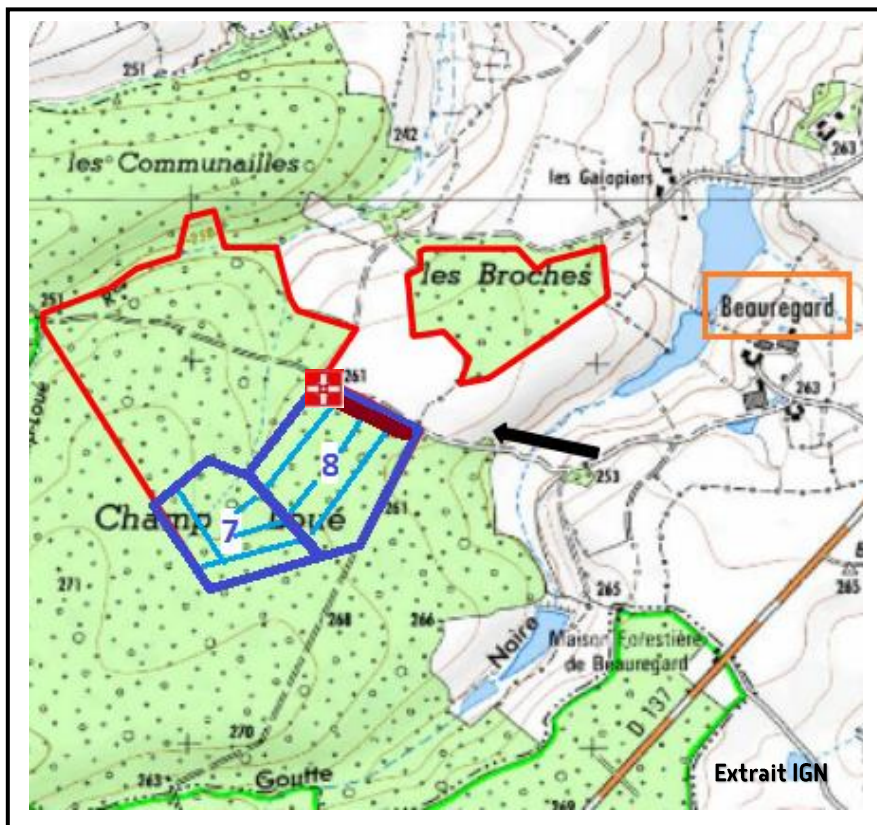
Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L’acquéreur La caution :



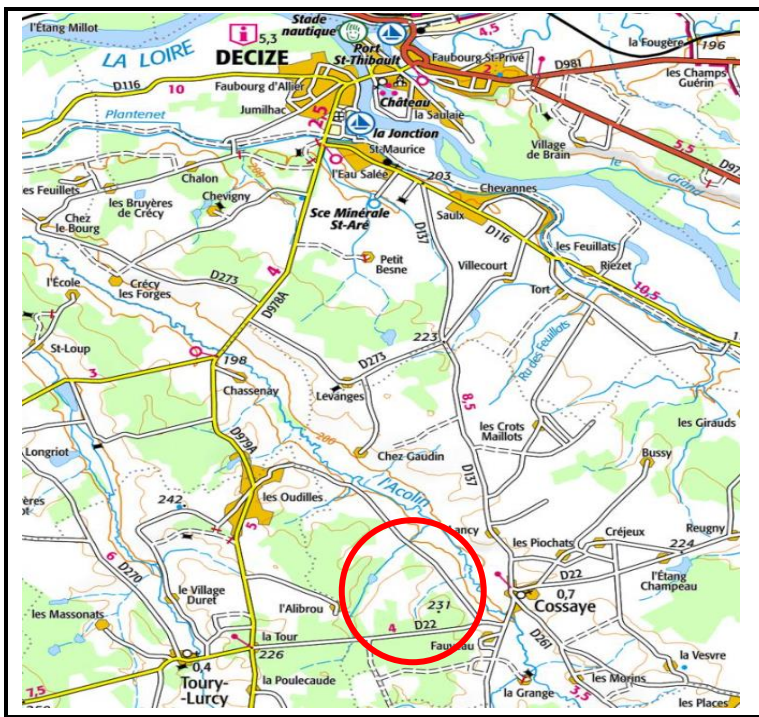
Extrait IGN





Art - Forêt de Geddes - P 6 à 8

VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Extrait IGN

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/76.
 Département : Nièvre (58).
 Commune : Cossaye.
 Nom de la forêt : Forêt de Geddes.
 Parcelles Forestières : 6 à 8 (Réf. PSG).
 Surface : 16 ha 56.
 Nature de la coupe : Amélioration et sanitaire.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	177,95 m³
Volume moyen :	1,30 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l’empreinte du marteau de l’expert, et ceinturé à la peinture rouge longue durée.
 Réserves : Tout arbre marqué d’une croix ou d’un point.
 Propriétaire : Madame Sylvie de QUATREBARBES.
 Expert forestier : **Frédéric LABBE**



1 Chemin du Batteur
 58130 ST AUBIN LES FORGES
 Tél : 03.86.23.03.74
 frederic@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	Volume
6	37 Chênes		1	4	2	11	4	6	3	2	1	3	55,11 m³
7	53 Chênes	1	4	5	9	7	7	8	7	1	4		72,25 m³
8	47 Chênes	2	6	7	12	8	6	6					50,59 m³
TOTAL	137 Chênes	3	11	16	23	26	17	20	10	3	5	3	177,95 m³
	dont tarés							2					
	dont gélif				1	1	1						
	dont secs		2	2	1		1						

Visite : la forêt **est close**, merci de contacter Simon BESSON au 06.69.10.04.83. pour le code d’accès ;
Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité
Conseillé : Latitude 46.742418°/Longitude 3.4666238°
Couverture téléphonique satisfaisante : non (www.monreseauautomobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété et en bordure de champs et pré. Faire une croix sur la souche à l’aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : en bord de route goudronnée.

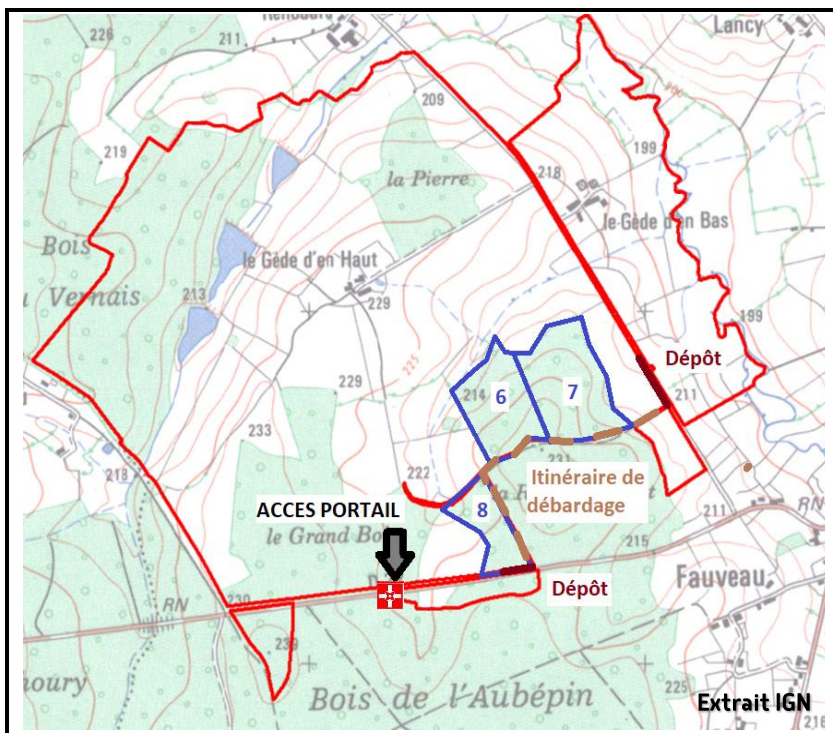
Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits :
 15 octobre 2025.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :
 L’acquéreur : La caution :



Extrait IGN



VENTE DE CHATILLON EN BAZOIS DU 07/06/2024

Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Surface
Parcelle(s) n°
Limites
Réserves

INDIVISION MAS
NIEVRE (58)
SAINT OUEN SUR LOIRE
SAINT-OUEN
NON
NON
CHÊNES
Amélioration/Eclaircie(11ha)
Cerclage Strong rouge + 1 flashis corp + pied
12ha 00a 00ca
1(199 t)
Celles des parcelles
Arbres non marqués

Expert Forestier
Agence Alluy
310 rue des Heurtras 58110 Alluy
Tel: Mob: 0665638032
b.goutorbe@gourmainbarthelemy.com

Expert forestier
Goutorbe Benjamin

Responsable cubage
Tel: 0665638032

Goutorbe Benjamin

Contact / visite
Tel: 0689935324

Benoist Guyet



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
199	254	1,3
B.I. =		0 st

Volume donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaud14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes					2	6	17	19	12	5										61	89,9	1,5
Chênes brogneux					10	39	32	29	5	3										118	138	1,2
Chênes gélifs					0	3	1	2	1											7	8,89	1,3
Chênes secs					0	2														2	1,38	0,7
Hêtres					1	1	1	2	1	1										7	9,2	1,3
Hêtres branchus							1	1	1	1										4	6,38	1,6
Total																				199	254	1,3

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Non assujetti
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4500€ ou caution permanente valide
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

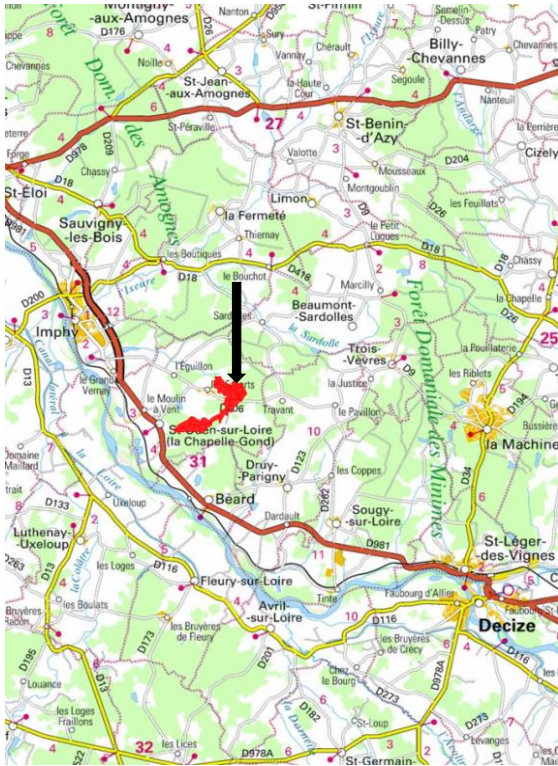
Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel

Place de dépôt Voir plan
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** N°PRS 46.9003983/3.3334784

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE CHATILLON EN BAZOIS DU 07/06/2024
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire GF DE CHANVIN ET GOULENNE
Département NIEVRE (58)
Commune SAINT OUEN SUR LOIRE
Forêt SAINT-OUEN
Ecocertification PEFC 10-21-1/2339
Labelisation NON
Essence principale CHÊNES
Nature de la coupe Amélioration/Eclaircie(9,31ha)
Marquage BO Cerclage Strong rouge + 1 flashis corp + pied
Surface 10ha 31a 00ca
Parcelle(s) n° 6 et 7(145 t)
Limites Celles des parcelles
Réserves Arbres non marqué



Expert Forestier Goutorbe Benjamin Expert forestier
Agence Alluy
310 rue des Heurtras 58110 Alluy
Tel: 0665638032
b.goutorbe@racines.com
Responsable cubage Goutorbe Benjamin
Tel: 06 65 63 80 32
Contact / visite Benoist Guyet
Tel: 0689935324



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
145	183	1,3
B.I. =		0 st

Volume donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaude14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.	
Chênes					1	9	9	15	7												41	52,3	1,3
Chênes brogneux					4	20	33	25	9	3	1										95	118	1,2
Chênes gélifs							2	2													4	5,92	1,5
Chênes secs								1													1	1,16	1,2
Hêtres							1	3													4	5,38	1,3
Total																					145	183	1,3

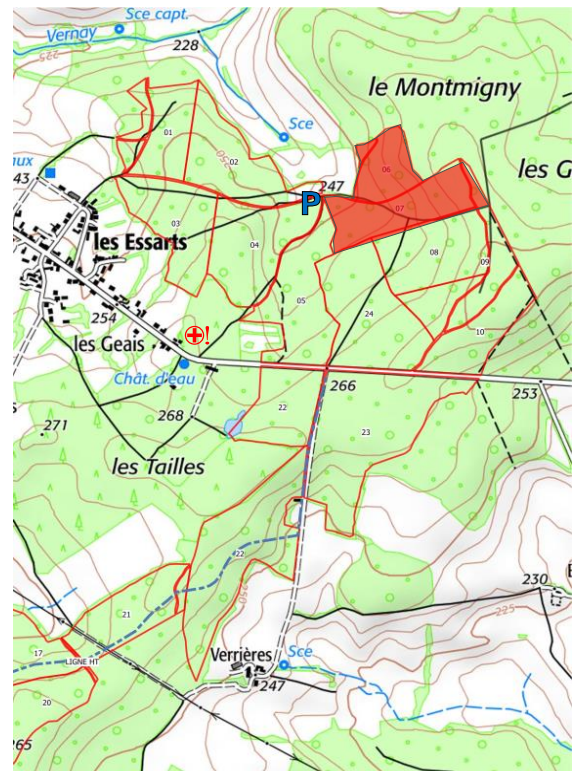
CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR 50 808 124 408
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
4500€ ou caution permanente valide
Caution La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
C.V.O
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel

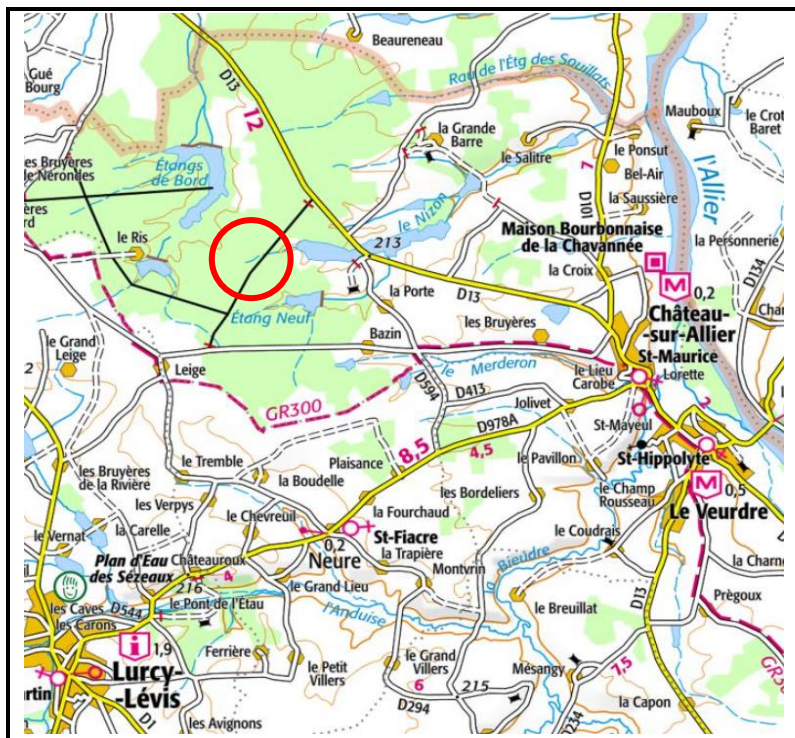
Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** N°PRS 46.9004664/3.3331885

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art - Bois de la Brunanse - P 13



Extrait IGN

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-3/9457.

Département : Allier (03).

Commune : Château/Allier.

Nom de la forêt : Bois de la Brunanse.

Parcelle forestière : 13 (Réf. PSG).

Surface : 11 ha 86.

Nature de la coupe : Amélioration et sanitaire.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	153,04 m ³
Volume moyen :	1,38 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire : GFI FV FORETS VII.

France Valley
ENRACINER SON PATRIMOINE

Expert forestier : Frédéric LABBE

1 Chemin du Batteur

58130 ST AUBIN LES FORGES

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	280	Volume	
111 Chênes	7	11	16	15	17	11	12	7	4	3	2	1		3	1	1		153,04 m ³	
vol. présumé (m ³)	4,5		38,9			56,1			28,3			7,3			18,0				
dont secs			4	1		3	4	2	1					1			1		

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 46.764365°/Longitude 2.990993°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseau mobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec ;

Place de dépôt : voir selon le plan, d'autres possibilités sont envisageables avec les riverains.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :

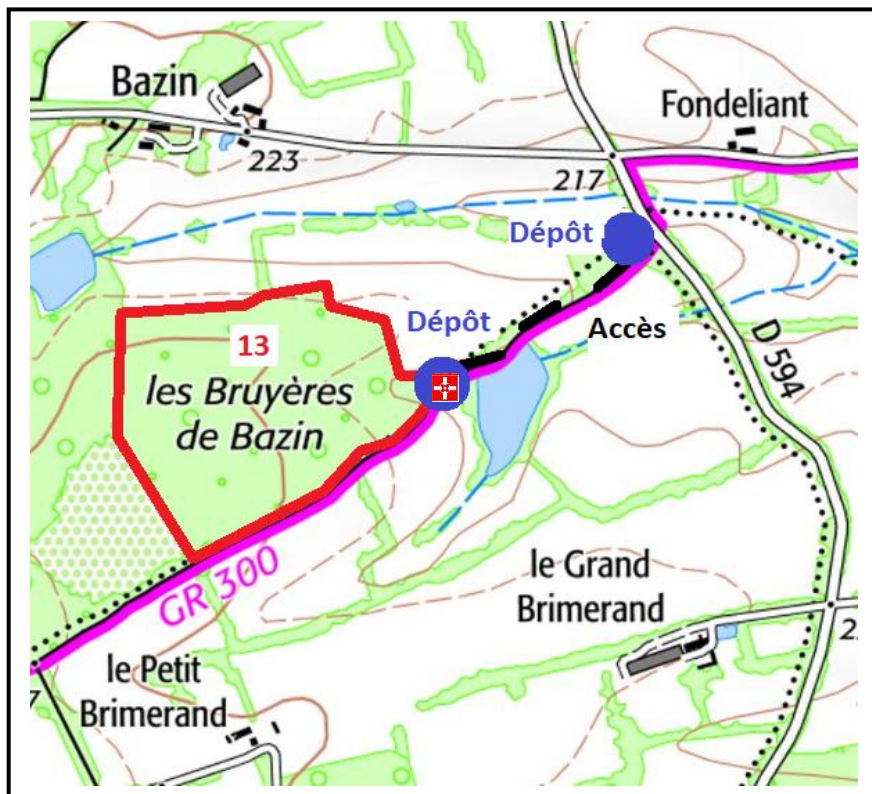
15 octobre 2025.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :



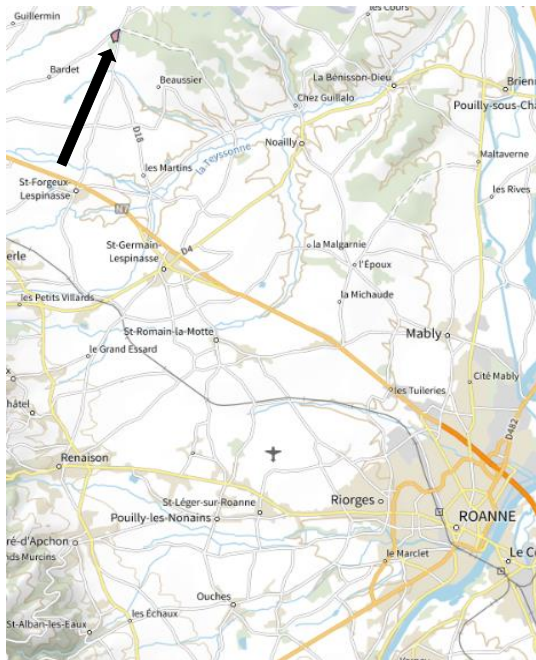
Extrait IGN

L'acquéreur :

La caution :



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/07/2024
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire ANNE MARIE MAYERE
Département LOIRE (42)
Commune SAINT FORGEUX L'ESPINASSE
Forêt SAINT FORGEUX L'ESPINASSE
Ecocertification NON
Labelisation NON
Essence principale CHÊNES
Nature de la coupe Amélioration/Eclaircie(1ha)
Marquage BO Cerclage strong rouge + 1 marque au corps + pied
Surface 5ha 18a 00ca
Parcelle(s) n° A 376 (72t)
Limites Celles des parcelles
Réserves Arbres non marqués

Expert Forestier Benjamin Goutorbe - Expert Forestier
Agence Alluy
310 Rue des Heurtras 58110 Alluy
Tel: 0665638032
b.goutorbe@racines.com

Responsable cubage Benjamin Goutorbe
Tel: 0665638032

Contact / visite Benoist Guyet
Tel: 0689935324

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
72	111	1,5
B.I. =		0 st

Volume donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaud14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.	
Chênes sains					1	3	5	3	3	7	2	3	1								28	45,8	1,6
Chênes brogneux					1	9	11	8	7	2											38	53	1,4
Chênes gélifs												1									1	2,6	2,6
Chênes secs									3	1	1										5	9,69	1,9
Total																					72	111	1,5

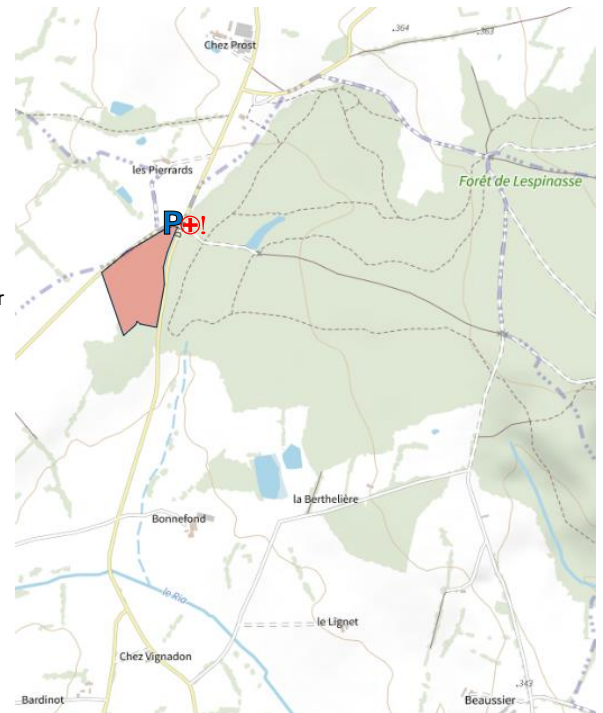
CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR 25 892439548
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4500€ ou caution permanente valide
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel

Place de dépôt En bordure de route
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** N°PRF 46.1648093/3.9468940

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE CHATILLON EN BAZOIS DU 07/06/2024

Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire MONSIEUR EMMANUEL LEJAUULT
Département ALLIER (03)
Commune LIERNOLLES
Forêt LA BERTHIERE
Ecocertification NON
Labelisation NON
Essence principale CHÊNES
Nature de la coupe Amélioration/Eclaircie(26,45ha)
Marquage BO Cerclage Strong rouge + 1 flashis corp + pied
Surface 26Ha 45a 00ca
Parcelle(s) n° 1(255 t)
Limites Celles dela parcelles
Réserves Arbres non marqués

Expert Forestier Benjamin Goutorbe - Expert Forestier
Agence Alluy
 310 Rue des Heurtras - 58110 Alluy
 Tel: 0665638032
 b.goutorbe@racines.com



Responsable cubage Benjamin Goutorbe
 Tel: 0665638032

Contact / visite Benoist Guyet
 Tel: 0689935324

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
255	334	1,3
B.I. =		0 st

Volume donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaude14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes sains					3	7	5	15	18	10	2	2		1						63	102	1,6
Chênes brogneux					9	42	48	19	22	10	4	4								158	190	1,2
Chênes gélifs						1	1	2	1					1						6	10,4	1,7
Chênes secs					1	4	10	5	1	4										25	28,8	1,2
Châtaigniers							1	1	1											3	3,68	1,2
Total																				255	334	1,3

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Non assujetti
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4500€ ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

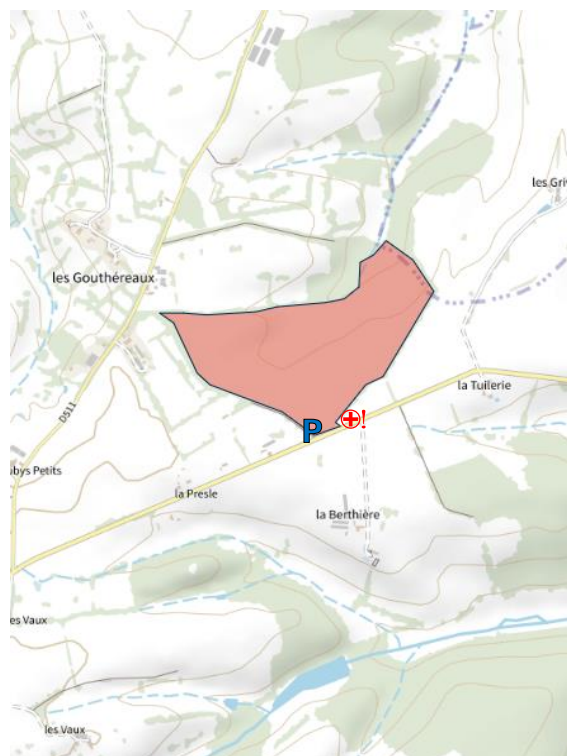
Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porter et hors dégel

Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** N°PRF 46.4086015/3.7860138

Prix de vente ht €

Vente exonérée de TVA : oui non

précédée de la mention "Lu et approuvé"



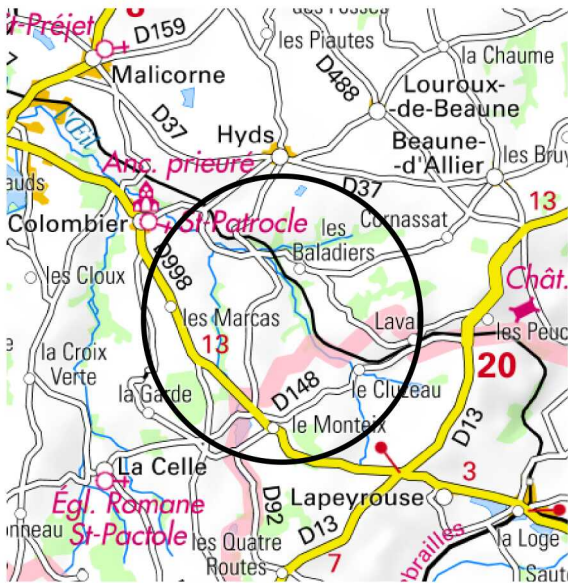
**Vente du 07 juin 2024
à Châtillon-en-Bazois (58)**

Bois de Saugière



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 28
Référence Bois de Saugière



MICHELIN - E. 1 / 150 000

Département Allier (03)
Commune Hyds
Nom de la forêt Bois de Saugière
Parcelles cadastr. ZP n° 21p
Surface 1,00 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
58 Chênes	77 m ³	1,331 m ³
5 Chênes secs	5 m ³	0,962 m ³

Propriétaire Mme Monique HUGON de MASGONTIER

Expert Forestier M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
Agence du Limousin
18 rte d'Aubusson - 23000 SAINTE-FEYRE
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



Renseignements et visite : Rémi GASPARD - Tél : 06 32 53 12 19

ABANDONS :

Circonférences à 1,30 m du sol

Nbre	Essence	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	230	240	250	Volume	Vum
58	Chêne	4	3	1	7	7	10	6	7	4	1	1	4	1	1	1	77,2 m ³	1,33 m ³
5	Chêne sec	.	.	1	1	2	.	.	.	1	4,8 m ³	0,96 m ³
63																	82,0 m³	1,30 m³

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



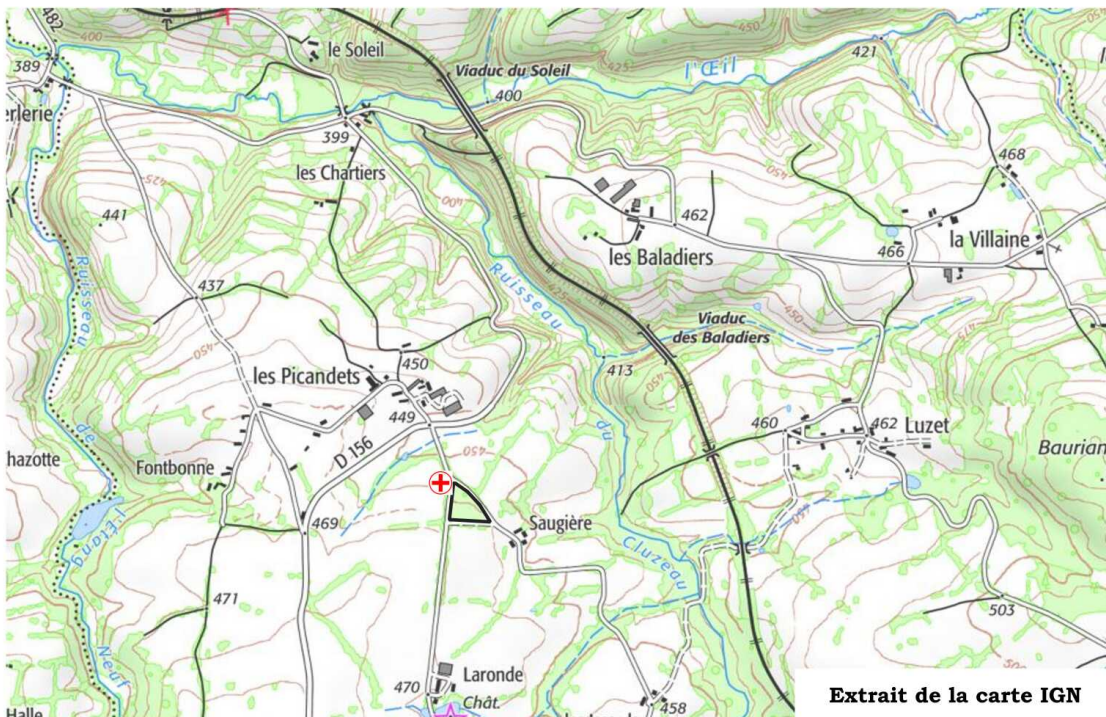
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2025

Règlements : 1/2 au comptant, 1/2 à 3 mois

TVA : Non assujetti

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct dans la parcelle

Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 46° 15 ' 28.84" / Long E. 2° 49 ' 37.97"



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/07/2024
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire GFI France VALLEY PATRIMOINE
Département ALLIER (03)
Commune GENNETINES
Forêt GROS BOUT
Ecocertification PEFC 10-21-3/8152
Labelisation NON
Essence principale CHÊNES
Nature de la coupe Amélioration/Eclaircie(10,86ha)
Marquage BO Cerclage Strong rouge + 1 flashis corp + pied
Surface 11ha 86a 00ca
Parcelle(s) n° 11(198 t)
Limites Celles des parcelles
Réserves Arbres non marqués



Expert Forestier Benjamin Goutorbe - Expert Forestier
Agence Alluy
310 Rue des Heurtras - 58110 Alluy
Tel: 0665638032
b.goutorbe@racines.com



Responsable cubage Benjamin Goutorbe
Tel: 0665638032
Contact / visite Benoist Guyet
Tel: 0689935324

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
198	230	1,2
B.I. =		0 st

Volume donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaude14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.	
Chênes							7	5	6	1	1										20	26,1	1,3
Chênes brogneux					9	59	38	33	8	1	1										149	162	1,1
Chênes gélifs						5	6	3	5	2											21	29,7	1,4
Chênes secs						2	1	3	2												8	11,3	1,4
Total																					198	230	1,2

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR 28 821313814
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4500€ ou caution permanente valide
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel

Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** N°PRF 46.6458249/3.3840640



Prix de vente ht €

Vente exonérée de TVA : oui non

précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE CHATILLON EN BAZOIS DU 07/06/2024
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Surface
Parcelle(s) n°
Limites
Réserves

SOCIÉTÉ FORESTIÈRE GROUPAMA
ALLIER (03)
BEAULON
CHASSELANDIN
PEFC 10-21-3/5388
NON
CHÊNES
Amélioration/Eclaircie(13,45ha)
13ha 45a 00ca
5(107 t)
Celles des parcelles
Arbres non marqués



Expert Forestier

Goutorbe Benjamin Expert forestier



Agence Alluy
310 Rue des Heurtras 58110 Alluy
Tel: 0665638032
b.goutorbe@racines.com

Responsable cubage

Goutorbe Benjamin Expert forestier

Contact / visite

Christian Berland
Tel: 06 80 20 20 75

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
107	144	1,3
B.I. = 0 st		

Volume donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaude14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.	
Chênes					1	10	9	6	11	8	3	4									52	79,1	1,5
Chênes brogneux					3	10	6	9	1	3	2										34	39,8	1,2
Chênes gélifs						4	4	3	2	3	0										16	19,6	1,2
Hêtres						1	1	2					1								5	5,52	1,1
Total																					107	144	1,3

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR 79 315213421
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4500€ ou caution permanente valide
C.V.O La CVO sera réglée par le vendeur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

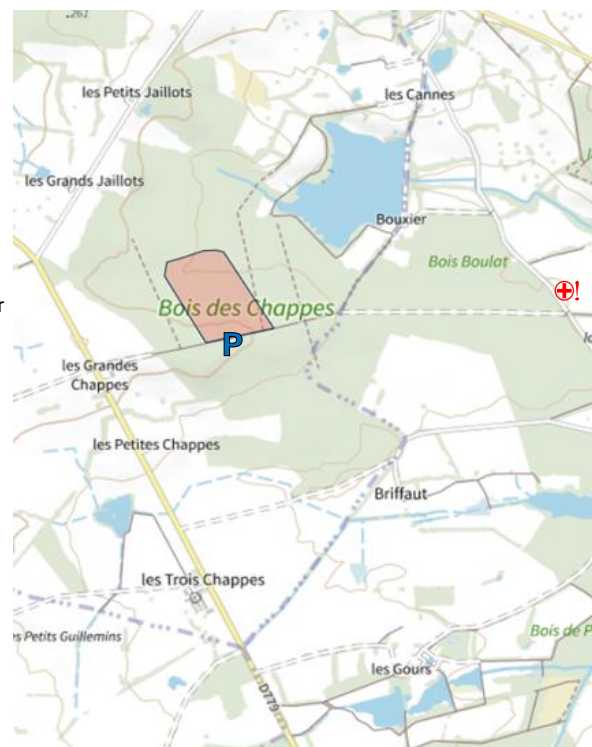
Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel

Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **⊕!** N°PRSF 46.5891394/3.6309996

Prix de vente ht €

Vente exonérée de TVA : oui non

précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/07/2024
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire MONSIEUR JEAN-CLAUDE ROUFFET
Département NIEVRE (58)
Commune SAINT BONNOT
Forêt BOIS DE ROSAY
Ecocertification NON
Labelisation NON
Essence principale CHÊNES
Nature de la coupe Amélioration/Eclaircie(2,03ha)
Marquage BO Cerclage strong rouge + 1 flashis au corps + pied
Surface 2ha 03a 00ca
Parcelle(s) n° 1(33 t)
Limites Celles de la parcelle
Réserves Arbres non marqués

Expert Forestier Benjamin Goutorbe - Expert Forestier
Agence d'Alluy
310 Rue des Heurtras - 58110 Alluy
Tel: 0665638032
b.goutorbe@racines.com

Responsable cubage Mickaël Gambier
Tel: 0689529247

Contact / visite Mickaël Gambier
Tel: 0689529247



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
33	50	1,5
B.I. = 0		st

Volume donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaude14

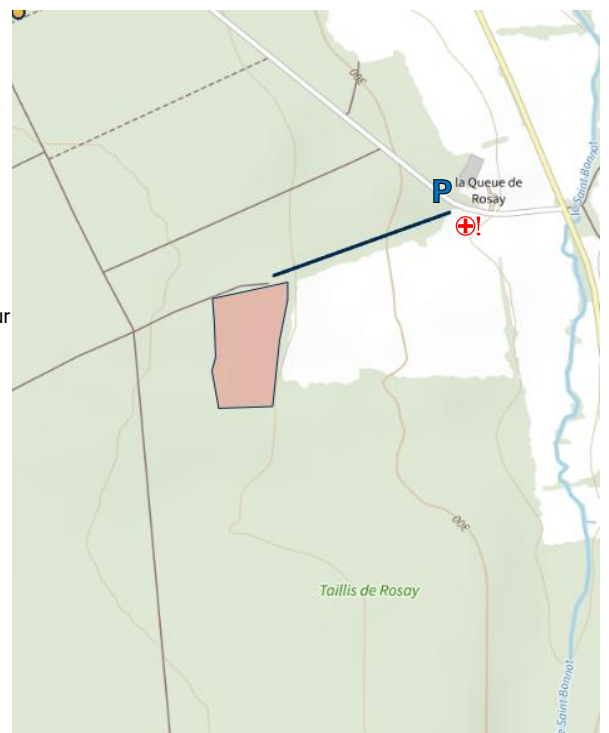
ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes sains							1	1	1	1										4	5,34	1,3
Chênes brogneux					1	2	4	5	2				1							15	18,8	1,3
Chênes gélifs							1	1	1	1	1	1	1							7	15	2,1
Chênes secs									1											1	1,58	1,6
Hêtres								1	2	2	1									6	9,56	1,6
Total																				33	50,3	1,5

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Non
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4500€ ou caution permanente valide
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les houppiers sont réservés; les taillis font partis de la vente
Les taillis & houppiers sont réservés

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel

Place de dépôt En bordure de route
Délai d'exploitation 12 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** N°PRF 47.231177/3.317882



Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 07/06/2024
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire M. Claude CAULLE
Département NIEVRE (58)
Commune GIRY
Forêt GRANDS BUISSONS
Ecocertification Non
Labelisation NON
Essence principale CHÊNES
Nature de la coupe Amélioration/Eclaircie(7,31ha)
Marquage BO Cerclage strong rouge + 1 flashis au corps + pied
Surface 7ha 31a 00ca
Parcelle(s) n° 2(163 t)
Limites Celles des parcelles
Réserves Arbres non marqués

Expert Forestier Goutorbe Benjamin Expert forestier
Agence Alluy
310 rue des Heurtras 58110 Alluy
Tel: 0665638032
b.goutorbe@racines.fr

Responsable cubage Goutorbe Benjamin Expert forestier
Tel: 065638032

Contact / visite Benoist Guyet
Tel: 0689935324



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
163	235	1,4
B.I. =		0 st

Volume donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chade14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes sains				1	6	12	17	6	9	4	2	1								58	93,1	1,6
Chênes brogneux				11	13	21	13	11	4	1										74	96,6	1,3
Chênes gélifs				2	3	8	3	2	4	2	1									25	38,2	1,5
Hêtres					1	2														3	2,95	1,0
Hêtres branchus								1	1	1										3	4,45	1,5
Total																				163	235	1,4

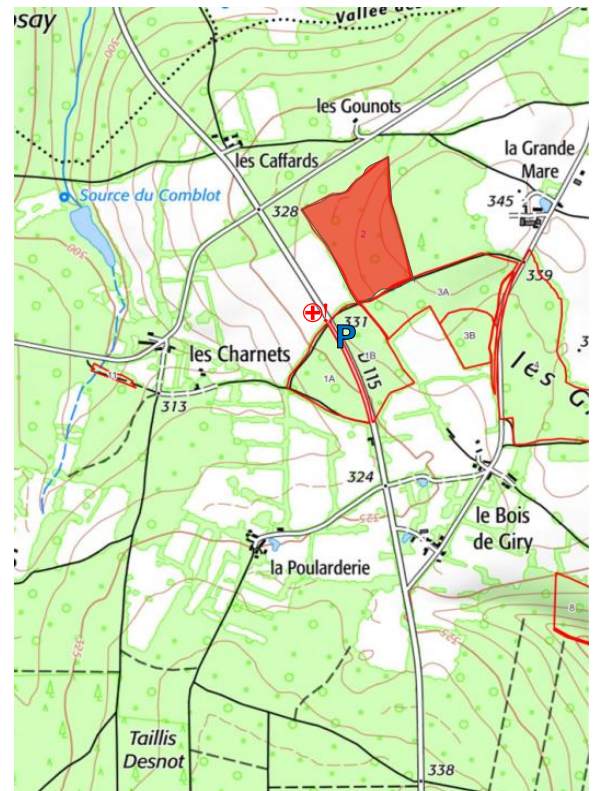
CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Néant
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4500€ ou caution permanente valide
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel

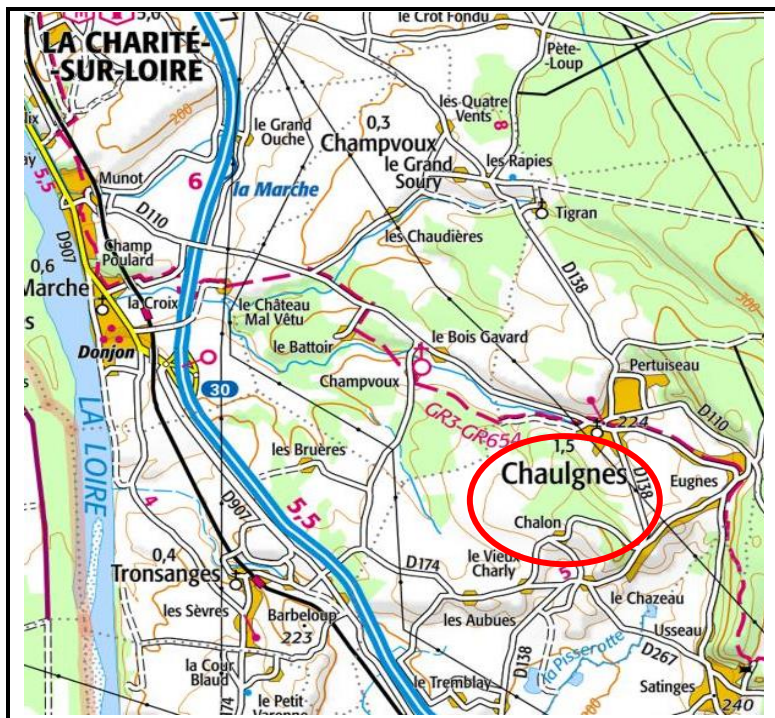
Place de dépôt Voir plan
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** N°PRS 74.217161/3.330189

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art - Bois des Coques - P 1-5



Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2288.

Département : Nièvre (58).

Commune : Chaulgnes.

Nom de la forêt : Bois des Coques.

Parcelles forestières : 1-5 (Réf. PSG).

Surface : 12 ha 39.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	252,46 m ³
Volume moyen :	1,43 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire : GFI FV PATRIMOINE.

France Valley
ENRACINER SON PATRIMOINE

Expert forestier : Frédéric LABBE

1 Chemin du Batteur

58130 ST AUBIN LES FORGES

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Extrait IGN

Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	Volume
1 et 5	142 Chênes		9	19	22	26	23	19	11	2	4	3	4		197,25 m ³
	vol. présumé (m ³)		6,9		74			85,9			21,1		9,3		
	dont gélifs dont secs			1			1			1			1		
1 et 5	30 Hêtres				1	4	8	3	3	3	1	3	3	1	48,29 m ³
	5 Châtaigniers						1	2	1			1			6,92 m ³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.118789°/Longitude 3.101068°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseau-mobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : En parcelle 1 et 5 au bord de la route communale.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :
15 octobre 2025.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

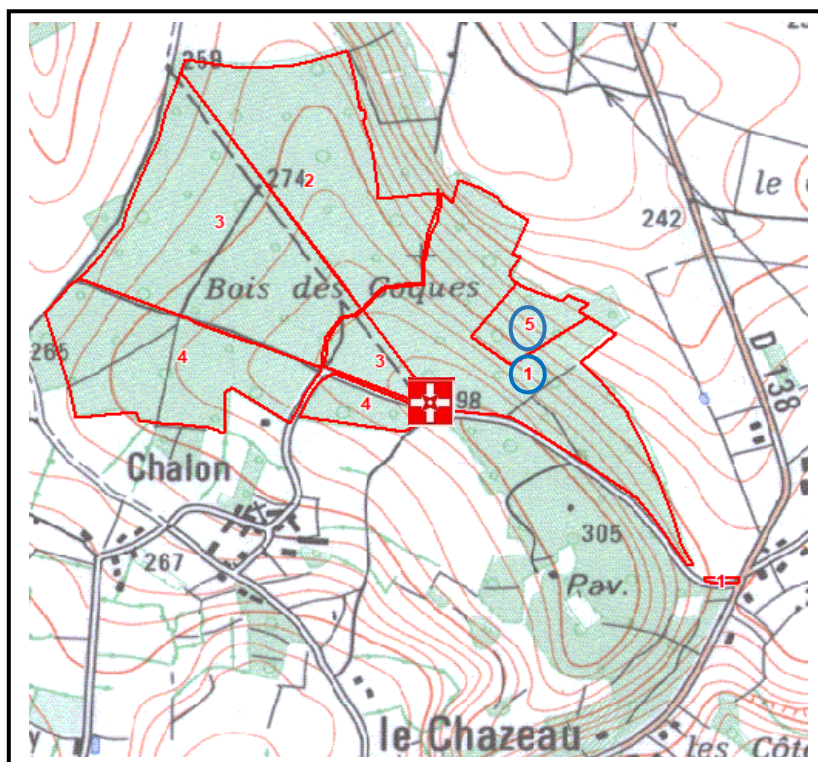
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

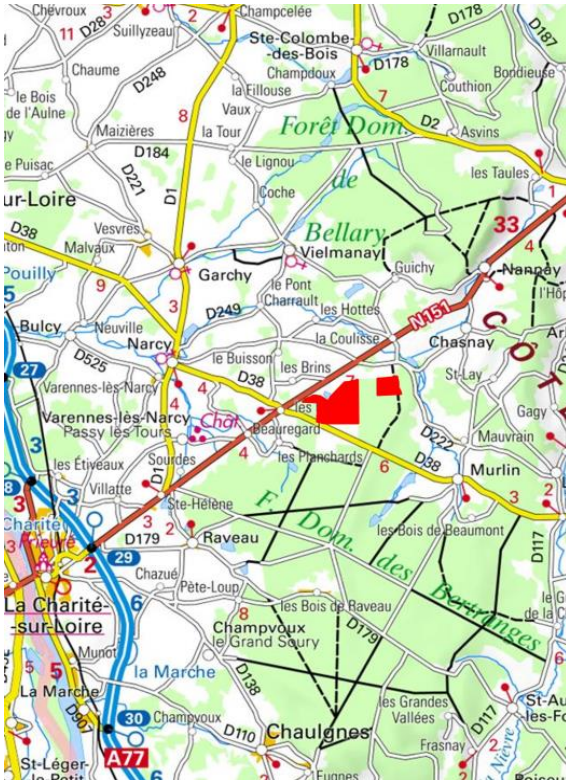
La caution :



Extrait IGN



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 07/06/2024
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire MONSIEUR FRANÇOIS SIMON
Département NIEVRE (58)
Commune NARCY
Forêt NARCY
Ecocertification Non
Labelisation NON
Essence principale CHÊNES
Nature de la coupe Amélioration/Eclaircie(17,96ha)
Marquage BO Cerclage Fluo rouge + 1 flashis corp + pied
Surface 17ha 96a 00ca
Parcelle(s) n° 3(215 t)
Code cadenas **1832**
Limites Celles des parcelles
Réserves Arbres non marqués

Expert Forestier Benjamin Goutorbe Expert Forestier
Agence Alluy
310 Rue des Heurtras - 58110 Alluy
Tel: 0665638032
b.goutorbe@racines.com

Responsable cubage Benjamin GOUTORBE
Tel: 0665638032
Contact / visite Gambier Mickaël
Tel: 0689529247



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
215	356	1,7
B.I. =	0	st

Volume donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaud14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes sains					3	8	6	15	16	11	5	1								65	115	1,8
Chênes brogneux					5	16	26	42	24	17	2	1								133	210	1,6
Chênes gélifs					1	1	1	1	1	4		1								10	19,8	2,0
Chênes secs					0	1	2	1		1		1								6	9,94	1,7
Hêtres								1												1	1,29	1,3
Total																				215	356	1,7

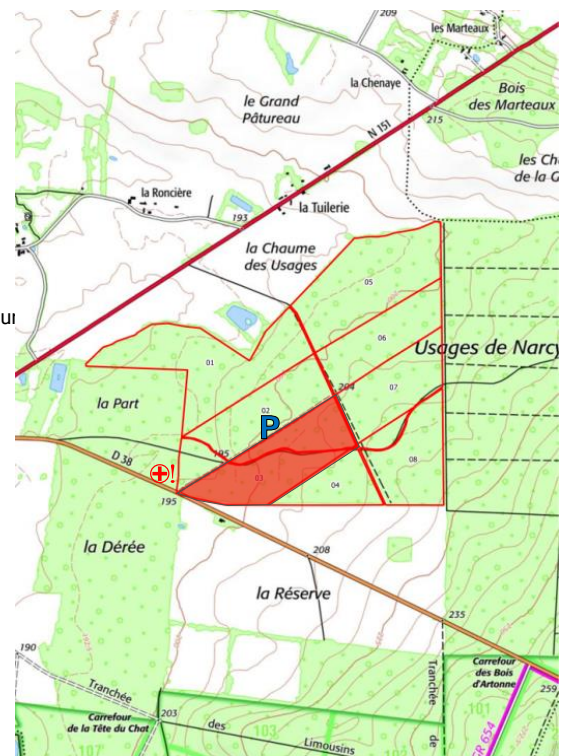
CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR 08 503 319 063
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4500€ ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel

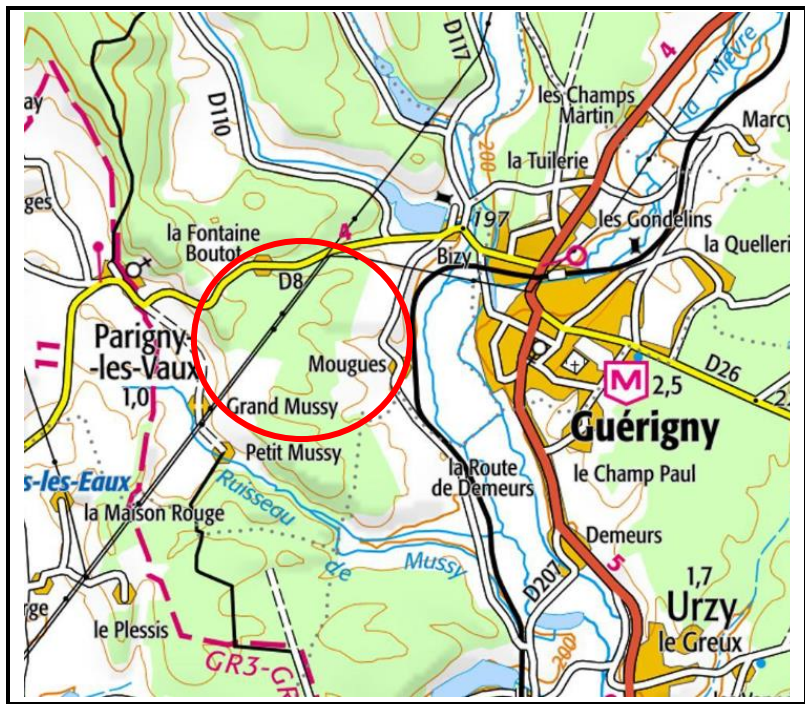
Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** N°PRSF 47.219810/3.125456

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art n° - Forêt de Bizy - P 1-2



Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2626

Département : Nièvre (58).

Commune : Parigny-les-Vaux

Nom de la forêt : Forêt de Bizy.

Parcelles forestières : 1 et 2 (Réf. PSG).

Surface : 15 ha 50.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	196,37 m ³
Volume moyen :	1,25 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l’empreinte du marteau de l’expert, et ceinturé à la peinture rose.

Réserves : Tout arbre marqué d’une croix ou d’un point.

Propriétaire : Monsieur Ghislain De NANTEUIL.

Expert forestier : Frédéric LABBE

1 Chemin du Batteur
58130 ST AUBIN LES FORGES
Tél : 03.86.23.03.74
frederic@labbe.expertforestier.com



Extrait IGN

Parcelles	Circ.	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	Volume
1	37 Chênes	2	6	8	13	4	1	3						37,90 m ³
2	93 Chênes	5	9	11	11	14	19	7	7	3	5	2		127,24 m ³
TOTAL	130 Chênes	7	15	19	24	18	20	10	7	3	5	2	0	165,14 m³
	dont chablis	1			1									
	dont gélifs			1		2		2	1		1			
	dont secs		2		2	1								
1	5 Hêtres				1	2	1	1						5,86 m ³
2	22 Hêtres		2	2	5	3	5	2		2			1	25,37 m ³
TOTAL	27 Hêtres	0	2	2	6	5	6	3	0	2	0	0	1	31,23 m³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.086469°/Longitude 3.177176°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseaumobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l’aplomb du flachis.

Remarque : 5 sapins secs en parcelle 1 sont à abattre pour raisons de sécurité.

Débardage : sur sol sec, par les cloisonnements.

Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits :

15 octobre 2025.

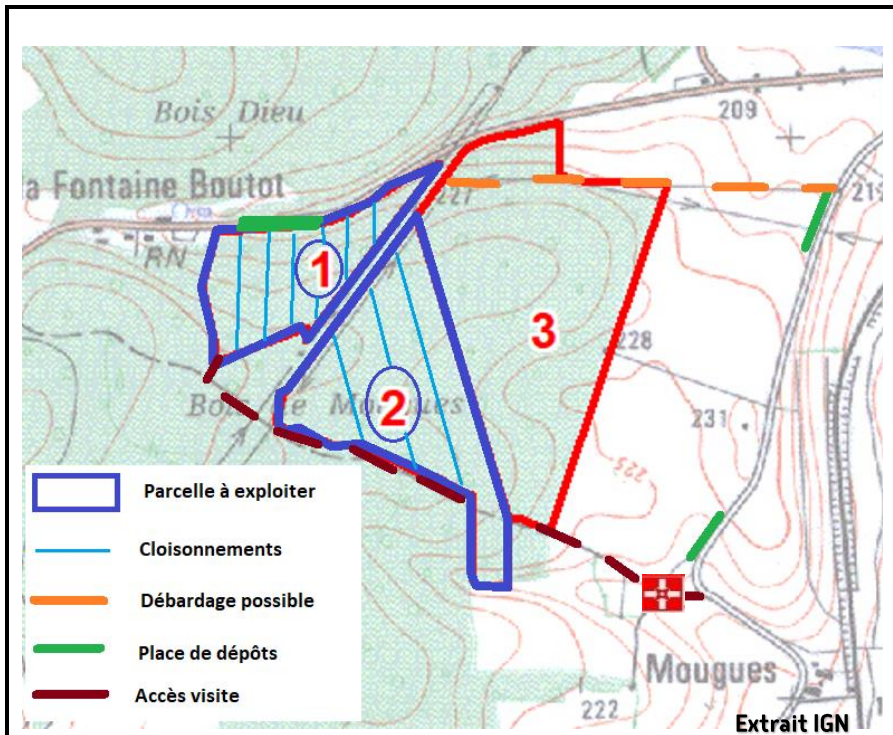
Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Prix :

L’acquéreur :

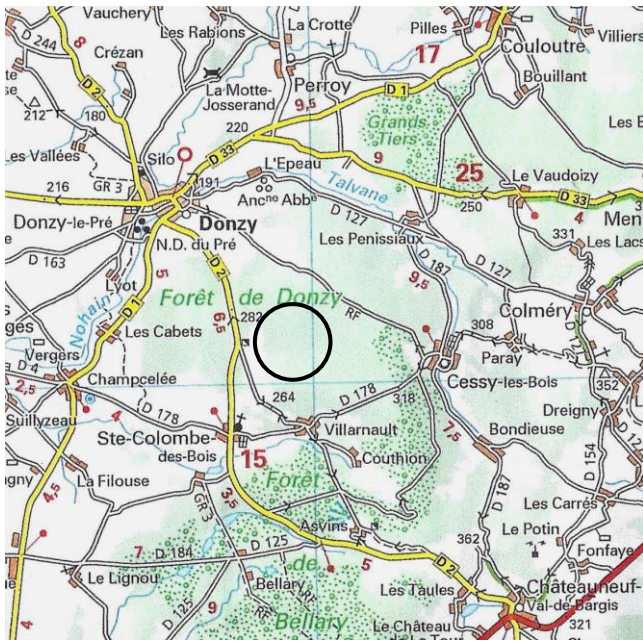
La caution :



Extrait IGN



LE TAILLIS HENRY



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Nièvre

Commune : Sainte-Colombe des Bois

Nom de la forêt : Le Taillis Henry

N° parcelle : 2 du PSG n° 58-125/4

Surface : 19 ha 00 a

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essence principale : Chêne

Vente en bloc et sur pied



LABEL UE



Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
155 chênes	343 m ³	2,213 m ³

Propriétaire : Monsieur Jean-François VIGNET

Expert forestier : Pierre MEUNIER

Cabinet CHATON – MEUNIER

2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY

☎ 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64

Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr

www.expert-forestier.fr




ABANDONS :

Circonférences	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	Nombre de pieds	Volume présumé
Chênes	2	3	1	7	36	44	20	20	11	5	5	1	155	343 m³
Dont secs		1		1									2	

RESERVES : 1 708 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte 

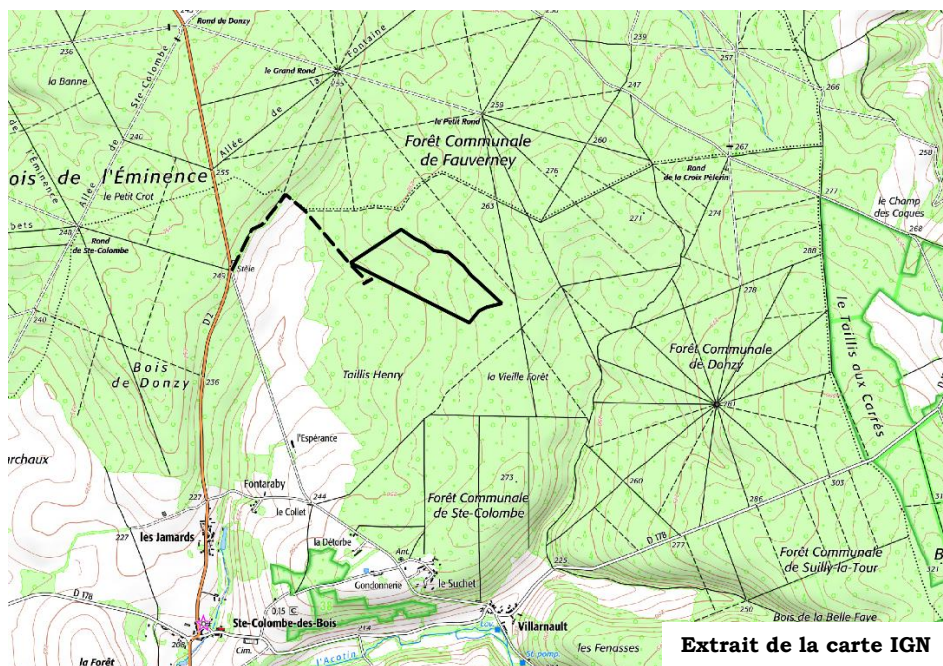
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2025.

Règlements : ¼ au comptant par chèque, le solde par trois billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 30/09/2024, 31/12/2024 et 31/03/2025.

Propriétaire non assujéti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN



Réseau téléphonique SFR correct sur la coupe.
Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 20' 26.57" - Long. E 3° 8' 38"

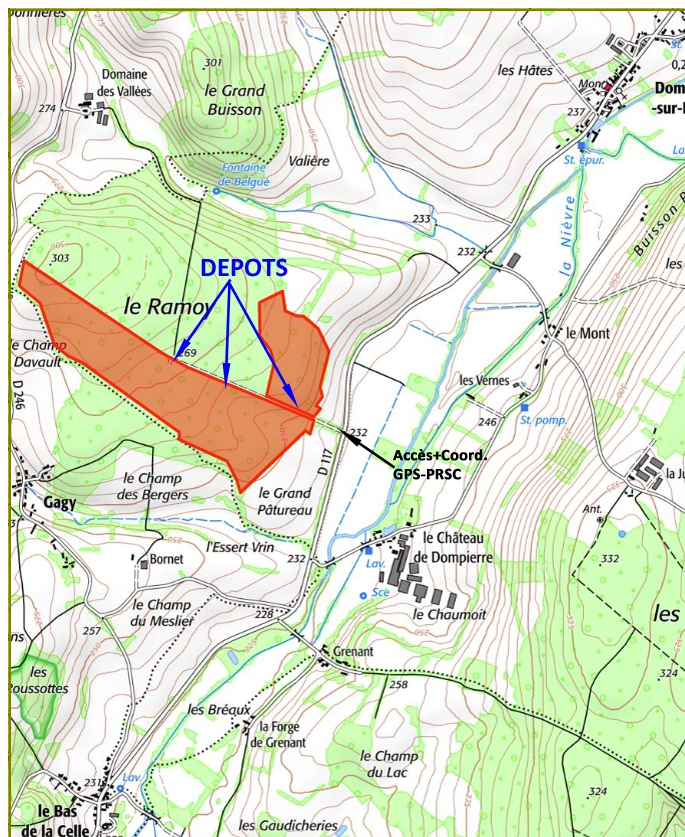


VENTE DU 07/06/2024 à Châtillon en Bazois

Région : NEVERS (58)
Commune : DOMPIERRE SUR NIEVRE
Lieu-dit : Forêt du Ramoy



ARTICLE



Point de rencontre : Lat N. 47° 13 ' 32.81" / Long E. 3° 14 ' 3.63"

Propriétaire : Mr et Mme Rémy RAMON

VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Nbre d'arbres : 449
Marquage : 2 flâchis au corps du marteau MC ou FDE entourés à la peinture et à la racine

Volume présumé :
B.O 630 m³

Nature coupe : Eclaircie
Surface totale : 43,00 ha environ
Parcelles (forestières) : 1, 2 et 6
Limites : Deux traits horizontaux à la peinture verte et chemins

Expert Forestier : Marc CAPPELAERE
11 Route du Buisson de Fay 61380 MAHÉRU
Tél/Fax : 02.33.34.78.41 Portable : 06.20.46.91.68

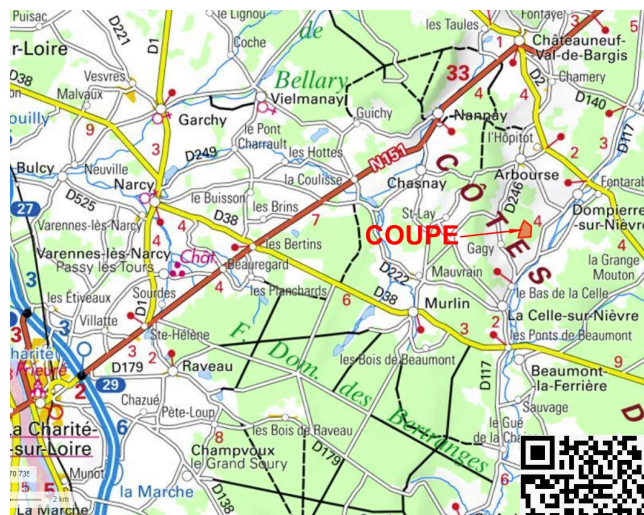
Nbre	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol														Volume	Vum	
		30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95			100
385	Chêne	42	26	51	36	81	70	21	38	11	7	1	.	.	.	1	550 m ³	1,4 m ³
34	Hêtre	1	2	10	1	5	8	5	1	1	39 m ³	1,1 m ³
24	Chêne sec	.	.	2	1	6	11	1	2	1	38 m ³	1,6 m ³
6	Châtaignier	1	5	4 m ³	0,7 m ³
449																	630 m ³	1,4 m ³

EXPLOITATION : Très facile
DEBARDAGE : Très facile
DEPOT : Voir plan

CONDITIONS PARTICULIERES

PAIEMENT : Par quarts = comptant, 3, 6, 9 mois
T.V.A. : 20 %
DELAÏ D'EXPLOITATION ET D'ENLEVEMENT : 30/06/2025
MONTANT DE LA CAUTION : 25% du prix de vente HT, plafonnés à 50 000 €
• Les houpiers et les perches sont réservés par le vendeur.
• Pas d'engin d'exploitation sur la route forestière.
• Le plus grand soin sera apporté à l'exploitation pour préserver la régénération naturelle.
• Abattage et débardage en dehors des tâches de semis en reprenant les passages utilisés par les engins lors de la coupe du sous-étage.

POUR VISITER : A Dompierre sur Nièvre en direction de La Celle sur Nièvre, sur la RD 117, faire 2km et prendre à droite le chemin empierré jusqu'à la forêt - voir plan.



ACQUEREUR

PRIX



BOIS DE ROUGEMONT



MICHELIN n° 319 - E. 1/150 000

Département : Nièvre

Commune : Ménéstreau

Nom de la forêt : Bois de Rougemont

N° parcelles : 9p et 10 du PSG n° 58-0384-3

Surface globale approximative : 18 ha

Nature de la coupe : Coupe jardinatoire

Essences principales : Chêne - Hêtre

Vente en bloc et sur pied



LABEL UE



Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
298 chênes	367 m ³	1,232 m ³
69 hêtres	96 m ³	1,391 m ³

Propriétaire : Groupement Forestier du Bois de Rougemont

Expert forestier : Pierre MEUNIER
Cabinet CHATON – MEUNIER
2, impasse de l'Étang - 89380 APOIGNY
☎ 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr




ABANDONS :

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	Nombre de pieds	Volume présumé
Chênes : 9p	14	32	26	35	16	12	7	4	2	5		1		1			155	168 m ³
<i>Dont secs</i>			1	1													2	
Chênes : 10	19	12	12	20*	14	10	14	16	9	6	3	2	3	2	1		143	199 m ³
<i>Dont secs</i>	2			1													3	
Total chênes	33	44	38	55	30	22	21	20	11	11	3	3	3	3	1		298	367 m³
Hêtres : 9p		2	5	9	10	10	3	4	2	2						1	48	60 m ³
Hêtres : 10			2	1	4	1	4	3	1	2	1		1			1	21	36 m ³
Total hêtres		2	7	10	14	11	7	7	3	4	1		1			2	69	96 m³

* dont 1 chablis

RESERVES : 11 baliveaux et 1 378 chênes en parcelle 9p ; 2 baliveaux et 1 352 chênes en parcelle 10.

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte 

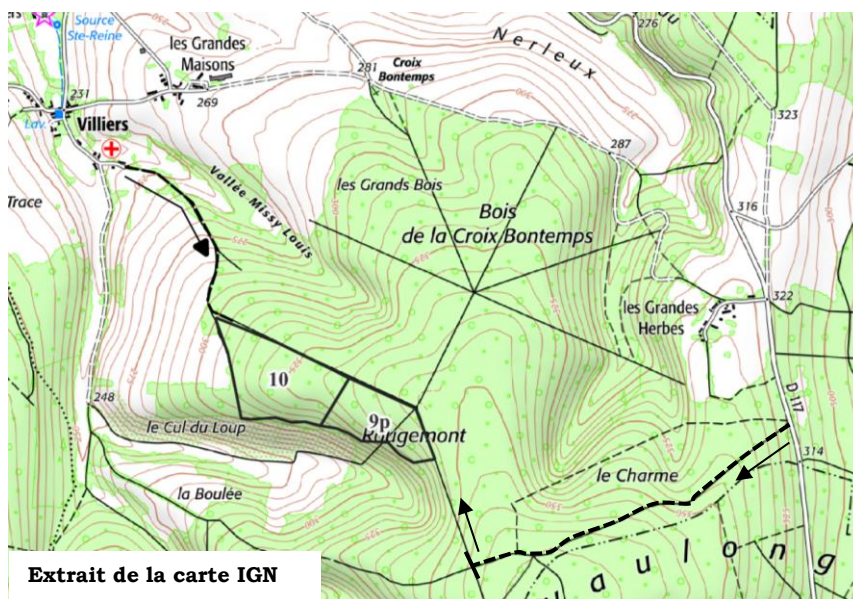
Délais d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2025.

Règlements : ¼ au comptant par chèque, le solde par trois billets à ordre acceptés et cautionnés par une banque aux 30/09/2024, 31/12/2024 et 31/03/2025.

Propriétaire assujetti à la TVA.

CVO réglée par délégation par l'acquéreur.

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de Experts Forestiers de France.

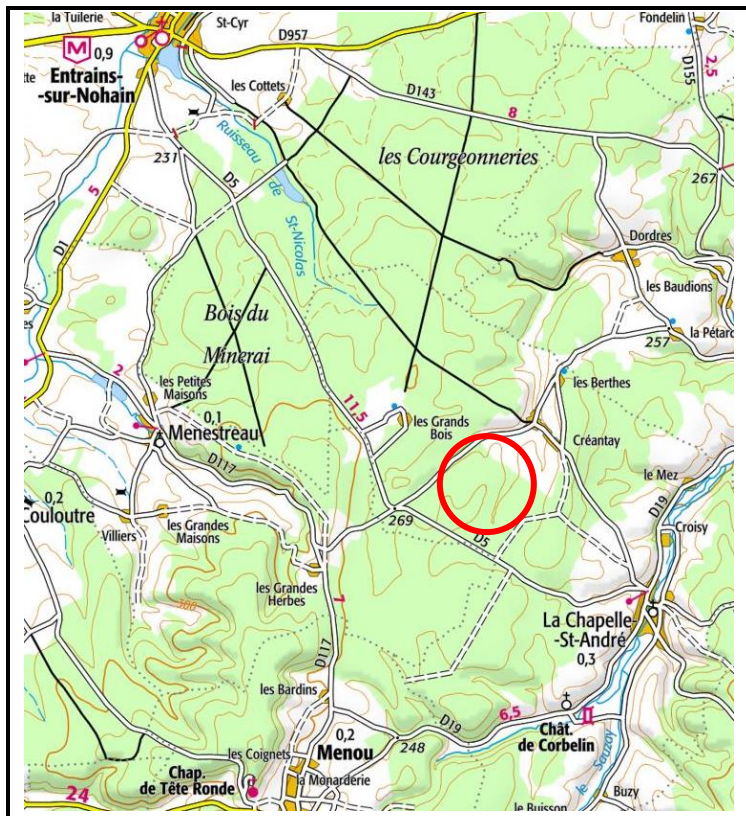


Extrait de la carte IGN



Réseau téléphonique SFR correct sur la coupe.
Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 24' 13.13" - Long. E 3° 15' 9.78"





Extrait IGN

Forêt écocertifiée PEFC N° 10-21-1/2288.
 Département : Nièvre (58).
 Commune : La Chapelle-Saint-André.
 Nom de la forêt : Forêt du Maugenet.
 Parcelles forestières : 7 et 8 (Réf. PSG).
 Surface : 35 ha 16.
 Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	396,28 m³
Volume moyen :	1,26 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.
 Réserves : Tout arbre marqué d'une croix ou d'un point.

Propriétaire : GFI FRANCE VALLEY PATRIMOINE



Expert forestier : Frédéric LABBE



1 Chemin du Batteur
 58130 ST AUBIN LES FORGES
 Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	Volume
7	142 Chênes	5	9	19	21	21	20	15	19	5	4	3	1		184,47 m³
8	165 Chênes	5	22	16	19	33	26	16	12	6	7	1	1	1	203,99 m³
TOTAL	307 Chênes	10	31	35	40	54	46	31	31	11	11	4	2	1	388,46 m³
	dont taré								1						
	dont gélifs		5	3	3	4	10	5	3	1	5				
	dont chauffage					1									
7	7 Hêtres				1	3		2		1					7,82 m³
TOTAL	7 Hêtres	0	0	0	1	3	0	2	0	1	0	0	0	0	7,82 m³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.396706°/Longitude 3.343745°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
 (www.monreseaumobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : Au bord de la route forestière et sur la place de dépôt.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2025.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

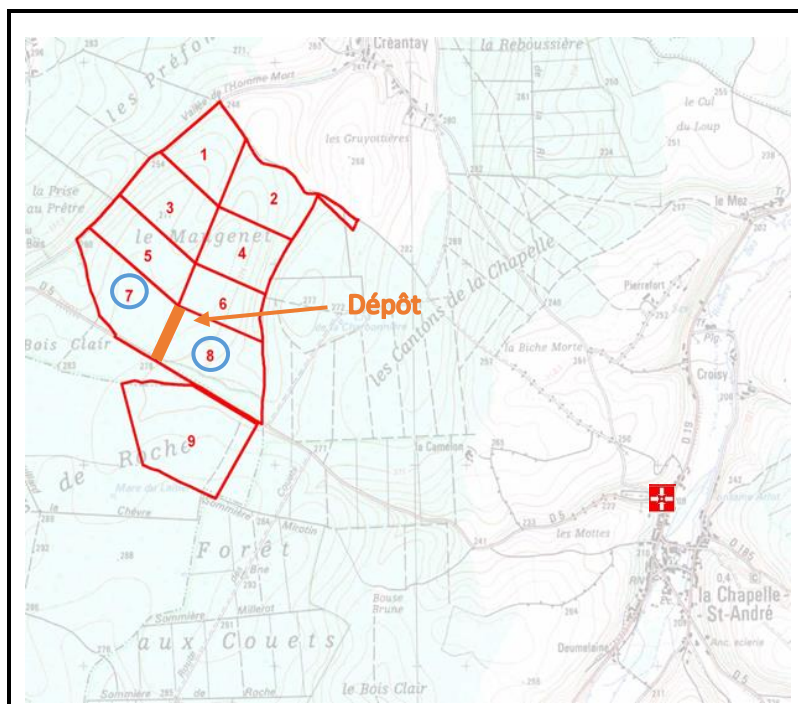
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :

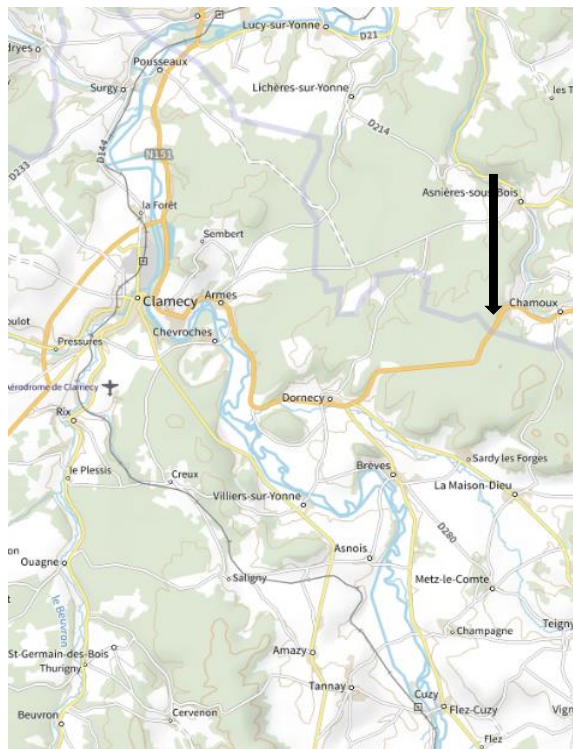


Extrait IGN



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 07/06/2024

Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire AMUNDI INVESTISSEMENT FORESTIER
Département NIEVRE (58)
Commune BRÈVES
Forêt SEIGNEURS
Ecocertification PEFC 10-21-1/887
Labelisation NON
Essence principale CHÊNES
Nature de la coupe Amélioration
Marquage BO Cerclage strong rouge + 1 flashis au corps + pied
Surface 13ha 27a 00ca
Parcelle(s) n° 34(144 t)
Limites Celles des parcelles
Réserves Arbres non marqués

Expert Forestier Goutorbe Benjamin Expert forestier
Agence Alluy
 310 Rue des Heurtras -58110 Alluy
 Tel: 0665638032
 b.goutorbe@racines.com

Responsable cubage Goutorbe Benjamin Expert forestier
 Tel: 0665638032

Contact / visite Benoist Guyet
 Tel: 0689935324

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
144	210	1,5
B.I. =		0 st

Volume donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaud14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes					3	11	2	11	6	1	3	1		1						39	60,1	1,5
Chênes brogneux					7	12	14	4	6	2	2	1								48	61,7	1,3
Chênes gélifs						1	1	6	2	3	2	1	1							17	33	1,9
Chênes secs						1		1												2	2,48	1,2
Hêtres						3	11	5	4	2										25	34,1	1,4
Hêtres branchus						2	3	5	3											13	18,2	1,4
Total																				144	210	1,5

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR 25 892439548
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4500€ ou caution permanente valide
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel

Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** N°PRS 47.4494427/3.6374459

Prix de vente ht €
 Vente exonérée de TVA : oui non
 précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE CHATILLON EN BAZOIS DU 07/06/2024

Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Surface
Parcelle(s) n°
Limites
Réserves

AMUNDI INVESTISSEMENT FORESTIER
NIEVRE (58)
BRÈVES
BOIS DES SEIGNEURS
PEFC 10-21-1/887
NON
HÊTRES
Amélioration/Eclaircie(7,23ha)
Cerclage Strong rouge + 1 flashis corp + pied
8ha 23a 00ca
6(93 t)
Celles des parcelles
Arbres non marqués



Expert Forestier

Goutorbe Benjamin Expert forestier



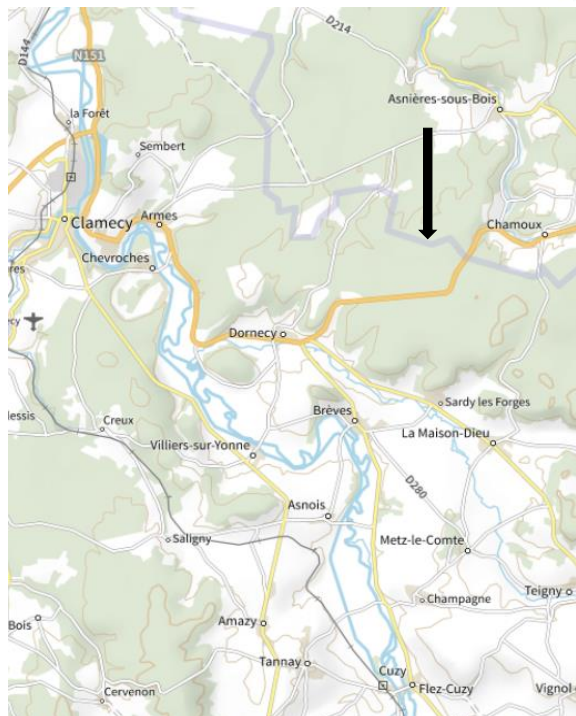
Agence Alluy
310 Rue des Heurtras - 58110 Alluy
Tel: 0665638032
b.goutorbe@racines.com

Responsable cubage

Goutorbe Benjamin Expert forestier

Contact / visite

Benoist Guyet
Tel: 0689935324



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
93	122	1,3
B.I. =		0 st

Volume donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaude14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes					0	1		1	1											3	3,66	1,2
Chênes brogneux					3	6	9	8	2	3										31	42,7	1,4
Chênes gélifs						2	2	2	1	1										8	11,8	1,5
Hêtres						2	7	6	7	1										23	33,8	1,5
Hêtres branchus					3	6	8	8	2	1										28	30,5	1,1
Total																				93	122	1,3

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR 25 892439548
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4500€ ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel

Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** N°PRF 47.4555255/3.6308088

Prix de vente ht €

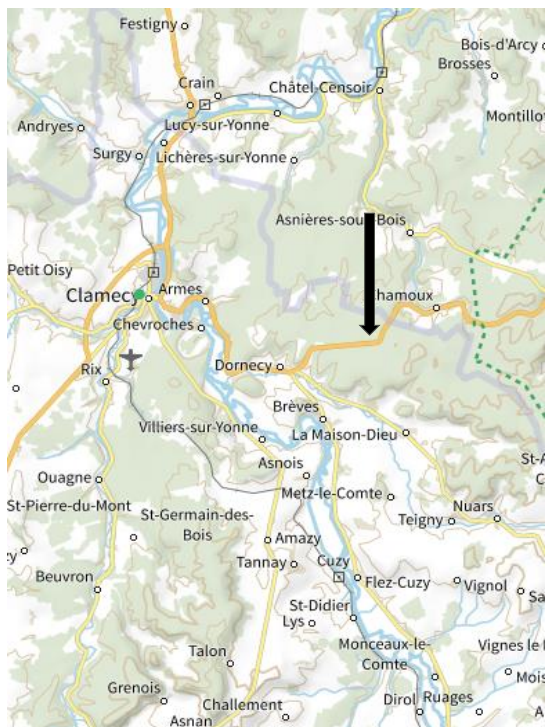
Vente exonérée de TVA : oui non

précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/07/2024

Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

AMUNDI INVESTISSEMENT FORESTIER
NIEVRE (58)
BRÈVES
RATELLE
PEFC 10-21-1/887
NON
CHÊNES
Amélioration/Eclaircie(5,5ha)
Cerclage Strong rouge + 1 flashis corp + pied
6ha 50a 00ca
21(83 t)
RAS
Celles de la parcelle
Arbres non marqués



Expert Forestier



Goutorbe Benjamin Expert forestier
Agence Boulogne
39 rue Fessart 92100 Boulogne
Tel: 0146054963 Mob: 0665638032
b.goutorbe@gourmainbarthelemy.com

Responsable cubage

Goutorbe Benjamin Expert forestier
Tel: 0146054963 Mob: 0665638032

Contact / visite

Guyet Benoist
Tel: 0689935324

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
83	121	1,5
B.I. =		0 st

Volume donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaude14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes					2	7	11	8	5	4										37	53,3	1,4
Chênes brogneux					4	8	1	3	2		2									20	25,9	1,3
Chênes gélifs						2	1	4	1	1										9	12,8	1,4
Hêtres						2	3	5		1		1		2						14	23,9	1,7
Hêtres branchus								2				1								3	5,49	1,8
Total																				83	121	1,5

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR 25 892439548
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4500€ ou caution permanente valide
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houpiers sont réservés

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel

Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 12 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** N°PRs 47.4445937/3.6298227

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



Vente de Châtillon en Bazois du 7 juin 2024

Vente en Bloc et Sur Pied



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Eccertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Marquage BI
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

Société Forestière Groupama
Yonne
Villebougie
Forêt de Bruneau
oui (certificat numéro 10-21-1/1604)
non objet
Chêne
Coupe de Futaie irrégulière
cerclage rouge et flachis au pied initiales PG
non objet
53,20 ha
1, 2, 3 et 4
Appeler F. Quénot avant la visite
chemins et limite de la forêt
Arbre non marqué

ARTICLE N°



Expert Forestier

Antoine QUELET Expert Forestier
Agence de BOULOGNE
39 rue Fessart 92100 Boulogne Billancourt
Tel : 01 46 05 49 63 Mob : 06 31 45 05 84
a.quelet@racines.com



Responsable cubage

Quentin MERCERON
06 10 14 34 25

Contact / visite

Frédéric QUENOT
06 33 68 59 69

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
534	763	1,4
B.I. =	0	st

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
chêne sain					1	17	26	32	31	21	9	3	3	1						144	227	1,6
chêne brogneux					1	5	36	62	57	44	29	7	4		2					247	346	1,4
chêne gélif						1	4	7	4	5										21	30	1,4
chêne sec						2	1	1	1	1				1						6	10	1,7
châtaignier						2	32	31	22	14	3	1	1							106	138	1,3
hêtre								1	1	1										3	5	1,7
frêne						1	2		1											4	4	1,0
charme							1	1	1											3	3	1,0
Total					2	8	91	126	122	93	60	17	8	4	3					534	763	1,4

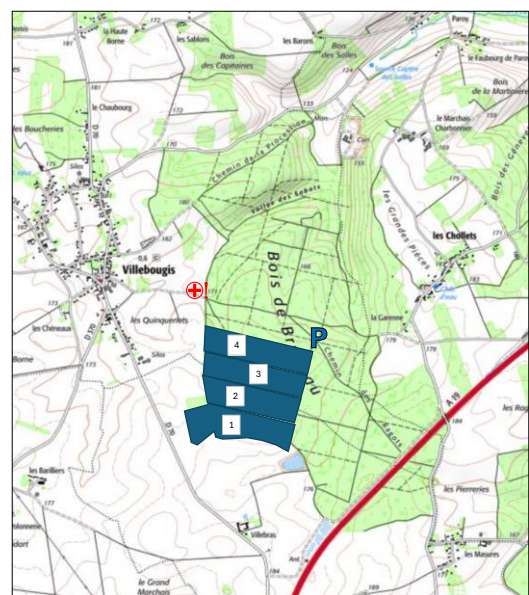
	PF1		PF2		PF3		PF4		Total	
	nb	vol	nb	vol	nb	vol	nb	vol	nb	vol
chêne	112	166	114	190	86	114	106	143	418	613
autres	26	39	43	56	25	30	22	25	116	150
total	138	205	157	246	111	144	128	168	534	763

Prévenir obligatoirement M. Frédéric Quénot avant la visite, barrière fermée

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA assujéti
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 3 000 € sauf si caution permanente en cours de validité
C.V.O LA CVO sera versée par le propriétaire
Exploitation Précaution des arbres non marqués, houppiers et taillis réservés. Aucun houppier sur les lignes après l'exploitation. Précaution des taches de semis et des cônes de régénération.
Débardage **P** Le débardage doit être effectué par temps sec et hors dégel. Aucun débardage ne doit être effectué en cas de fortes pluies.
Place de dépôt Le long des routes empiérees
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin de l'exploitation
Couverture téléphonique très bonne
PRSF **+** 48° 12' 7" N / 3° 10' 10" E

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



CAHIER DES CLAUSES GÉNÉRALES POUR LES VENTES DE COUPES EN BLOC ET SUR PIED DES FORETS PRIVÉES

(Établi contractuellement en 1983 entre
la FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS et
les EXPERTS FORESTIERS DE FRANCE)

et mis à jour à effet du 1er avril 2016 et réactualisé le 10 octobre 2020

1 CONDITIONS DE LA VENTE

1.1

La vente a lieu en bloc sans garantie d'âge, de qualité, de volume, de vice apparent ou caché et de surface. Une différence en moins, supérieure à 4 % du nombre total de tiges de 30 cm de diamètre et plus pour les résineux et 35 cm et plus pour les feuillus, annoncé au catalogue, est considérée comme une erreur manifeste.

La réclamation doit être formulée par écrit auprès de l'expert forestier avant la fin de l'abattage. Par le seul fait de sa demande, l'acheteur s'engage à payer, les frais de vérification s'il n'est pas reconnu une erreur manifeste. Dans le cas où l'erreur est confirmée, le vendeur indemnise l'acheteur sans formalité contentieuse et sans frais.

1.2

Elle comporte tous les arbres marqués au flanc sur 2 faces ou exceptionnellement sur 1 face, et le cas échéant, à la racine, du marteau de l'expert ou à la peinture dont l'inventaire est annexé au catalogue. Les bois annoncés dans la fiche de vente comme déclassés ou secs seront marqués par une marque distinctive.

Les conditions particulières précisent obligatoirement si le taillis et/ou les houppiers font partie ou non de la vente et si l'enlèvement des rémanents est autorisé ou non. Dans le cas où le vendeur se réserve l'exploitation du taillis et/ou des houppiers, mention sera faite des modalités.

1.3

La fiche de vente de chaque article mentionne la ou les parcelles où se trouve située la coupe avec l'indication des limites matérialisées et des accès pour la visite.

1.4

L'acquéreur qui cède la coupe est tenu d'en informer aussitôt son vendeur et reste responsable dans les conditions ci-après.

1.5

Le vendeur fait son affaire personnelle préalablement à la vente de toutes formalités administratives, légales ou réglementaires, à telle fin que l'acquéreur ne puisse être inquiété en quoi que ce soit ni voir retarder son exploitation. A défaut, le vendeur supportera seul les conséquences dommageables des manquements aux formalités. L'acquéreur reste tenu de déposer les diverses déclarations (DICT, panneaux liés à l'exploitation,...).

2 PRIX- PAIEMENT - GARANTIE

2.1

Le prix de vente s'entend hors taxes, net de tous frais et charges. Toutefois les conditions particulières figurant au catalogue peuvent y déroger.

2.2

Les modalités de règlement sont précisées aux conditions particulières de chaque lot. Celles-ci peuvent être prévues :

- soit au comptant pour les lots de moins de 3000 €
- soit en 2 échéances d'égal montant : comptant, et 90 jours, pour les lots de 3000 € à 11 999 €
- soit en 3 échéances d'égal montant: comptant, 90 jours et 180 jours, pour les lots de 12 000 € à 59 999 €
- soit en 4 échéances d'égal montant : comptant, 90 jours et 180 jours et 270 jours pour les lots de 60 000 € à 99 999 €
- soit en 5 échéances d'égal montant : comptant, 90 jours, 180

jours, 270 jours et 330 jours pour les lots de 100 000 € et plus.

2.3

Dans le délai de dix jours qui suit la vente, le vendeur ou son représentant adresse à l'acheteur une lettre de confirmation signée ou un contrat signé et/ou une facture si le vendeur est assujéti à la T.V.A. dans les conditions prévues à l'article 2.9.

Dans le délai de dix jours de la confirmation, l'acquéreur doit lui remettre, par chèque émis au nom du vendeur, le montant du prix payable comptant.

Dans le délai de trente jours de la vente, l'acquéreur fait parvenir au vendeur ou son représentant :

- les billets à ordre correspondant au paiement échelonné à terme selon les spécifications des clauses particulières de chaque article. Ces billets à ordre sont revêtus de la signature de l'acheteur et comportent l'aval de la caution bancaire ou, après accord du vendeur, celui d'une société de caution mutuelle. Dans le cas où l'acquéreur souhaite procéder par virement, il fournit une caution bancaire garantissant les paiements à échéance.
- la fiche, ses annexes et le cahier des clauses générales revêtus de sa signature et de celle de sa caution précédées de la mention "lu et approuvé". Cette régularisation vaudra, de la part de la caution engagement à la garantie de l'exécution de toutes les conditions du cahier des clauses générales et particulières dans la limite du montant indiqué sur la fiche de vente et le présent document.
- une attestation d'assurance mentionnant spécifiquement l'activité d'exploitation forestière pour la durée du contrat. Dans l'éventualité où l'acquéreur est en mesure de fournir une caution permanente agréée par Experts Forestiers de France et la FNB, il sera dispensé de faire signer la fiche, ses annexes et le cahier des clauses générales par la caution.

2.4

Lorsque l'acquéreur souhaite s'acquitter du paiement au comptant pour un lot dont le règlement est prévu à échéances, il peut, après accord du vendeur, se libérer du prix en un seul paiement moyennant un escompte correspondant au taux d'intérêt légal.(appliqué proportionnellement au prorata temporis, à chaque échéance pour le délai restant à courir). Il a cependant l'obligation d'adresser au vendeur ou son représentant les documents mentionnés au 2/ du 2.3 (caution, attestation d'assurance).

2.5

Le permis d'exploiter est délivré sous huitaine par l'expert forestier à l'acheteur après l'accomplissement de ces formalités. Si celui-ci refuse d'adresser le permis d'exploiter dans le délai imparti, sans justification, il sera tenu responsable des conséquences préjudiciables à l'acheteur.

2.6

Faute par l'acquéreur et sa caution de satisfaire aux présentes obligations dans les délais prescrits ci-dessus, le vendeur a la faculté de faire constater la résolution de la vente par une simple ordonnance de référé, après un commandement ou une lettre recommandée avec avis de réception notifiée à l'acquéreur et à sa caution, prononçant la résolution de la vente, à défaut de régularisation des formalités prescrites ci-dessus, dans le délai de 10 jours ouvrés après la réception de la lettre recommandée avec avis de réception.

L'acquéreur défaillant devra à titre de clause pénale pour la

réparation de l'inexécution de ses obligations, une indemnité de 20% du prix de soumission, nonobstant la possibilité pour le vendeur d'obtenir réparation intégrale de son préjudice.

2.7

En aucun cas et sous aucun prétexte, le parterre de la coupe et des lieux de dépôt, dont il sera ci-après parlé, ne pourra être considéré jusqu'à parfait paiement du prix et exécution de toutes les obligations du cahier des clauses générales, comme le magasin ou le chantier de l'acheteur.

Les bois qui s'y trouvent debout ou abattus pourront être retenus, soit au titre du privilège du vendeur, soit en application de l'article L624-14 du code du Commerce.

2.8

La caution s'engage à ne pas se prévaloir du bénéfice de division et de discussion.

2.9

L'application des formalités relatives à la T.V.A. oblige l'acheteur :

- dans le cas où le vendeur a opté pour le remboursement forfaitaire, à fournir un bulletin d'achat à chaque versement et une attestation récapitulant les paiements pour chaque année civile.
- dans le cas où le vendeur a opté pour l'assujettissement, l'acheteur doit la taxe de la T.V.A. en plus du prix principal. Sauf disposition contraire figurant dans les conditions particulières de la fiche de coupe, la TVA est payable à chaque échéance au vu d'une facture présentée par le vendeur.

2.10

Le vendeur pourra demander à l'acheteur de verser la CVO pour son compte et par délégation. Son montant sera déduit du montant de la vente. L'acheteur sera responsable du versement vis-à-vis de l'organisme collecteur.

3 EXPLOITATION - DÉBARDAGE - VIDANGE

3.1

L'exploitation ne peut commencer qu'après délivrance du permis d'exploiter. L'acheteur a la faculté de demander avant l'obtention de ce permis un constat contradictoire de l'état de la coupe et des lieux. L'acheteur avertit le vendeur ou son représentant de la date du début des opérations au moins 3 jours à l'avance.

3.2

L'acheteur est tenu d'exploiter les produits accidentels identifiés d'un commun accord avec le vendeur et nés avant la fin de toutes les opérations sur la coupe si leur volume en bois d'œuvre n'excède pas 10% de celui de la vente. Le prix en est facturé après négociation avec l'acheteur compte tenu des catégories, de la qualité et des dépréciations constatées.

Au-delà des 10 %, l'acheteur peut refuser de les acquérir mais ne peut pas alors s'opposer à leur vente ni à leur exploitation par un tiers. Dans ce cas, un état de lieux contradictoire pourra être réalisé avant l'exploitation des produits accidentels.

3.3

Sauf convention particulière, les houppiers sont façonnés et les branches et ramilles éparpillées sur le parterre de la coupe en éléments de longueurs inférieures à 2 mètres. Les conditions particulières précisent si l'exploitation des houppiers et des rémanents, y compris sous forme de bois énergie, est autorisée ou non.

Si le propriétaire se réserve les houppiers, une clause spéciale du catalogue doit le signaler et en prévoir les modalités. Dans ce cas, l'acheteur n'est pas tenu de les démembrer et le vendeur attendra la fin de la vidange de la coupe pour les façonner.

3.4

Pour toutes les coupes de régénération, les houppiers sont façonnés au fur et à mesure de l'abattage. Rien ne doit être déposé sur les taches de régénération.

3.5

L'obligation de traitement des rémanents (export, broyage,...) peut

être imposée sous la responsabilité de l'acheteur qui respectera la réglementation en vigueur. Les délais fixés doivent tenir compte de cette obligation. En cas de modification de la réglementation, postérieurement à la date de la vente, de droit une prorogation de délai sera accordée à l'acheteur.

3.6

Dans le cas d'abattage manuel, pour faciliter le récolement, un repère est effectué sous la responsabilité de l'acheteur sur la souche au-dessus de la marque à la racine qui devra être respectée.

3.7

Dans les coupes où l'abattage des arbres se réalise sans l'exploitation complète du taillis, tous les brins brisés et arrachés par l'exploitation et le débardage sont recépés ras de terre et laissés sur place.

3.8

Le câblage avec ancrage sur les réserves est interdit.

3.9

Le vendeur doit assurer à l'acheteur une possibilité de sortie des produits et dans la mesure du possible, une zone de stockage accessible aux camions gros porteurs. Néanmoins, l'acheteur doit s'assurer de la praticabilité des accès et de la zone de stockage. Si la vidange doit traverser la propriété d'un tiers, le vendeur fait son affaire personnelle de l'autorisation de passage et supporte les conséquences normales et prévisibles de cette utilisation. L'acheteur demeure responsable des dégâts anormaux éventuellement occasionnés par lui.

3.10

Au cas où il y aurait des difficultés concernant le débardage et la place de dépôt sur la propriété du vendeur, les conditions particulières le mentionneront. L'expert forestier a la faculté de suspendre le débardage et le transport en cas de période d'humidité excessive ou de dégel. Toutefois, une tolérance est accordée, sous la responsabilité de l'acheteur, pour les bois abattus d'essences à détérioration rapide.

3.11

Des précisions sont fournies dans les conditions particulières de la vente si l'évacuation suppose certaines exigences, notamment par la réglementation de la circulation sur la voirie communale de desserte de la coupe à la date de l'envoi du catalogue. Sous ces réserves, le transport est effectué par l'acheteur sous sa seule responsabilité.

3.12

En aucun cas, les produits ne pourront être traînés sur les chemins pierrés et goudronnés.

3.13

Les allées, lignes et chemins doivent toujours rester libres pour permettre le passage des véhicules. En aucun cas, les produits de l'exploitation ne doivent entraver l'écoulement normal des eaux dans les fossés.

3.14

L'acheteur est tenu de niveler sur le parterre de la coupe et dans les chemins de terre les ornières profondes qui auraient été créées. Les fossés doivent être laissés dans leur état initial.

3.15

Lorsque des réserves auront été abattues, l'acheteur paiera au vendeur, à titre d'indemnité, au maximum le double de la valeur de ces réserves selon l'estimation et décision de l'expert forestier. En sus et dans tous les cas, l'arbre de réserve ainsi abattu reste à la disposition du vendeur qui garde la faculté d'en exiger l'enlèvement moyennant le paiement de sa valeur marchande.

3.16

Lorsque des réserves auront été renversées, cassées, blessées, mutilées, écorchées ou d'une façon générale, endommagées pendant et par le fait de l'exploitation ou du débardage, l'acheteur est tenu de payer une indemnité à dire d'expert.

3.17

Sauf cas de force majeure, l'acquéreur est responsable de tous dommages, dégâts et délits causés par l'exploitation et la vidange des coupes ou à leur occasion, tant aux tiers qu'au propriétaire lui-même.

Cette responsabilité s'étend non seulement au fait et à la faute de ses salariés mais également à toute entreprise engagée par lui. Elle ne concerne que les dommages causés par l'application du contrat.

En cas de difficultés d'exécution de la coupe entraînant des dégâts exceptionnels, l'acquéreur est tenu d'en avertir le vendeur. Faute de trouver un accord amiable dans un délai de trente jours, les dispositions de l'article 5.1 et 5.2 deviendront applicables.

4 DÉLAIS - RECOLEMENT

4.1 CONDITIONS GÉNÉRALES DE DÉLAIS

L'exploitation, la vidange et l'enlèvement des produits doivent être terminés dans les délais de 18 mois de la date de la vente.

Ces délais peuvent être modifiés par les conditions particulières applicables aux ventes groupées et précisées dans les cahiers de vente ou par celles énoncées spécifiquement sur la fiche d'un lot.

Dans le cas où la coupe n'est pas accessible pour une période donnée du fait du vendeur, le délai d'exploitation est automatiquement reporté sans pénalité pour une durée équivalente.

4.2 PROROGATION DE DÉLAIS

Une prorogation peut être accordée à l'acheteur qui en aura fait la demande au moins un mois avant l'arrivée du terme, par courrier ou email. Ce nouveau délai ne peut en aucun cas excéder 12 mois. Dans le cas où la demande n'a pas été formulée dans les conditions ci-dessus, l'indemnité précisée ci-après sera doublée.

Cette prorogation donne lieu à une indemnité de retard calculée sur le prix principal de vente et qui ne saurait être inférieure :

Durée	Indemnité totale due
jusqu'à 3 mois	0,2%
du 4 ^{ème} au 5 ^{ème} mois	1 %
du 6 ^{ème} au 12 ^{ème} mois	4 %

Dans le cas où l'exploitation ne serait pas achevée au-delà du nouveau délai de 12 mois, l'indemnité de retard s'appliquant à une nouvelle prorogation acceptée par le vendeur sera de 10 % par mois supplémentaire de retard.

Toute période commencée sera entièrement due.

Dans le cas de coupes spécifiques (ex : coupe préalable à un reboisement subventionné), les conditions particulières figurant à la fiche pourront indiquer des indemnités dérogeant à la grille ci-dessus.

En cas de force majeure (conditions météorologiques exceptionnelles, sinistre dans des régions voisines, ...), l'Expert Forestier peut décider de ne pas appliquer les indemnités de retard. Cette décision ne pourra être remise en question par le vendeur.

Si du fait du retard d'exploitation, l'expert considère que la désignation des bois n'est plus suffisamment visible risquant d'entraîner des erreurs d'abattage, il procédera au rafraîchissement des marques aux frais de l'acheteur.

4.3 DÉPASSEMENT DE DÉLAI INITIAL OU PROROGÉ

A l'achèvement du délai prévu aux conditions générales ou particulières ou de la (des) prorogation (s), l'acquéreur qui n'a pas vidangé ni remis en état le parterre de la coupe et les emplacements de dépôt, sera astreint, après une mise en demeure restant sans effet, à verser au vendeur à titre pénal une indemnité journalière fixée à 0.20 % du prix principal de la coupe. Dans le cas où ce prix principal est inférieur à 8 000€, l'indemnité journalière est portée à 2,5 %. En cas de force majeure comme par exemple des conditions météorologiques exceptionnelles empêchant toute remise en état, l'Expert Forestier peut décider de ne pas appliquer les indemnités journalières ou de les suspendre momentanément. Cette décision ne pourra être remise en question par le vendeur.

Cette disposition n'est pas de nature à empêcher le vendeur à faire application de l'article 1657 du Code Civil selon lequel, en matière de ventes de denrées ou de coupes de bois sur pied, la résolution

de la vente a lieu de plein droit et sans sommation au profit du vendeur après l'expiration du terme convenu pour le retraitement.

4.4

Il peut être prévu une indemnité supplémentaire à titre de clause pénale à raison d'un préjudice particulier occasionné au vendeur, à charge pour ce dernier de l'avoir préalablement indiqué dans les conditions particulières.

4.5

Pour obtenir, en tout état de cause, la décharge de toute responsabilité ainsi que celle de sa caution, l'acquéreur est tenu de notifier au propriétaire vendeur ou à l'expert forestier la fin de ses opérations d'exploitation, de vidange et d'enlèvement.

4.6

De convention expresse aux termes du délai de vidange et d'enlèvement, tout ce qui aura pu être détérioré par l'exploitation et l'enlèvement des produits aura été remis en l'état sauf dérogation recommandée avec accusé de réception restée sans effet au-delà d'un mois, le vendeur, pourra si bon lui semble, réaliser les travaux nécessaires aux frais de l'acquéreur et de sa caution après leur avoir préalablement notifié le coût approximatif de ces opérations sous la forme d'une expertise ou d'un devis.

4.7

Après notification par l'acquéreur dans les termes de l'article 4.5 et à la demande de la partie la plus diligente, il est procédé au récolement de la coupe. Celle-ci convoque l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception, avec un préavis de dix jours.

Le procès-verbal de récolement opéré ainsi par la partie la plus diligente décide éventuellement des obligations qui n'ont pas été tenues selon le cahier des clauses générales et des conditions particulières, et fixe le montant de toutes indemnités éventuelles. Ce procès-verbal signé par toutes les parties présentes est réputé, en tout état de cause, contradictoire et définitif sans accomplissement d'aucune autre formalité et opposable à la partie défaillante. Dans les trois mois du jour de la notification par l'acquéreur de l'achèvement de ses travaux visés à l'article 4.5 si le récolement n'a pas été effectué à la requête de l'une ou l'autre des parties, l'acquéreur et sa caution sont de plein droit déchargés de toute responsabilité.

4.8

A partir du moment où il y aura dans les termes ci-dessus énoncés (4.5 - 4.6 - 4.7) décharge de toute responsabilité pour l'acheteur et sa caution, le vendeur doit obligatoirement délivrer sous quinzaine la mainlevée de la caution si elle est requise par l'acquéreur.

5 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

5.1

Toute difficulté survenant à l'occasion de l'exécution de la vente et qui n'aura pu être réglée aimablement avec l'expert forestier, pourra être soumise à un médiateur désigné d'un commun accord entre les parties ou à défaut au Président d'Experts Forestiers de France ou son délégué saisi par la partie la plus diligente. Un devis d'intervention sera adressé par le médiateur aux parties qui devront donner leur accord avant l'intervention de ce dernier. D'une manière générale, les honoraires du médiateur seront supportés par la partie demanderesse. Cependant, au terme de sa mission, le médiateur pourra décider d'une autre répartition des honoraires, sans recours possible des parties.

5.2

En cas d'échec d'une solution de médiation ou de recherche d'une amiable composition et, d'une façon générale, pour tous les litiges pouvant s'élever à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat de vente et du cahier des causes générales, le Tribunal compétent est celui du lieu de la coupe ou celui du défendeur, au choix de la partie demanderesse.

5.3

Si l'enregistrement de l'acte de vente devait être requis, les frais en seraient à la charge de la partie qui aurait rendu l'enregistrement nécessaire.

Forêt de :

Vente du / /

Art N° :

Nom du vendeur :

Cachet et Signature du vendeur précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Nom de l'acquéreur :

Cachet et Signature de l'acquéreur précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Montant de la **caution** à titre de garantie de bonne fin :

Cachet et Signature la Caution précédée de la mention « Lu et approuvé » :



Votre accès privé et sécurisé

- + de 60 ventes groupées
- 2 millions de m³
- 3 000 lots de bois
- plateforme de ventes en ligne

expertsforestiersdefrance.com

